

212

DB13

Projet d'établissement d'un lieu d'enfouissement  
sanitaire à Saint-Cyrille-de-Lessard

MRC L'Islet

6212-03-045



*Municipalité Régionale de Comté de L'Islet*

## **Plan de gestion des matières résiduelles**

**MAI 2003**

Extrait des minutes d'une session régulière du conseil de la Municipalité Régionale de Comté de L'Islet, tenue au bureau de la MRC à Saint-Jean-Port-Joli, lundi le 12 mai 2003 à 19 h 30, heure avancée de l'Est.

Étaient présents :

Mme	Réjeanne Godbout	Saint-Omer
MM.	Réal Laverdière	Saint-Pamphile
	Sylvain Gagnon	Sainte-Félicité
	Luc Caron	Saint-Cyrille
	Daniel Saint-Pierre	Saint-Aubert
	André Drapeau	Saint-Roch-des-Aulnaies
	Maurice Pelletier	Sainte-Perpétue
	Raymond Caron	Tourville
	Denys Bélanger	Sainte-Louise
	Normand Caron	Saint-Jean-Port-Joli
	Jacques Bélanger	Saint-Damase
	Clément Bernier	Saint-Marcel
	René Laverdière	Saint-Adalbert
	Roger Bernier	L'Islet

formant quorum et siégeant sous la présidence du préfet, monsieur Réal Laverdière.

#### **ADOPTION DU RÈGLEMENT ÉDICTANT LE PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES**

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE L'ISLET**

#### **RÈGLEMENT NUMÉRO 04-2003 ÉDICTANT LE PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MRC DE L'ISLET**

- ATTENDU** l'adoption du Projet de loi numéro 90 *Loi modifiant la Loi sur la qualité de l'environnement et d'autres dispositions législatives concernant la gestion des matières résiduelles;*
- ATTENDU QUE** conformément à l'article 53.7 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*, la MRC de L'Islet devait établir un Plan de gestion des matières résiduelles pour son territoire durant les deux dernières années;
- ATTENDU QUE** conformément aux articles 53.9, 53.12 et 53.13 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*, la MRC de L'Islet a élaboré un projet de plan de gestion des matières résiduelles qui comprend les différents éléments mentionnés dans ces articles en plus d'avoir tenu des assemblées de consultation publique, soit le 21 novembre 2002 et le 28 novembre 2002 concernant ce projet de plan de gestion;

4543-05-03

**ATTENDU QUE** la MRC de L'Islet a adopté par les résolutions numéros 4398-09-02 et 4479-01-03, le projet de plan de gestion des matières résiduelles et les recommandations formulées à la suite des rencontres de consultation publique afin d'être incluses au projet de plan de gestion;

**ATTENDU QUE** la MRC de L'Islet a adopté par la résolution numéro C.A.-810 des amendements à son projet de plan de gestion des matières résiduelles;

**ATTENDU QUE** le gouvernement du Québec a signifié, en date du 24 mars 2003, à la MRC de L'Islet que son projet de plan de gestion des matières résiduelles a été jugé conforme aux exigences de la Loi et aux orientations de la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles*;

**ATTENDU QU'** un avis de motion a été donné lors de la session du 14 avril 2003;

**EN CONSÉQUENCE,** il est proposé par monsieur Luc Caron, appuyé par monsieur Normand Caron et résolu à l'unanimité qu'il y ait dispense de lecture et que le présent règlement soit adopté ainsi que le Plan de gestion des matières résiduelles de la MRC de L'Islet.

**ARTICLE 1**

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

**ARTICLE 2**

Le conseil adopte le Plan de gestion des matières résiduelles de la MRC de L'Islet de même que l'addenda et décrète que ces documents font partie intégrante de ce règlement.

**ARTICLE 3**

Le présent règlement entrera en vigueur selon la Loi.

Adopté à Saint-Jean-Port-Joli, ce 12<sup>e</sup> jour de mai 2003.

\_\_\_\_\_  
Réal Laverdière, préfet

\_\_\_\_\_  
Michel Pelletier, sec.-trés.

Vraie copie certifiée conforme,  
donnée à Saint-Jean-Port-Joli,  
le 22 mai 2003.

Le secrétaire-trésorier,

  
Michel Pelletier

Extrait des minutes d'une session régulière du conseil de la Municipalité Régionale de Comté de L'Islet, tenue au bureau de la MRC à Saint-Jean-Port-Joli, lundi le 9 septembre 2002 à 19 h 30, heure avancée de l'Est.

Étaient présents :

Mme	Réjeanne G. Fortin	Saint-Omer
MM.	Sylvain Gagnon	Sainte-Félicité
	Luc Caron	Saint-Cyrille
	Daniel Saint-Pierre	Saint-Aubert
	André Drapeau	Saint-Roch-des-Aulnaies
	Maurice Pelletier	Sainte-Perpétue
	Michel Lord	Tourville
	Réal Laverdière	Saint-Pamphile
	Denys Bélanger	Sainte-Louise
	Normand Caron	Saint-Jean-Port-Joli
	Jacques Bélanger	Saint-Damase
	Clément Bernier	Saint-Marcel
	René Laverdière	Saint-Adalbert
	Roger Bernier	L'Islet

formant quorum et siégeant sous la présidence du préfet, monsieur Réal Laverdière.

#### ADOPTION DU PROJET DE PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

4398-09-02

**ATTENDU QUE** le gouvernement du Québec adoptait en décembre 1999 le projet de loi numéro 90, loi modifiant la *Loi sur la qualité de l'environnement et d'autres dispositions législatives concernant la gestion des matières résiduelles*;

**ATTENDU QU'** en vertu de l'article 53.7 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*, les MRC doivent se doter d'un plan de gestion des matières résiduelles;

**ATTENDU QUE** l'article 53.12 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* stipule que dans les douze mois qui suivent le début du processus d'élaboration du plan, la MRC doit adopter par résolution un projet de plan de gestion des matières résiduelles et que la résolution doit indiquer le délai à l'intérieur duquel le projet de plan sera soumis à la consultation publique;

**ATTENDU QUE** ce projet de plan de gestion des matières résiduelles est maintenant réalisé et prêt à être soumis à l'étape de la consultation publique;

**EN CONSÉQUENCE,** il est proposé par monsieur Roger Bernier, appuyé par monsieur René Laverdière et résolu à l'unanimité :

- que la MRC de L'Islet adopte le projet de plan de gestion des matières résiduelles de son territoire et le transmette au ministre de l'Environnement ainsi qu'à toute autre MRC concernée par ledit plan;
- que la MRC de L'Islet fasse paraître dans au moins un journal diffusé sur son territoire un sommaire de son plan de gestion accompagné d'un avis légal indiquant la date, le lieu et l'heure des assemblées de consultation publique, dans un délai de 45 jours avant la tenue des assemblées;
- que la MRC de L'Islet tienne des assemblées de consultation publique tenues par une commission constituée par le conseil de la MRC et qui est formée de sept (7) membres, aux lieux, dates et heures suivants :

Lieu : Municipalité de L'Islet  
Salle municipale (secteur Saint-Eugène)  
79, Monseigneur Bernier

Date : 21 novembre 2002

Heure : 19 h 30


Lieu : Municipalité de Sainte-Perpétue  
Salle du Centenaire  
11, rue du Couvent

Date : 28 novembre 2002

Heure : 19 h 30

Vraie copie certifiée conforme,  
donnée à Saint-Jean-Port-Joli,  
le 16 septembre 2002.

Le secrétaire-trésorier,

  
Michel Pelletier

Extrait des minutes d'une session régulière du conseil de la Municipalité Régionale de Comté de L'Islet, tenue au bureau de la MRC à Saint-Jean-Port-Joli, lundi le 13 janvier 2003 à 19 h 30, heure normale de l'Est.

Étaient présents :

Mme	Réjeanne Godbout	Saint-Omer
MM.	Sylvain Gagnon	Sainte-Félicité
	Luc Caron	Saint-Cyrille
	Daniel Saint-Pierre	Saint-Aubert
	André Drapeau	Saint-Roch-des-Aulnaies
	Maurice Pelletier	Sainte-Perpétue
	Raymond Caron	Tourville
	Denys Bélanger	Sainte-Louise
	Réal Laverdière	Saint-Pamphile
	Normand Caron	Saint-Jean-Port-Joli
	Jacques Bélanger	Saint-Damase
	Clément Bernier	Saint-Marcel
	René Laverdière	Saint-Adalbert
	Roger Bernier	L'Islet

formant quorum et siégeant sous la présidence du préfet, monsieur Réal Laverdière.

#### PROJET DE PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

4479-01-03

**ATTENDU QUE** conformément aux articles 53.12 et 53.13 du Projet de loi 90, *Loi modifiant la Loi sur la qualité de l'environnement et d'autres dispositions législatives concernant la gestion des matières résiduelles*, la MRC de L'Islet devait tenir deux (2) rencontres de consultation publique sur son territoire par rapport à son projet de Plan de gestion des matières résiduelles;

**ATTENDU QUE** la MRC de L'Islet a tenu deux (2) rencontres de consultation publique qui se sont déroulées le 21 novembre 2002 et le 28 novembre 2002 respectivement dans les municipalités de L'Islet et de Sainte-Perpétue;

**ATTENDU QUE** lors de ces rencontres de consultation publique, des personnes présentes ont reçu les informations pertinentes par rapport au projet de Plan de gestion des matières résiduelles, dont entre autres les objectifs de récupération et les moyens d'action à être mis de l'avant;

**ATTENDU QUE** des commentaires et des suggestions ont été formulés concernant les moyens d'action à être mis de l'avant pour atteindre les objectifs fixés;

**EN CONSÉQUENCE,** il est proposé par monsieur René Laverdière, appuyé par monsieur Raymond Caron et résolu à l'unanimité d'accepter les recommandations formulées lors des rencontres de consultation publique et qu'elles soient incluses au projet de Plan de gestion des matières résiduelles.

Que les recommandations retenues soient les suivantes :

- Que des conteneurs soient mis à la disposition des usagers dans les lieux d'enfouissement afin d'y récupérer le métal et autres matières récupérables;

- Que l'on prenne en considération les organismes existants sur le territoire qui pourraient contribuer à la mise en place d'actions visant la récupération;
- Que l'on rencontre les différents intervenants du milieu de la construction/rénovation/démolition (entrepreneurs en construction, locateurs de conteneurs) afin de déterminer avec eux les moyens à prendre pour faire un tri à la source des matières envoyées dans les conteneurs.

Vraie copie certifiée conforme,  
donnée à Saint-Jean-Port-Joli,  
le 21 janvier 2003.

Le secrétaire-trésorier,

  
Michel Pelletier

Extrait des minutes d'une session spéciale du comité administratif de la Municipalité Régionale de Comté de L'Islet tenue au bureau de la MRC à Saint-Jean-Port-Joli, lundi le 24 mars 2003 à 19 heures, heure normale de l'Est.

Étaient présents : MM. Luc Caron, préfet suppléant  
Normand Caron  
Maurice Pelletier  
Daniel Saint-Pierre

Formant quorum et siégeant sous la présidence du préfet suppléant, monsieur Luc Caron

#### AMENDEMENTS AU PROJET DE PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

C.A.-810

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de L'Islet a adopté, lors de la session de septembre 2002, le projet de plan de gestion des matières résiduelles;

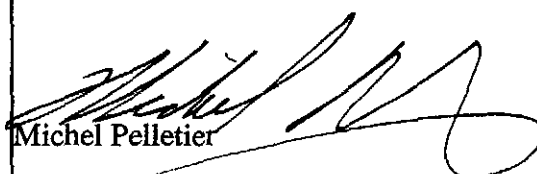
**CONSIDÉRANT QUE** Recyc-Québec, étant l'organisme responsable de l'analyse de la conformité des plans de gestion des matières résiduelles, a émis certains commentaires afin de bonifier ce projet de plan de gestion et ainsi le rendre conforme aux orientations gouvernementales telles que contenues dans la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008*;

**CONSIDÉRANT QUE** des modifications sont proposées sous la forme d'un addenda au projet de plan de gestion des matières résiduelles qui précisent un certain nombre d'éléments devant permettre d'atteindre les objectifs de récupération et de recyclage dans la MRC de L'Islet;

**EN CONSÉQUENCE,** il est proposé par monsieur Daniel Saint-Pierre, appuyé par monsieur Maurice Pelletier et résolu à l'unanimité d'accepter les amendements tels que proposés sous la forme d'un addenda au projet de plan de gestion des matières résiduelles de la MRC de L'Islet et de transmettre ce document à Recyc-Québec.

Vraie copie certifiée conforme,  
donnée à Saint-Jean-Port-Joli,  
le 25 mars 2003.

Le secrétaire-trésorier,

  
Michel Pelletier



## ***ÉQUIPE DE TRAVAIL***

***L'élaboration du Projet de plan de gestion des matières résiduelles de la MRC de L'Islet a été réalisée grâce à l'étroite collaboration des personnes suivantes :***

***Rédaction :***

Yves Richard

***Géomatique :***

Lucie Alice Côté

***Mise en page et correction :***

Marie Michèle Caouette  
Chantal Caron

***Révision :***

Marielle Fortin

## TABLE DES MATIÈRES

<i>Résolution d'adoption</i>	<i>I</i>
<i>Équipe de travail</i>	<i>III</i>
<i>Table des matières</i>	<i>V</i>
<i>Liste des tableaux</i>	<i>IX</i>
<i>Liste des figures</i>	<i>XI</i>
<i>Avant-propos</i>	<i>XIII</i>
<b>1. Présentation de la MRC de L'Islet</b>	<b>1</b>
<b>1.1 La description géographique du territoire</b>	<b>1</b>
1.1.1 La localisation	1
1.1.2 La géomorphologie	1
1.1.3 L'hydrographie	2
1.1.4 Les axes routiers	3
1.1.5 Les municipalités	3
<b>1.2 Les principales activités</b>	<b>4</b>
1.2.1 Les activités forestières	4
1.2.2 Les activités agricoles	4
1.2.3 Les activités urbaines	4
1.2.4 Les activités de villégiature	5
<b>1.3 La démographie</b>	<b>5</b>
1.3.1 L'évolution de la population	5
1.3.2 La population permanente et saisonnière	5
1.3.3 Les projections démographiques	6
<b>1.4 Les activités économiques</b>	<b>7</b>
1.4.1 La structure de l'emploi	7
1.4.2 La répartition des revenus	8
<b>2. La gestion actuelle des matières résiduelles du territoire de planification</b>	<b>11</b>
<b>2.1 Les sites d'enfouissement dans la MRC de L'Islet</b>	<b>11</b>
2.1.1 Le lieu d'enfouissement sanitaire de L'Anse-à-Gilles	11
2.1.2 Le lieu d'enfouissement sanitaire de L'Islet-Sud	13
2.1.3 Le site de dépôts en tranchée de Sainte-Félicité	13
2.1.4 Les quantités éliminées	14
<b>2.2 Les sites d'enfouissement dans les MRC environnantes</b>	<b>15</b>
2.2.1 La MRC de Kamouraska	15
2.2.2 La MRC de Montmagny	15
<b>2.3 La collecte sélective</b>	<b>16</b>
2.3.1 La MRC de Kamouraska	16
2.3.2 La MRC de Montmagny	17
<b>2.4 L'organisation administrative du territoire</b>	<b>18</b>
2.4.1 La responsabilité des intervenants municipaux	18
<b>2.5 Les ententes intermunicipales</b>	<b>18</b>

<b>2.6</b>	<b>Les collectes municipales des différentes matières résiduelles</b>	<b>19</b>
2.6.1	La collecte des matières résiduelles municipales (domestiques)	19
2.6.2	La collecte sélective des matières recyclables	20
2.6.3	La collecte de résidus verts	20
2.6.4	La collecte de résidus domestiques dangereux	21
2.6.5	La collecte des encombrants	21
2.6.6	La collecte des boues	21
2.6.7	La collecte municipale desservant les industries, commerces et institutions (ICI)	22
2.6.8	Les matières résiduelles en provenance du secteur de la construction, rénovation, démolition (CRD)	22
2.6.9	Les collectes spéciales	22
<b>2.7</b>	<b>Les coûts de gestion des matières résiduelles assumés par le secteur municipal</b>	<b>23</b>
<b>3.</b>	<b>Matières résiduelles d'origine municipale</b>	<b>27</b>
3.1	Les matières résiduelles éliminées par le secteur municipal	27
3.2	Les matières recyclables récupérées et valorisées	29
3.3	Les résidus organiques récupérés et valorisés	30
3.4	Les résidus domestiques dangereux récupérés et valorisés (RDD)	30
3.5	Les matériaux secs récupérés et valorisés	32
3.6	Les boues récupérées et valorisées	32
3.7	Les textiles	33
3.8	Les encombrants	33
3.9	Le cheminement des matières résiduelles d'origine municipale du territoire de planification	34
3.10	La détermination des objectifs	35
<b>4.</b>	<b>Matières résiduelles de provenance industries/commerces/institutions (ICI)</b>	<b>37</b>
4.1	L'élimination des matières résiduelles	37
4.2	L'industrie de la transformation du bois	39
4.3	La récupération et la valorisation	40
4.3.1	Les pneus hors d'usage	40
4.3.2	Les matières consignées	40
4.4	Le cheminement des matières	41
4.5	La détermination des objectifs	42
<b>5.</b>	<b>Matières résiduelles de provenance construction/rénovation/démolition (CRD)</b>	<b>45</b>
5.1	L'élimination	45
5.2	Le cheminement des matières	46
5.3	La détermination des objectifs	47

<b>6. Synthèse des matières résiduelles du territoire de planification pour l'année 2000</b>	<b>49</b>
6.1 Les matières récupérées et valorisées par les secteurs publics et privés	49
6.2 Les matières éliminées dans les secteurs municipal, industries/commerces/institutions (ICI) et construction/rénovation/démolition (CRD)	50
6.3 Les matières générées du territoire	50
6.4 La synthèse des objectifs de réduction	52
<b>7. Orientations et objectifs du plan de gestion régional</b>	<b>53</b>
7.1 La définition, le rôle et l'objet des orientations	53
7.2 Les programmes de communication et de sensibilisation	54
7.2.1 La campagne d'information et de sensibilisation à la récupération	54
7.3 Les scénarios	55
7.3.1 Les matières recyclables (papier, carton, verre, métal, plastique)	55
7.3.1.1 Les statistiques au niveau municipal	56
7.3.1.2 Les statistiques au niveau industries/commerces/institutions (ICI)	57
7.3.2 Les matières putrescibles	61
7.3.3 Le bois	65
7.3.4 Les fibres sanitaires	67
7.3.5 Les textiles	68
7.3.6 Les monstres (électroménagers, meubles, objets encombrants)	68
7.3.7 Les résidus domestiques dangereux (RDD)	70
7.3.8 Les matières consignées à remplissage unique	72
7.3.9 Les résidus du secteur construction, rénovation, démolition (CRD)	73
<b>8. Programme de suivi et atteinte des objectifs</b>	<b>75</b>
8.1 Les balances	75
8.2 Les bordereaux	75
8.3 La collecte sélective	75
8.4 L'atteinte des objectifs	76

*Annexe A*

*Annexe B*

*Annexe C*



## LISTE DES TABLEAUX

<b>Tableau 1</b>	Municipalités de la MRC de L'Islet et leurs principales caractéristiques _____	3
<b>Tableau 2</b>	Population permanente et saisonnière _____	6
<b>Tableau 3</b>	Pourcentage de la population active par secteur d'activité _____	7
<b>Tableau 4</b>	Population active selon les secteurs d'activité _____	7
<b>Tableau 5</b>	Destination des matières résiduelles municipales en 2000-2001 _____	14
<b>Tableau 6</b>	Contrats de collecte des matières résiduelles domestiques _____	19
<b>Tableau 7</b>	Collectes spéciales offertes par les municipalités du territoire _____	23
<b>Tableau 8</b>	Budget des municipalités pour la gestion des matières résiduelles _____	24
<b>Tableau 9</b>	Quantités de matières résiduelles municipales éliminées en 2000 _____	28
<b>Tableau 10</b>	Matières recyclables récupérées par la collecte sélective dans les municipalités de la MRC de L'Islet en 2000 _____	30
<b>Tableau 11</b>	Quantités de RDD recueillies au site de L'Anse-à-Gilles de 1994 à 2000 _____	31
<b>Tableau 12</b>	Volumes estimés des boues de fosses septiques du territoire _____	33
<b>Tableau 13</b>	Objectifs annuels de récupération du milieu municipal _____	35
<b>Tableau 14</b>	Quantités de matières résiduelles acheminées vers les lieux d'enfouissement par les ICI en 2000 _____	37
<b>Tableau 15</b>	Nombre de tonnes résultant de la collecte des matières consignées à remplissage unique en 2000 _____	41
<b>Tableau 16</b>	Matières résiduelles en provenance du secteur construction, rénovation, démolition (CRD) acheminées vers les sites d'enfouissement de la MRC de L'Islet en 2000 _____	45
<b>Tableau 17</b>	Quantité et composition théorique des résidus de construction/rénovation/démolition (CRD) dans L'Islet pour 2000 _____	46
<b>Tableau 18</b>	Synthèse des quantités de matières résiduelles générées pour l'ensemble du territoire de la MRC de L'Islet _____	51
<b>Tableau 19</b>	Synthèse des objectifs de réduction pour la MRC de L'Islet _____	52
<b>Tableau 20</b>	Collecte sélective des matières recyclables – Secteur résidentiel (municipal) _____	59
<b>Tableau 21</b>	Collecte sélective des matières recyclables – Secteur industries, commerces, institutions (ICI) _____	60
<b>Tableau 22</b>	Calcul théorique des quantités de matières putrescibles à récupérer par municipalité _____	61
<b>Tableau 23</b>	Unités de compostage de 150 m <sup>3</sup> requises par municipalité _____	62
<b>Tableau 24</b>	Matières putrescibles _____	64
<b>Tableau 25</b>	Récupération du bois _____	66
<b>Tableau 26</b>	Fibres sanitaires _____	67
<b>Tableau 27</b>	Textiles et encombrants (meubles, électroménagers, gros objets) _____	69
<b>Tableau 28</b>	Résidus domestiques dangereux (RDD) _____	71
<b>Tableau 29</b>	Matières consignées à remplissage unique _____	72
<b>Tableau 30</b>	Résidus du secteur construction, rénovation, démolition (CRD) _____	74



**LISTE DES FIGURES**

<b>Figure 1</b>	Géomorphologie du territoire _____	2
<b>Figure 2</b>	Quantités totales éliminées dans les différents sites de la MRC de L'Islet _____	15
<b>Figure 3</b>	Composition des matières récupérées par la collecte sélective _____	17
<b>Figure 4</b>	Tonnes de matières résiduelles municipales éliminées en 2000 dans la MRC de L'Islet _____	29
<b>Figure 5</b>	RDD récupérés au site de L'Anse-à-Gilles de 1994 à 2000 _____	31
<b>Figure 6</b>	Cheminement des matières résiduelles d'origine municipale _____	34
<b>Figure 7</b>	Composition des matières résiduelles ICI en 2000 _____	38
<b>Figure 8</b>	Résidus générés par l'industrie de transformation du bois _____	40
<b>Figure 9</b>	Cheminement des matières résiduelles de provenance ICI _____	42
<b>Figure 10</b>	Cheminement des matières résiduelles de provenance CRD _____	47
<b>Figure 11</b>	Tonnes métriques de matières récupérées en 2000 _____	49
<b>Figure 12</b>	Tonnes métriques de matières résiduelles éliminées en 2000 _____	50
<b>Figure 13</b>	Matières totales générées pour l'année 2000 _____	51





## AVANT-PROPOS

Il se génère annuellement au Québec plus de dix millions de tonnes de matières résiduelles. Ces grandes quantités causent d'importants problèmes environnementaux tels que : contamination des lieux d'enfouissement, contamination de la nappe phréatique et des cours d'eau par les lixiviats, lieux d'enfouissement remplis à pleine capacité, augmentations substantielles des coûts de gestion pour les municipalités et autres problèmes. Le bilan à l'échelle du Québec produit par *Recyc-Québec* pour l'année 2000 sert de référence au présent document et fait état des faits saillants suivants :

- Une hausse des quantités de matières générées de 20 % par rapport à 1998, passant de 9 078 000 à 10 892 000 tonnes, soit un taux de génération qui est passé de 1,02 à 1,48 tonne par année par habitant;
- Une hausse de 23 % des quantités destinées à l'élimination passant de 5 075 000 tonnes en 1998 à 7 056 000 tonnes en 2000;
- Une hausse de 14 % des quantités récupérées, soit environ 463 000 tonnes pour se situer à 3 800 000 tonnes;
- Malgré cette augmentation des quantités récupérées, **le taux global de récupération a quand même reculé de 37 % à 35 % en deux ans.**

En septembre 1998, le ministre de l'Environnement du Québec a déposé *Le plan d'action québécois sur la gestion des matières résiduelles 1998-2008*. Ce plan d'action est devenu, en septembre 2000, la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008* qui a pour objectif général de **mettre en valeur plus de 65 % des matières résiduelles pouvant être mises en valeur annuellement au Québec d'ici 2008.**

Les grandes orientations de la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles* sont les suivantes :

- 1° prévenir ou réduire la production de matières résiduelles, notamment en agissant sur la fabrication et la mise en marché des produits;
- 2° promouvoir la récupération et la valorisation des matières résiduelles;
- 3° réduire la quantité de matières résiduelles à éliminer et assurer une gestion sécuritaire des installations d'élimination;

- 4° obliger la prise en compte par les fabricants et importateurs de produits des effets qu'ont ces produits sur l'environnement et des coûts environnementaux qui s'y rattachent.

L'objectif global de mise en valeur de 65 % des matières résiduelles pouvant être mises annuellement en valeur se traduit concrètement par des objectifs de valorisation qui varient selon les matières et les secteurs.

#### **Dans les municipalités :**

- 60 % du verre, du plastique, du métal, des fibres, des encombrants et de la matière putrescible;
- 75 % des huiles, des peintures et des pesticides;
- 50 % du textile;
- 80 % des contenants à remplissage unique de bière et de boissons gazeuses.

#### **Dans les industries, les commerces et les institutions (ICI) :**

- 85 % des pneus;
- 95 % du métal et du verre;
- 70 % du plastique et des fibres (y compris le bois);
- 60 % de la matière putrescible.

#### **Dans l'industrie de la construction, de la rénovation et de la démolition (CRD) :**

- 60 % de toutes les matières pouvant être mises en valeur.

La *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008* comprend également pour les municipalités régionales de comté l'obligation légale de produire un plan de gestion des matières résiduelles.

Le plan de gestion des matières résiduelles est un outil de gestion qui, en plus d'énoncer les grandes orientations, détermine des objectifs à atteindre ainsi que les moyens à mettre en place pour y parvenir. Il contient la description des techniques et programmes qui seront mis en oeuvre afin de gérer l'ensemble des résidus générés sur notre territoire.

Le présent document constitue le *Projet de plan de gestion des matières résiduelles de la MRC de L'Islet*. Ce projet de plan, qui sera en premier lieu soumis à la population, deviendra, après son acceptation par le ministère de l'Environnement du Québec, le premier *Plan de gestion des matières résiduelles de la MRC de L'Islet*.

La *Loi sur la Qualité de l'environnement* (LQE) définit à l'article 53.9 les grandes lignes du contenu minimal du plan de gestion qui doit comprendre :

- 1° *une description du territoire d'application;*
- 2° *la mention des municipalités locales visées par le plan et des ententes intermunicipales relatives à la gestion des matières résiduelles qui sont applicables sur la totalité ou une partie du territoire;*
- 3° *le recensement des organismes et entreprises qui oeuvrent sur le territoire dans le domaine de la récupération, de la valorisation ou de l'élimination des matières résiduelles;*
- 4° *un inventaire des matières résiduelles produites sur le territoire, qu'elles soient d'origine domestique, industrielle, commerciale, institutionnelle ou autre, en distinguant par type de matière;*
- 5° *un énoncé des orientations et des objectifs à atteindre en matière de récupération, de valorisation et d'élimination des matières résiduelles, lesquels doivent être compatibles avec la politique gouvernementale prise en application de l'article 53.4, ainsi qu'une description des services à offrir pour atteindre ces objectifs;*
- 6° *un recensement des installations de récupération, de valorisation ou d'élimination présentes sur le territoire, le cas échéant la mention des nouvelles installations que nécessite l'atteinte des objectifs mentionnés ci-dessus ainsi que, s'il en est, la possibilité d'utiliser des installations situées à l'extérieur du territoire;*
- 7° *une proposition de mise en œuvre du plan favorisant la participation de la population et la collaboration des organismes et entreprises oeuvrant dans le domaine de la gestion des matières résiduelles;*
- 8° *des prévisions budgétaires et un calendrier pour la mise en œuvre du plan;*
- 9° *un système de surveillance et de suivi du plan destiné à en vérifier périodiquement l'application, entre autres le degré d'atteinte des objectifs fixés et l'efficacité des mesures de mise en œuvre du plan prises, selon le cas, par la communauté urbaine, la municipalité régionale de comté ou les municipalités locales visées par le plan.*

Ce projet de plan de gestion des matières résiduelles reprend donc en détail tous les points obligatoires que doit contenir ce document.



## **CHAPITRE PREMIER**

### **1. PRÉSENTATION DE LA MRC DE L'ISLET**

Nous dressons dans ce chapitre un bref portrait de la MRC de L'Islet. Nous présentons dans l'ordre la description géographique de son territoire, ses principales activités, sa démographie et ses activités économiques. Afin de bien situer le lecteur, rappelons que la MRC de L'Islet a été désignée MRC à caractère rural par décret du ministère des Affaires municipales et de la Métropole le 4 juillet 2001.

#### **1.1 LA DESCRIPTION GÉOGRAPHIQUE DU TERRITOIRE**

##### ***1.1.1 La localisation***

La MRC de L'Islet est située sur la rive sud du fleuve Saint-Laurent à l'extrémité est de la région Chaudière-Appalaches. Elle est bornée au nord-est par la MRC de Kamouraska, par la MRC de Montmagny au sud-ouest et par le fleuve Saint-Laurent au nord-ouest. Au sud-est, le territoire est délimité par la frontière entre le Canada et les États-Unis, plus précisément par l'État du Maine qui est un des éléments importants influant sur le développement économique de la MRC.

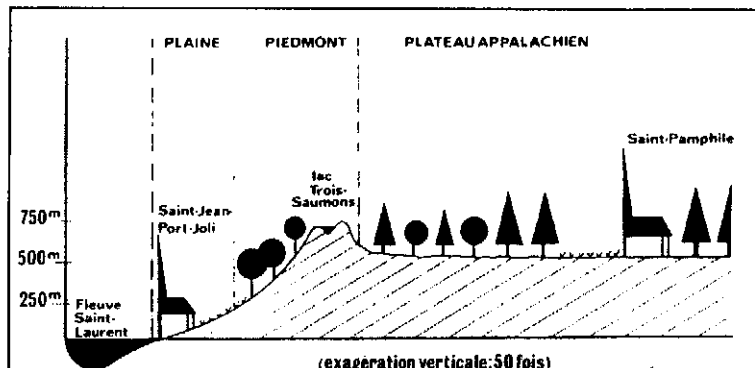
La MRC de L'Islet couvre une superficie de 2 092 km<sup>2</sup> sur une étendue moyenne d'environ 40 km parallèle au fleuve Saint-Laurent et d'environ 50 km sur l'axe perpendiculaire à ce dernier. Elle est composée de 14 municipalités dont la population varie de 300 à 3 500 habitants. La plus peuplée est la nouvelle municipalité de L'Islet (fusion des municipalités de L'Islet-sur-Mer, Saint-Eugène et Ville de L'Islet) avec une population de 3 878 habitants, suivie de près par Saint-Jean-Port-Joli avec 3 402 habitants et Saint-Pamphile avec 2 990 habitants. On retrouve de plus sur le territoire une portion de la ZEC Chapais qui est toutefois située en majeure partie dans la MRC de Kamouraska. Enfin, tout le littoral de la partie nord du territoire bordé par le fleuve Saint-Laurent fait partie de la ZIP (zone d'intervention prioritaire) du Sud-de-l'Estuaire.

##### ***1.1.2 La géomorphologie***

Le territoire de la MRC de L'Islet est composé de trois ensembles géomorphologiques : la plaine du littoral, le piedmont et le plateau appalachien.

La plaine du littoral, située au nord, est une étroite bande de terre argileuse, large de 5 km et parallèle au fleuve Saint-Laurent. C'est dans cette portion qu'est localisée la plus grande partie de l'activité agricole.

Figure 1



Pour sa part, le piedmont est situé au centre et constitue la zone de transition entre le plateau appalachien et la plaine du littoral. Le piedmont est caractérisé par une ligne de hautes crêtes rocheuses et est composé de terrasses de sable ainsi que de gravier. La composition du sol permet l'exploitation de carrières, sablières et gravières.

Au sud, le plateau appalachien se compose de sols de textures variables et est le plus important par sa superficie. Il permet en outre une activité forestière intense et l'agriculture y est parcellaire.

### 1.1.3 L'hydrographie

La ressource hydrique représente environ 1 % de tout le territoire de la MRC en excluant le fleuve Saint-Laurent, soit 18 km<sup>2</sup> sur un total de 2 092 km<sup>2</sup>. C'est donc une ressource relativement rare si on la compare à d'autres MRC du Québec.

Outre le fleuve, une cinquantaine de lacs et plus d'une centaine de cours d'eau, situés pour la grande majorité d'entre eux dans le piedmont et le plateau appalachien, composent le réseau hydrographique de la MRC. Ce réseau hydrographique se divise en deux principaux bassins versants. Le premier de ces bassins s'écoule au nord vers le fleuve Saint-Laurent, tandis que le second s'écoule au sud vers la rivière Saint-Jean dans l'État du Maine pour se jeter dans l'Atlantique.

La plupart des lacs sont de petite superficie et très peu profonds. Le plus important et le plus connu est le lac Trois-Saumons avec une superficie de 261,7 hectares et une profondeur de 17,6 mètres. De ces lacs, 76 % sont privés, 24 % sont publics et certains d'entre eux offrent un potentiel de villégiature.

### 1.1.4 Les axes routiers

La partie nord du territoire est desservie d'est en ouest par deux axes routiers majeurs, soit l'Autoroute 20 et la Route 132. Du nord vers le sud, on retrouve deux axes routiers, soit la Route 285 dans la partie ouest du territoire et la Route 204 dans la partie est. Notons qu'au sud du territoire, plus particulièrement à Saint-Pamphile, la Route 204 change d'orientation pour se diriger dans un axe est-ouest vers la MRC de Montmagny. Enfin, un dernier axe est constitué par la Route 216 qui relie les routes 204 et 285 pour se poursuivre vers l'ouest vers les MRC de Montmagny et Bellechasse.

### 1.1.5 Les municipalités

La liste des municipalités et leurs principales caractéristiques sont présentées au tableau suivant. Pour leur localisation géographique, on peut se référer à la carte 1 jointe à la fin de ce chapitre.

Tableau 1 : Municipalités de la MRC de L'Islet et leurs principales caractéristiques

MUNICIPALITÉ	POPULATION <sup>B</sup>	SUPERFICIE KM <sup>2</sup>	DENSITÉ DE POPULATION HAB/KM <sup>2</sup>	NOMBRE DE MANUFACTURES <sup>C</sup>	COMMERCES ET SERVICES <sup>D</sup>
<b>Plaine du littoral</b>					
L'Islet <sup>A</sup>	3 885	119,52	32,5	20	216
Saint-Jean-Port-Joli	3 397	68,55	49,6	18	327
Sainte-Louise	824	73,03	11,3	0	23
Saint-Roch-des-Aulnaies	986	48,45	20,4	6	65
<b>Piedmont</b>					
Saint-Aubert	1 420	97,15	14,6	5	50
Saint-Cyrille	805	228,95	3,5	1	30
Saint-Damase	640	259,72	2,5	0	24
<b>Plateau appalachien</b>					
Saint-Adalbert	695	213,95	3,2	2	25
Sainte-Félicité	460	95,82	4,8	2	17
Saint-Marcel	568	178,86	3,2	0	20
Saint-Omer	400	125,35	3,2	1	5
Saint-Pamphile	2 936	136,8	21,5	10	173
Sainte-Perpétue	2 041	284,51	7,2	8	84
Tourville	770	161,50	4,8	2	28
<b>Total</b>	<b>19 827</b>	<b>2 092,16</b>		<b>75</b>	<b>1 087</b>

<sup>A</sup> La nouvelle municipalité de L'Islet résulte de la fusion des municipalités de L'Islet-sur-Mer, Ville de L'Islet et Saint-Eugène en 2000.

<sup>B</sup> Institut de la Statistique du Québec, 2000, estimation au 01/07/00.

<sup>C</sup> Selon un inventaire fait par le CLD de la MRC de L'Islet en 2000.

<sup>D</sup> Selon une compilation faite en 2001 par le CLD de la MRC de L'Islet à partir de la liste fournie par l'Inspecteur général des institutions financières (IGIF).



## 1.2 LES PRINCIPALES ACTIVITÉS

### 1.2.1 *Les activités forestières*

Avec ses 178 974 hectares de forêt et un volume de bois estimé à 14 000 000 m<sup>3</sup>, la MRC de L'Islet est la plus grande réserve de bois de la région Chaudière-Appalaches. L'industrie forestière constitue le plus important secteur d'activité économique de la MRC. Selon les données du ministère de l'Industrie, du Commerce et de la Technologie du Québec, l'industrie de la transformation employait en 1994 plus de 1 112 personnes à la production, soit 55,9 % des effectifs totaux du secteur manufacturier. Les principales industries de transformation du bois sont concentrées dans la partie sud du territoire.

### 1.2.2 *Les activités agricoles*

Les activités agricoles occupent une partie très importante du territoire de la MRC de L'Islet. La zone agricole permanente couvre une superficie de 831,4 km<sup>2</sup>, soit 39,74 % du territoire. De cette superficie, 56,9 % sont occupés par des fermes enregistrées, donc cultivés. Un aspect important de l'occupation agricole touche de près le plan de gestion des matières résiduelles, à savoir que dans la plaine du littoral où se retrouve la plus grande partie de la population, 90,46 % de l'espace est occupé par la zone agricole permanente. Comme la présence d'un site d'enfouissement semble incompatible avec le zonage agricole, le transport des matières résiduelles devient un problème majeur, car il faut s'éloigner sensiblement du point de masse de la population pour disposer de nos matières résiduelles.

### 1.2.3 *Les activités urbaines*

On dénombre 14 périmètres d'urbanisation où sont regroupées l'ensemble des activités résidentielles, commerciales, industrielles et communautaires. Les activités industrielles sont localisées principalement dans les municipalités de Saint-Jean-Port-Joli, L'Islet et Saint-Pamphile.

Les municipalités de Saint-Jean-Port-Joli et Saint-Pamphile recèlent une activité commerciale locale importante. Toutefois, il n'y a pas de pôles commerciaux régionaux forts dans la MRC. Il existe également un phénomène d'urbanisation des rangs. Celui-ci est principalement présent dans les municipalités de Saint-Roch-des-Aulnaies, Saint-Cyrille et Saint-Marcel.

### ***1.2.4 Les activités de villégiature***

Les activités de villégiature occupent une place importante dans l'ensemble de notre territoire. On dénombre plus de 1 500 résidences secondaires sur le territoire de la MRC. Elles sont situées principalement autour des lacs Trois Saumons, des Plaines, Bringé, Therrien, Clair, d'Apic et Fontaine Claire. De plus, des anses en bordure du fleuve Saint-Laurent attirent de nombreux villégiateurs.

## **1.3 LA DÉMOGRAPHIE**

### ***1.3.1 L'évolution de la population***

Au cours des années 1980, certaines municipalités rurales ont connu une diminution du nombre d'habitants en raison d'un exode important de la population vers les grands centres urbains. La MRC de L'Islet n'a pas échappé à cette tendance, passant de 21 189 habitants en 1986 à 19 823 en 1996, soit une diminution de 6,45 % de sa population en 10 ans. Comparativement, la région Chaudière-Appalaches a connu une hausse de 6,65 % pour l'ensemble de sa population.

Pour la période de 1991 à 1996, on observe des pertes de population moins grandes pour l'ensemble des municipalités de la MRC. Certaines municipalités ont même assisté à une croissance de leur population. Ce phénomène se retrouve autant dans les municipalités de la plaine du littoral que dans celles du plateau appalachien, et ce, en passant par les municipalités du piedmont. Au total, 9 municipalités de la MRC se retrouvaient avec une population de moins de 1 000 habitants en 1996, dont 5 proviennent du plateau appalachien.

On constate que depuis les années 1990, la population de la MRC est en voie de se stabiliser autour de 20 000 personnes. Cinq municipalités provenant des trois secteurs géographiques connaissent une croissance de leur population. Quant aux autres, elles semblent être à l'aube d'une stabilisation de leur population.

### ***1.3.2 La population permanente et saisonnière***

Il est difficile d'évaluer avec précision la population saisonnière qu'on retrouve dans les différentes municipalités. Les municipalités de Saint-Aubert, Saint-Cyrille et Saint-Marcel qui possèdent des lacs sur leur territoire ainsi que les municipalités de Saint-Roch-des-Aulnaies, Saint-Jean-Port-Joli et L'Islet qui sont situées sur la rive du Saint-Laurent ont des augmentations plus marquées que les autres municipalités. L'évaluation présentée au tableau 2 ne tient pas compte des terrains de camping dont la population est parfois assez importante, mais aussi très fluctuante.

Tableau 2 : Population permanente et saisonnière

MUNICIPALITÉ	POPULATION PERMANENTE <sup>1</sup>	POPULATION SAISONNIÈRE <sup>2</sup>
<b>Plaine du littoral</b>		
L'Islet	3 885	4 024
Saint-Jean-Port-Joli	3 397	3 560
Sainte-Louise	824	859
Saint-Roch-des-Aulnaies	986	1 121
<b>Piedmont</b>		
Saint-Aubert	1 420	1 788
Saint-Cyrille	805	1 095
Saint-Damasc	640	728
<b>Plateau appalachien</b>		
Saint-Adalbert	695	763
Sainte-Félicité	460	483
Saint-Marcel	568	642
Saint-Omer	400	463
Saint-Pamphile	2 936	3 014
Sainte-Perpétue	2 041	2 103
Tourville	770	812
<b>Total</b>	<b>19 827</b>	<b>21 365</b>

<sup>1</sup> Institut de la Statistique du Québec, 2000, estimation au 01/07/00.

<sup>2</sup> Le calcul de la population saisonnière est basé sur le nombre de chalets recensés dans le *Sommaire des rôles d'évaluation de la MRC de L'Islet* selon l'hypothèse d'une occupation quadruple par chalet, quatre mois par année (Source : Rapport PÉGASE – Stève Dionne, 2001).

### 1.3.3 Les projections démographiques

Tel que démontré précédemment, la MRC de L'Islet enregistre depuis de nombreuses années une décroissance de sa population. Toutefois, ce taux de décroissance est relativement stable depuis quelques années.

Malgré une certaine stabilisation démographique, une légère baisse de la population est encore à prévoir dans les prochaines années. En effet, si on émet l'hypothèse que la tendance se poursuivra dans les 15 prochaines années, la MRC de L'Islet notera une diminution de sa population autour de 0,4 % à tous les 5 ans, passant de 19 766 habitants en 2001 à 19 533 habitants en 2016, soit une diminution totale de 1,2 %.

## 1.4 LES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES

### 1.4.1 La structure de l'emploi

La répartition des emplois par secteur d'activité que l'on retrouve dans le tableau 3 démontre une légère baisse de la tertiairisation de l'économie de la MRC. Le secteur secondaire occupe la deuxième place avec une augmentation de 2,9 % en 10 ans. De son côté, le secteur primaire a connu une diminution puisqu'il est passé de 14,6 % en 1986 à 11,3 % en 1996, soit une perte de 3,3 %.

Tableau 3 : Pourcentage de la population active par secteur d'activité

SECTEUR D'ACTIVITÉ	MRC DE L'ISLET			RÉG. C.-A.
	1986	1991	1996	1996
Primaire	14,6%	13,4%	11,3%	7,2%
Secondaire	32,8%	31,0%	35,7%	27,0%
Tertiaire	52,6%	55,6%	49,0%	62,0%
Autres emplois	-	-	4,0%	3,8%

Le secteur primaire génère 11,3 % des emplois dans L'Islet comparé à 7,2 % pour la région administrative Chaudière-Appalaches et 2,9 % pour la province de Québec.

Source : Statistique Canada, Recensements de 1986, 1991 et 1996.

Tableau 4 : Population active selon les secteurs d'activité

SECTEUR D'ACTIVITÉ	MRC DE L'ISLET		RÉGION C.-A.		QUÉBEC	
	NB	%	NB	%	NB	%
<b>Secteur primaire</b>						
Agriculture et services connexes	735	8,2 %	11 250	6,0 %	77 655	2,2 %
Exploitations forestières et services	275	3,1 %	2 230	1,2 %	24 560	0,7 %
<b>Secteur secondaire</b>						
Industries manufacturières	2 905	32,4 %	40 175	21,5 %	582 750	16,5 %
Industries de la construction	295	3,3 %	10 245	5,5 %	161 645	4,6 %
<b>Secteur tertiaire</b>						
Commerces (gros et détail)	1 105	12,3 %	30 490	16,3 %	604 045	17,1 %
Services publics	1 290	14,4 %	37 410	20,0 %	798 905	22,6 %
Autres services	2 000	22,3 %	48 045	25,7 %	1 105 490	31,3 %
<b>Autres emplois</b>	355	4,0 %	7 150	3,8 %	158 165	4,5 %
<b>Total</b>	<b>8 960</b>	<b>100%</b>	<b>186 995</b>	<b>100%</b>	<b>3 513 215</b>	<b>100%</b>

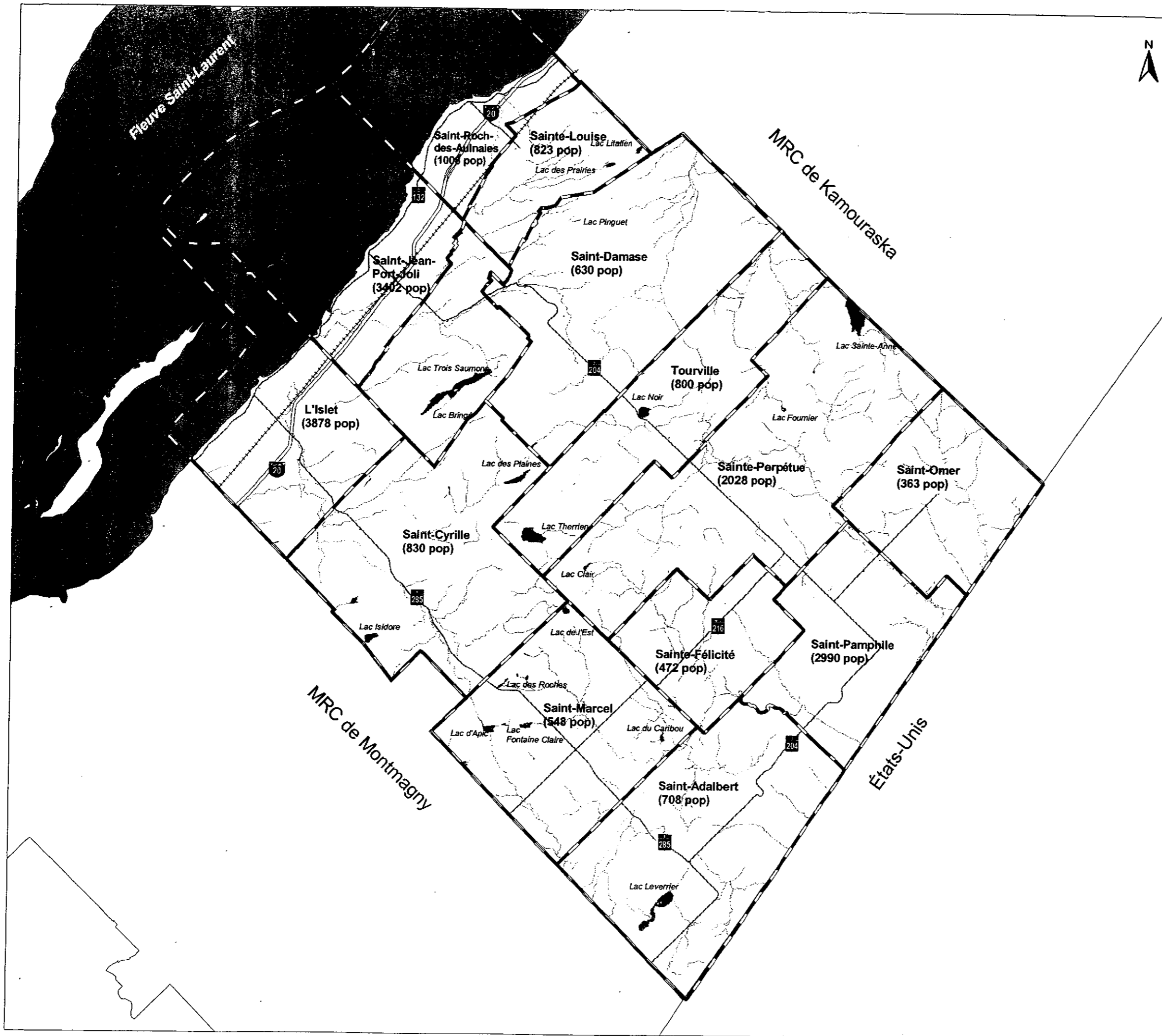
Sources : Plan d'action pour l'économie et l'emploi du CLD de la MRC de L'Islet.  
Statistique Canada, Recensement de 1996.

Le tableau 4 indique qu'en 1996, 11,3 % de la population active travaille dans le secteur primaire, plus précisément 8,2 % en agriculture et 3,1 % en exploitation forestière. Pour le secteur secondaire, la majorité des emplois sont dans l'industrie manufacturière, soit 32,4 % de la population active. Dans la MRC, les emplois du secteur manufacturier sont généralement moins bien rémunérés, ils peuvent faire l'objet de mises à pied temporaires et ils offrent de moins bonnes conditions de travail. C'est également le cas pour beaucoup d'emplois dans le commerce de détail et la restauration.

### ***1.4.2 La répartition des revenus***

Les données de *Statistique Canada* de 1996 permettent de constater que le revenu moyen dans la MRC est de 21,5 % inférieur à celui de l'ensemble du Québec. Pourtant, entre 1986 et 1996, le revenu moyen des ménages a connu une plus grande augmentation dans la MRC que dans l'ensemble du Québec. Plus précisément, le revenu moyen a connu une augmentation de 45 % en 10 ans. Ainsi, l'écart entre le revenu moyen de la MRC et celui de l'ensemble du Québec a diminué. Malgré cela, la MRC de L'Islet demeure économiquement défavorisée.



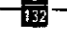



Il est important de mentionner qu'il existe des disparités importantes au niveau du revenu moyen des ménages sur l'ensemble du territoire. Les localités de la plaine du littoral sont généralement plus avantagées que celles du piedmont et du plateau appalachien, sauf pour les municipalités de Saint-Pamphile et Sainte-Perpétue.



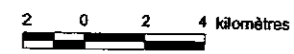
**PROJET DE PLAN DE GESTION  
DES MATIÈRES RÉSIDUELLES**

**MRC DE L'ISLET  
COMPOSÉE  
DE 14 MUNICIPALITÉS**

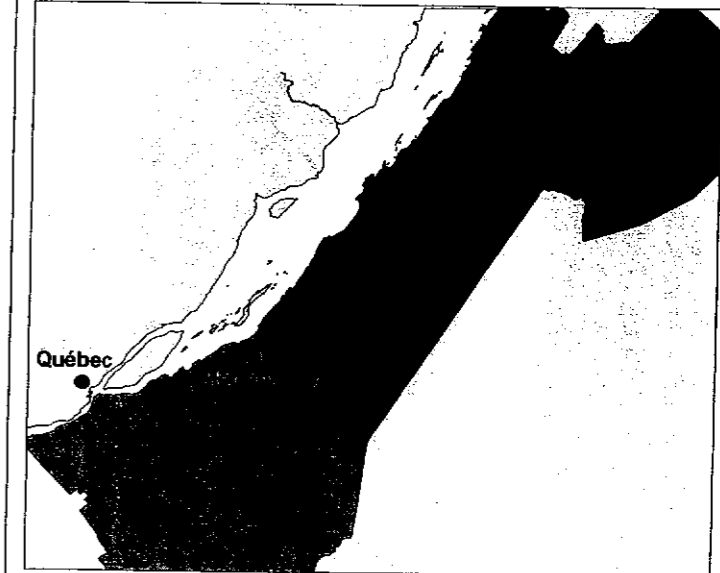
Carte 1




-  Limite municipale
-  Autoroute
-  Route
-  Route locale
-  Plan d'eau
-  Cours d'eau

1: 275 000



MRC de L'Islet



-  Bas-Saint-Laurent
-  Chaudière-Appalaches
-  MRC de L'Islet



Réalisé par: Lucie Alice Côté Géomaticienne  
Vérifié par: Yves Richard Chargé de projet

8 août 2002  
8 août 2002

## CHAPITRE DEUXIÈME

### 2. GESTION ACTUELLE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DU TERRITOIRE DE PLANIFICATION

Des installations touchées par le présent plan de gestion, trois se retrouvent sur le territoire de la MRC de L'Islet, soit deux sites d'enfouissement et un site de dépôts en tranchée. Les installations de tri se retrouvent dans les MRC voisines, soit de Montmagny et de Kamouraska. Le présent chapitre décrit ces différentes installations, leur capacité à recevoir les matières résiduelles du territoire, les populations qu'elles desservent et les quantités de matières qui y sont acheminées. On trouvera également une description de la gestion générale des matières résiduelles sur le territoire tels l'organisation administrative, les programmes municipaux de collecte, les coûts de gestion et autres informations.

#### 2.1 LES SITES D'ENFOUISSEMENT DANS LA MRC DE L'ISLET

La MRC de L'Islet est présentement desservie par deux lieux d'enfouissement sanitaire qui reçoivent les matières résiduelles de l'ensemble du territoire, à l'exception de la municipalité de Sainte-Félicité qui procède à l'enfouissement par dépôt en tranchée.

Chacun des deux sites d'enfouissement est géré par une régie intermunicipale. La *Régie Intermunicipale de Gestion des Déchets de L'Islet-Sud* gère le lieu d'enfouissement sanitaire (L.E.S.) localisé à Sainte-Perpétue dans la partie sud du territoire. La *Régie Intermunicipale de Gestion des Déchets Solides de L'Anse-à-Gilles* gère, pour sa part, le site localisé à L'Islet qui dessert toute la partie nord du territoire en plus de recevoir les matières résiduelles en provenance de certaines municipalités de la MRC limitrophe de Montmagny. Enfin, le site de dépôts en tranchée de Sainte-Félicité est géré par cette municipalité.

##### 2.1.1 Le lieu d'enfouissement sanitaire de L'Anse-à-Gilles

Administré par la *Régie Intermunicipale de Gestion des Déchets Solides de L'Anse-à-Gilles*, ce site dessert 60,3 % de la population de la MRC, soit 11 957 personnes réparties dans sept municipalités : L'Islet, Saint-Aubert, Saint-Cyrille, Saint-Damase, Saint-Jean-Port-Joli, Saint-Roch-des-Aulnaies et Sainte-Louise.

Aménagé sur les lots 344-P, 348-P, 351-P, 353-P et 354-P du Rang 1 du cadastre officiel de la paroisse de L'Islet, le site s'étend sur une superficie de 19,97 hectares. Il est divisé en deux parties. La partie sud-est, la plus grande, est exclusivement utilisée pour l'enfouissement en surface par surélévation. Dans l'autre partie, l'enfouissement se fait en tranchée ou en surface, dépendant de la topographie des lieux. Les matières résiduelles sont enfouies dans des cellules de confinement et sont recouvertes périodiquement. La machinerie utilisée est constituée d'un chargeur sur chenilles Caterpillar 963 et d'un compacteur à déchets Bomag K351.

Un système de drainage capte les éventuelles eaux d'infiltration des cellules. Un étang de sédimentation de 50 m par 100 m recueille les eaux des fossés de drainage pluvial ainsi que les lixiviats du système de captage. Le sol du site est composé d'une épaisse couche d'argile qui s'amincit vers le nord-ouest jusqu'à un affleurement rocheux qui borde la zone d'enfouissement.

Le site ouvert en 1983 a une capacité de 600 000 m<sup>3</sup> et sa durée de vie initialement prévue était de 23 ans. L'apport annuel moyen en résidus compactés pour les dernières années a été établi à 34 960 m<sup>3</sup>/année. À ce rythme, le site devrait avoir atteint sa capacité en avril 2003. Un projet d'agrandissement du site a été soumis au ministère de l'Environnement. Selon ce projet, le site était conçu pour desservir le territoire des deux MRC de L'Islet et de Montmagny. Pour y parvenir, la nouvelle superficie requise était de l'ordre d'environ 310 000 m<sup>2</sup>, pour une capacité de 1 496 392 tonnes pour une période de 25 ans, soit jusqu'en 2027 inclusivement.

Ce projet d'agrandissement nécessitait une autorisation de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ), autorisation qui a été refusée récemment.

Suite à ce refus, l'incertitude prévaut présentement en ce qui concerne l'enfouissement futur des matières résiduelles dans notre territoire. Il faudra très rapidement procéder à la recherche et à l'aménagement d'un nouveau site d'enfouissement répondant à toutes les exigences environnementales et à tous les règlements de zonage.

Si ce nouveau site n'est pas prêt lorsque celui de L'Anse-à-Gilles aura atteint sa capacité, il faudra trouver d'urgence un site déjà en opération pour recevoir temporairement nos matières résiduelles.

La création d'une nouvelle régie est prévue pour juillet 2002. Cette nouvelle régie prendrait en charge toutes les opérations inhérentes au futur site. La *Régie de L'Anse-à-Gilles*, pour sa part, demeurera en activité tout le temps nécessaire pour assurer le passif environnemental du présent site (fermeture, entretien, suivi).



### **2.1.2 Le lieu d'enfouissement sanitaire de L'Islet-Sud**

Administré par la *Régie Intermunicipale de Gestion des Déchets de L'Islet-Sud*, ce site dessert 37,4 % de la population de la MRC, soit 7 410 personnes réparties dans six municipalités : Saint-Adalbert, Saint-Marcel, Saint-Omer, Saint-Pamphile, Sainte-Perpétue et Tourville.

Situé dans le rang Brise-Culotte, sur les lots 45, 46 et 47, Rang A du canton de Lafontaine à Sainte-Perpétue, le site, à son ouverture en 1982, possédait un volume autorisé de 293 000 m<sup>3</sup> et sa fermeture était prévue en 2019. En 2000, environ 25 % de sa capacité était atteinte. Un volume moyen de 11 000 m<sup>3</sup> y est acheminé chaque année.

Les matières résiduelles sont compactées et enterrées quotidiennement avec un chargeur sur chenilles.

### **2.1.3 Le site de dépôts en tranchée de Sainte-Félicité**

Ce site d'une superficie de 14 900 m<sup>2</sup> est situé sur le Rang 8 du canton Garneau de la municipalité de Sainte-Félicité. Il dessert la population de la municipalité de Sainte-Félicité, soit 460 personnes ou 2,3 % de la population de la MRC.

Avec la mise en application du *Plan d'action québécois sur la gestion des matières résiduelles 1998-2008*, ce site devra être fermé dans un avenir rapproché.

En résumé, le tableau 5 nous présente la population de chaque municipalité et le regroupement de celles-ci par territoire d'enfouissement. L'emplacement des sites d'enfouissement est présenté à la carte 2.

Tableau 5 : Destination des matières résiduelles municipales en 2000-2001

LIEU D'ENFOUISSEMENT	MUNICIPALITÉ	POPULATION 2000 <sup>(1)</sup>
L.E.S. de L'Anse-à-Gilles (municipalité de L'Islet) <i>Régie Intermunicipale de Gestion des Déchets Solides de L'Anse-à-Gilles</i>	L'Islet	3 885
	Saint-Aubert	1 420
	Saint-Cyrille	805
	Saint-Damase	640
	Saint-Jean-Port-Joli	3 397
	Saint-Roch-des-Aulnaies	986
	Sainte-Louise	824
<b>Sous-total</b>		<b>11 957</b>
L.E.S. de L'Islet-Sud (municipalité de Sainte-Perpétue) <i>Régie Intermunicipale de Gestion des Déchets de L'Islet-Sud</i>	Tourville	770
	Sainte-Perpétue	2 041
	Saint-Marcel	568
	Saint-Adalbert	695
	Saint-Pamphile	2 936
	Saint-Omer	400
<b>Sous-total</b>		<b>7 410</b>
Site de dépôts en tranchée de Sainte-Félicité, MRC de L'Islet	Sainte-Félicité	460
<b>Total</b>		<b>19 827</b>

Sources : *Régie Intermunicipale de Gestion des Déchets Solides de L'Anse-à-Gilles, Régie Intermunicipale de Gestion des Déchets de L'Islet-Sud. Caractérisation et évaluation des quantités de matières recyclables dans le cadre du projet d'implantation de la collecte sélective dans les municipalités de la MRC de L'Islet, PÉGASE – Stève Dionne, juillet 2001.*

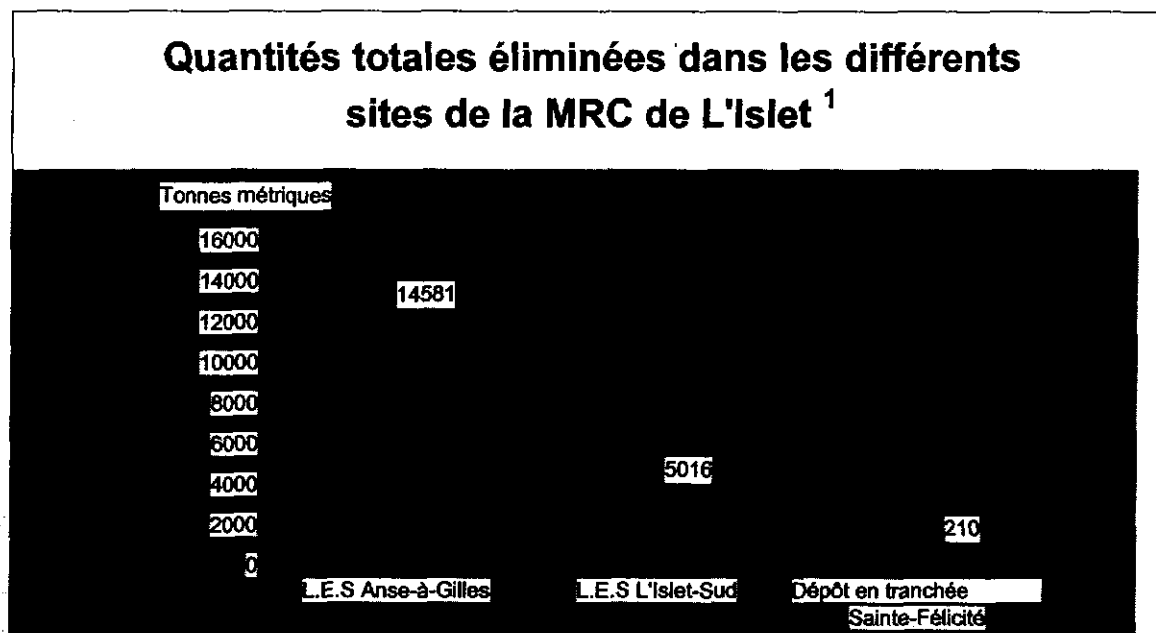
Remarque <sup>(1)</sup> : *Institut de la Statistique du Québec, 2000, estimation au 01/07/00.*

### 2.1.4 Les quantités éliminées

La masse totale des matières résiduelles éliminées dans l'ensemble de la MRC de L'Islet, toutes catégories confondues (résidus municipaux, industriels, commerciaux, institutionnels, matériaux secs de construction et de démolition) est de l'ordre de 19 807 tonnes par an.

Comme on peut le constater à la figure suivante, le L.E.S de L'Anse-à-Gilles reçoit la majeure partie des matières résiduelles du territoire, soit environ 14 581 tonnes. Ce chiffre élevé peut s'expliquer par une proportion significativement forte des déchets de nature industrielle et commerciale qui y sont acceptés. Environ 5 016 tonnes sont enfouies au L.E.S. de L'Islet-Sud et 210 tonnes au site de dépôts en tranchée de Sainte-Félicité.

Figure 2



<sup>1</sup> Quantités totales éliminées comprenant les résidus du secteur municipal (résidentiel), du secteur industries-commerces-institutions (ICI) et du secteur construction-rénovation-démolition (CRD).

Sources : Régie Intermunicipale de Gestion des Déchets Solides de L'Anse-à-Gilles, Régie Intermunicipale de Gestion des Déchets de L'Islet-Sud.

*Caractérisation et évaluation des quantités de matières recyclables dans le cadre du projet d'implantation de la collecte sélective dans les municipalités de la MRC de L'Islet, PÉGASE – Stève Dionne, juillet 2001.*

## 2.2 LES SITES D'ENFOUISSEMENT DANS LES MRC ENVIRONNANTES

### 2.2.1 La MRC de Kamouraska

Dans la MRC de Kamouraska, le L.E.S situé le plus près de notre territoire est celui de Saint-Philippe-de-Néri. Ce site qui dessert 19 municipalités a été ouvert en 1978. Il possède une capacité autorisée de 684 000 m<sup>3</sup>, dont 60 % étaient complétés en 2001. Au rythme moyen de 23 300 m<sup>3</sup>/an, l'année prévue de fermeture est en 2010.

### 2.2.2 La MRC de Montmagny

- La MRC de Montmagny compte quatre sites de dépôts en tranchée. Les sites de Sainte-Lucie-de-Beaugard, de Saint-Just-de-Bretenières et de Sainte-Apolline devront fermer éventuellement avec la mise en application du *Plan d'action québécois sur la gestion des matières résiduelles 1998-2008*. Le site de L'Isle-aux-Grues, pour sa part, devrait peut-être continuer ses opérations.

- Site de dépôts de matériaux secs Mercier à Montmagny : selon les renseignements obtenus, ce site est pratiquement rendu à sa capacité limite, il est de moins en moins utilisé et il devrait fermer d'ici la fin de 2003.

## 2.3 LA COLLECTE SÉLECTIVE

Tel que mentionné précédemment, aucun centre de tri n'existe sur le territoire de la MRC de L'Islet, les installations recevant nos matières recyclables ramassées par collecte sélective sont situées dans les MRC de Kamouraska et Montmagny.

### 2.3.1 La MRC de Kamouraska

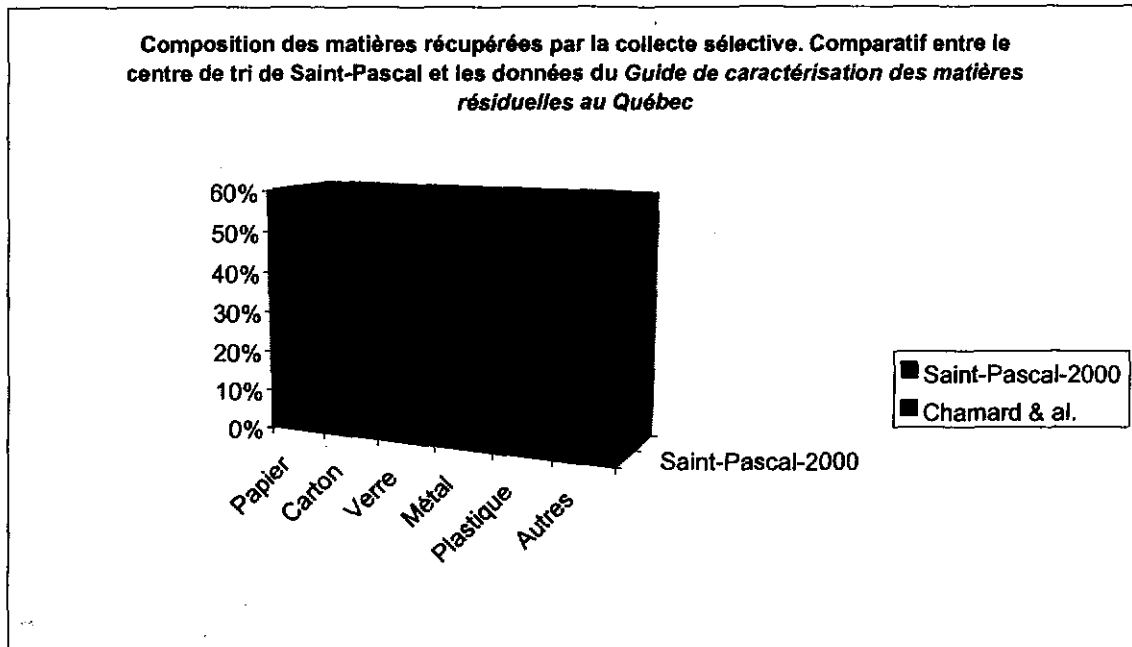
#### *Services sanitaires Roy inc.*

Ce centre de tri situé à Saint-Pascal reçoit présentement les matières recyclables recueillies par apport volontaire ou cueillette porte-à-porte de quatre municipalités de la MRC de L'Islet, soit Saint-Jean-Port-Joli, Sainte-Louise, Saint-Roch-des-Aulnaies et Saint-Damase.

Ce centre de tri, qui a traité 1 657 tonnes métriques (t.m.) en 2000 et 1 984 t.m. en 2001, recueille les matières suivantes : papier et carton (incluant les cartons de lait et de jus et les emballages multimatériaux), le verre, les plastiques classifiés de 1 à 7 (incluant les styromousses) et les métaux ferreux et non ferreux. Le taux de rejet était inférieur à 10 % en 2000, tandis qu'en 2001, il est monté à 12 %. L'entreprise procède présentement à une modification de ses chaînes de tri qui devrait lui permettre d'atteindre un taux de rejet d'environ 5 %. La capacité actuelle de tri est de 10 000 tonnes/an.

Le graphique suivant présente la composition des matières triées en 2000 en comparaison de celle proposée dans *Le guide de caractérisation des matières résiduelles au Québec* (Chamard & al., 2000). Dans l'ensemble, les proportions se ressemblent, sauf pour la récupération du carton qui est deux fois plus importante au centre de Saint-Pascal. Nous utiliserons donc les données du centre de tri de Saint-Pascal pour estimer les matières récupérées dans la MRC de L'Islet, car elles sont plus représentatives de notre réalité locale.

Figure 3



Sources : Services sanitaires Roy inc.

Guide de caractérisation des matières résiduelles au Québec, Chamard, CRIC, Roche, 2000.

### 2.3.2 La MRC de Montmagny

#### L'Après...Récupération

Ce centre de tri peut présentement traiter environ 1 500 tonnes par année. Le nouveau centre de tri présentement en construction dans le parc industriel Louis O. Roy de Montmagny devrait pouvoir traiter annuellement plus de 4 500 tonnes sur un quart normal de travail de huit heures. Ce nouveau centre devrait être en opération en septembre 2002, c'est-à-dire dès que la collecte sélective débutera sur l'ensemble du territoire.

Le bâtiment de 10 000 pieds carrés sera conçu pour répondre aux besoins spécifiques des MRC de L'Islet et Montmagny. Advenant un besoin plus élevé, la capacité pourrait être facilement doublée en ajoutant un autre quart de travail.

Les MRC de L'Islet et Montmagny ont conclu une entente selon laquelle les matières recyclables collectées dans la majeure partie de leur territoire respectif seront acheminées vers les installations de L'Après...Récupération. Les municipalités de Sainte-Louise, Saint-Roch-des-Aulnaies et Saint-Jean-Port-Joli continueront d'expédier leurs matières recyclables au centre de tri de Saint-Pascal.

## 2.4 L'ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU TERRITOIRE

### 2.4.1 La responsabilité des intervenants municipaux

Chaque municipalité est présentement responsable de la cueillette des matières résiduelles d'origine résidentielle sur son territoire. De manière générale, les municipalités ont recours aux services d'entrepreneurs privés pour la collecte et le transport des matières résiduelles, à l'exception de la municipalité de Saint-Aubert qui procède en régie interne à la collecte et au transport de ses matières résiduelles et qui offre ce service aux municipalités de Sainte-Louise et de Saint-Damase.

Au niveau de la gestion des boues, les particuliers dont les résidences ne sont pas raccordées aux systèmes municipaux d'égout font affaire directement avec un entrepreneur privé pour la vidange de leur fosse septique.

## 2.5 LES ENTENTES INTERMUNICIPALES

Certaines ententes prévalent entre les municipalités du territoire de la MRC, à savoir :

- Une entente pour l'enfouissement des matières résiduelles entre la *Régie Intercommunale de Gestion des Déchets de L'Islet-Sud* et six municipalités (Saint-Pamphile, Sainte-Perpétue, Saint-Adalbert, Saint-Omer, Saint-Marcel et Tourville) qui sont toutes propriétaires du site d'enfouissement situé à Sainte-Perpétue.
- Une entente pour l'enfouissement des matières résiduelles entre la *Régie Intercommunale de Gestion des Déchets Solides de L'Anse-à-Gilles* et sept municipalités (L'Islet, Saint-Aubert, Saint-Cyrille et Saint-Jean-Port-Joli qui sont copropriétaires du site d'enfouissement de L'Anse-à-Gilles, tandis que Saint-Damase, Sainte-Louise et Saint-Roch-des-Aulnaies en sont clientes). À partir de janvier 2003, la municipalité de Saint-Roch-des-Aulnaies acheminera ses matières résiduelles au site d'enfouissement de Saint-Philippe-de-Néri dans la MRC de Kamouraska.
- Il existe également une entente entre les municipalités de Saint-Damase, Sainte-Louise et Saint-Aubert, à l'effet que cette dernière effectue la collecte et le transport des résidus domestiques vers le site de L'Anse-à-Gilles.

## 2.6 LES COLLECTES MUNICIPALES DES DIFFÉRENTES MATIÈRES RÉSIDUELLES

### 2.6.1 La collecte des matières résiduelles municipales (domestiques)

Tout au long du présent document, le terme «matières résiduelles municipales» réfère aux résidus ramassés par la collecte régulière des ordures ménagères dans chacune des municipalités. Le tableau 6 nous présente une synthèse des contrats de collecte liant les municipalités aux différents contracteurs.

Telle que décrite précédemment, la collecte des matières résiduelles domestiques est effectuée par des entrepreneurs privés dans la majeure partie des municipalités de la MRC, à l'exception de la municipalité de Saint-Aubert qui fait sa collecte en régie interne et des municipalités voisines de Saint-Damase et de Sainte-Louise qui sont desservies par la municipalité de Saint-Aubert grâce à des ententes intermunicipales.

Tableau 6 : Contrats de collecte des matières résiduelles domestiques

MUNICIPALITÉ	NOM ENTREPRISE	DATE D'ÉCHÉANCE	FRÉQUENCE COLLECTE	NOMBRE DE PORTES <sup>(1)</sup>	LIEU D'ÉLIMINATION
<b>Plaine du littoral</b>					
L'Islet	Les Concassés du Cap inc. Cap-Saint-Ignace	31 août 2002	1/sem. 2/sem. ICI	1 341	L.E.S de L'Islet-Nord
Saint-Jean-Port-Joli	Les Concassés du Cap inc. Cap-Saint-Ignace	Juin 2002	1/sem. 2/sem. ICI	1 141	L.E.S de L'Islet-Nord
Sainte-Louise	Régie interne (Saint-Aubert)	31 déc. 2002	Chaque 2 sem.	300	L.E.S de L'Islet-Nord
Saint-Roch-des-Aulnaies	Services Sanitaires C. Lizotte	31 déc. 2003	1/sem. 2/sem. été	343	L.E.S de L'Islet-Nord
<b>Piedmont</b>					
Saint-Aubert	Municipalité de Saint-Aubert	-	1/sem.	756	L.E.S de L'Islet-Nord
Saint-Cyrille	Entreprises Jean-Marie Thibault inc. Saint-Cyrille	31 déc. 2002	1/sem.	408	L.E.S de L'Islet-Nord
Saint-Damase	Municipalité de Saint-Aubert	30 sept. 2002	1/sem.	229	L.E.S de L'Islet-Nord
<b>Plateau appalachien</b>					
Saint-Adalbert*	Jacques Bois Saint-Pamphile	Août 2004	1/sem.	273	L.E.S de L'Islet-Sud
Sainte-Félicité	Jacques Bois Saint-Pamphile	30 juin 2002	1/sem.	151	Dépôts en tranchée
Saint-Marcel	Jacques Bois Saint-Pamphile	1 <sup>er</sup> juillet 2002	1/sem.	194	L.E.S de L'Islet-Sud
Saint-Omer	Jacques Bois Saint-Pamphile	Juin 2003	1/sem.	179	L.E.S de L'Islet-Sud
Saint-Pamphile*	Jacques Bois Saint-Pamphile	30 juin 2003	1/sem.	945	L.E.S de L'Islet-Sud
Sainte-Perpétue	Jacques Bois Saint-Pamphile	30 juin 2002	1/sem.	642	L.E.S de L'Islet-Sud
Tourville	Jacques Bois Saint-Pamphile	Juin 2002	1/sem.	273	L.E.S de L'Islet-Sud

<sup>1</sup> Le nombre de portes correspond au nombre de bacs nécessaires estimé en fonction du type d'immeuble, de la façon suivante : un bac par maison unifamiliale, maison mobile, maison ou immeuble de un ou deux logements et habitation en commun; deux bacs par maison ou immeuble de trois à cinq logements; trois bacs par maison ou immeuble de six logements et plus; un bac par chalet desservi par la cueillette régulière des ordures ménagères en porte-à-porte (excluant les chalets regroupés qui utilisent un conteneur centralisé). Ces estimations ont été faites à partir du *Sommaire des rôles d'évaluation de la MRC de L'Islet*.

\* Les municipalités dont le nom est suivi d'un astérisque ont inclus une clause de réouverture pour effectuer la collecte sélective.

La collecte est effectuée une fois par semaine dans la plupart des municipalités, à l'exception de Sainte-Louise où elle est effectuée à chaque deux semaines, en alternance avec la collecte sélective.

### **2.6.2 La collecte sélective des matières recyclables**

Les matières recyclables recueillies par la collecte sélective sont : le papier, le carton, le verre, le métal et certains plastiques.

Les activités de collecte sélective des matières recyclables dans la MRC de L'Islet sont coordonnées en majeure partie par un organisme à but non lucratif, la *Corporation environnementale de la Côte-du-Sud* (COECOS). Pour l'instant, les matières recyclables collectées sont acheminées vers le centre de tri de Saint-Pascal situé dans la MRC de Kamouraska. Trois municipalités, Saint-Damase, Saint-Jean-Port-Joli et Saint-Roch-des-Aulnaies, offrent ce service par le système d'apport volontaire, les deux premières depuis 1995 et la troisième depuis 2000. Les conteneurs sont placés à des endroits stratégiques dans les municipalités et les citoyens peuvent y apporter leurs résidus de verre, métal, plastique et papier. Une seule municipalité, Sainte-Louise, est desservie par la collecte sélective porte-à-porte depuis 2001.

L'implantation de la collecte sélective porte-à-porte est prévue pour l'automne 2002 à la grandeur du territoire de la MRC. Le système retenu est celui de la collecte en alternance à chaque quinzaine des résidus domestiques réguliers et des matières recyclables, dans des bacs roulants de 360 litres.

Lorsque la collecte sélective sera mise en place, la majorité des municipalités enverra ses matières recyclables vers le centre de tri *L'Après...Récupération* à Montmagny.

### **2.6.3 La collecte de résidus verts**

Les résidus verts sont constitués en majeure partie par les feuilles, les résidus de coupe de pelouse et les résidus de jardinage. On les distingue de la matière dite «putrescible» qui, en plus d'inclure les résidus verts, est constituée de tout déchet organique qui peut se décomposer.

Aucune collecte de résidus verts n'est organisée par les municipalités du territoire. Ces résidus sont ramassés avec la collecte régulière des résidus domestiques et ils sont acheminés dans les sites d'enfouissement du territoire. Il faut souligner certaines initiatives de collectes de feuilles en automne dans au moins trois municipalités, soit L'Islet, Saint-



Jean-Port-Joli et Sainte-Louise. Ces collectes sont tenues par des particuliers, en général des producteurs agricoles, qui recueillent et compostent les feuilles pour leur usage privé.

La corporation COECOS a entrepris une tournée de sensibilisation sur le compostage dans les MRC de L'Islet et de Kamouraska. À cet effet, des composteurs sont vendus à bas prix pour promouvoir le compostage domestique. À titre d'exemple, en une seule soirée d'information tenue à Saint-Jean-Port-Joli au début d'avril 2002, 82 composteurs ont été vendus à des résidants de la MRC de L'Islet.

#### ***2.6.4 La collecte de résidus domestiques dangereux***

Le terme «résidus domestiques dangereux» désigne certains produits d'usage domestique dont l'élimination peut causer des dangers pour l'environnement. Ces produits sont les acides, bases, peintures, solvants, huiles, cyanures, pesticides, réactifs, oxydants, piles et batteries, médicaments, aérosols et certaines autres matières organiques.

Aucune municipalité de la MRC de L'Islet n'offre présentement de programme de collecte des résidus domestiques dangereux (RDD). Le site d'enfouissement sanitaire de L'Anse-à-Gilles organise une fois par an une journée de collecte où les gens résidant dans les municipalités clientes du site peuvent apporter leurs RDD. Cette journée de collecte répétée depuis plus de huit ans permet de récupérer de plus en plus de matières résiduelles dangereuses. En 2000 par exemple, près de 20 tonnes de RDD ont été récupérées.

#### ***2.6.5 La collecte des encombrants***

Par encombrant, on désigne les gros objets comme les meubles, électroménagers, carcasses d'objets divers, etc.

Comme il n'existe aucune ressourcerie dans le territoire, les encombrants qui sont ramassés sont éliminés dans les lieux d'enfouissement. Certaines municipalités procèdent à la collecte à l'année longue en même temps que la collecte régulière des résidus domestiques, tandis que d'autres font une collecte spéciale une ou deux fois l'an.

#### ***2.6.6 La collecte des boues***

Il n'existe pour l'instant aucun système de collecte des boues. Les propriétaires d'installations non raccordées aux réseaux d'égout municipaux doivent faire affaire avec un entrepreneur privé pour la vidange de leur fosse septique.

Dans la municipalité de Saint-Aubert, grâce à un permis spécial du ministère de l'Environnement, les boues provenant des fosses septiques peuvent être déversées dans les étangs servant présentement à la municipalité.

### **2.6.7 La collecte municipale desservant les industries, commerces et institutions (ICI)**

Tout au long de ce document, l'abréviation ICI désigne le secteur Industries/Commerces/Institutions.

Deux municipalités, L'Islet et Saint-Jean-Port-Joli, offrent le service bihebdomadaire de collecte des principaux commerces de leur territoire respectif. Ces résidus sont acheminés vers le site d'enfouissement de L'Anse-à-Gilles où ils sont toutefois comptabilisés avec les résidus domestiques provenant de la collecte régulière.

Dans toutes les autres municipalités, les matières résiduelles en provenance des industries et commerces de petite dimension sont ramassées à même la collecte régulière des résidus domestiques.

Les commerces, industries ou institutions qui produisent un gros volume de matières résiduelles font appel aux services de différents transporteurs pour apporter leurs résidus aux sites d'enfouissement.

### **2.6.8 Les matières résiduelles en provenance du secteur de la construction, rénovation, démolition (CRD)**

Tout au long de ce document, l'abréviation CRD désigne le secteur Construction/Rénovation/Démolition.

Présentement, les résidus provenant de ce secteur sont acheminés par les contracteurs vers les sites d'enfouissement du territoire. Un projet de centre de transbordement ou de déchetterie est toutefois à l'étude. Ce projet, mené par la firme *Les Concassés du Cap*, desservirait les territoires des MRC de L'Islet et de Montmagny.

### **2.6.9 Les collectes spéciales**

Mis à part les initiatives des deux localités décrites au tableau 7, il n'existe aucune collecte spéciale dans les municipalités du territoire.

Tableau 7 : Collectes spéciales offertes par les municipalités du territoire

MUNICIPALITÉ	DÉTAIL
Saint-Aubert	Les pneus sont recueillis avec les résidus domestiques à condition qu'ils ne soient pas en trop grande quantité. Ils sont amenés vers le L.E.S. de L'Anse-à-Gilles qui en dispose.
Sainte-Félicité	En même temps que les encombrants, les gens sont invités à déposer leurs pneus ainsi que la ferraille dans un garage privé local (M. Yvon Pellerin).

## 2.7 LES COÛTS DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES ASSUMÉS PAR LE SECTEUR MUNICIPAL

Il en a coûté un peu plus de 800 000 \$ au total en 2000 pour la gestion des matières résiduelles dans le territoire de la MRC de L'Islet (incluant les boues municipales). Comme on peut le constater au tableau 8, près de la moitié de ces coûts (plus précisément 47 %) est affectée à la collecte et au transport, tandis que les coûts d'enfouissement et de gestion des boues municipales représentent respectivement 27 % et 26 % de la facture totale. Si on ne tient pas compte des boues municipales, le budget collecte/transport représente 63,4 % de la facture totale.

Tableau 8 : Budget des municipalités pour la gestion des matières résiduelles

MUNICIPALITÉ	DÉTAIL	MATIÈRES RÉSIDUELLES ET CUEILLETTE SÉLECTIVE		BOUES MUNICIPALES <sup>1</sup>	COÛT TOTAL
		COLLECTE ET TRANSPORT	ENFOUISSEMENT		
<b>Plaine du littoral</b>					
L'Islet	Collecte régulière	65 417 \$	30 592 \$	68 192\$	164 201 \$
Saint-Jean-Port-Joli	Collecte régulière	90 000 \$	26 628 \$	74 000 \$	211 628 \$
	Collecte sélective	21 000 \$			
Sainte-Louise	Collecte régulière	16 068 \$		20 000 \$	44 704 \$
	Collecte sélective	1 950 \$			
	Traitement <sup>2</sup>	1 430 \$	5 256 \$		
Saint-Roch-des-Aulnaies	Collecte régulière	21 394 \$	7 478 \$		33 979 \$
	Collecte sélective	5 107 \$			
<b>Piedmont</b>					
Saint-Aubert	Collecte régulière	15 037 \$	10 806 \$		25 843 \$
Saint-Cyrille	Collecte régulière	20 540 \$	5 979 \$	3 400 \$	29 919 \$
Saint-Damase	Collecte régulière	12 000 \$	4 518 \$		19 718 \$
	Collecte sélective	3 200 \$			
<b>Plateau appalachien</b>					
Saint-Adalbert	Collecte régulière	11 595 \$	11 944 \$		23 539 \$
Sainte-Félicité	Enfouissement (salaire)	7 385 \$	1 280 \$		9 015 \$
	Creusage des tranchées (variable)		350 \$		
Saint-Marcel	Collecte régulière	10 904 \$	9 491 \$		20 395 \$
Saint-Omer	Collecte régulière	7 385 \$	6 731 \$		14 116 \$
Saint-Pamphile	Collecte régulière	37 000 \$	50 225 \$		87 225 \$
Sainte-Perpétue	Collecte régulière	26 000 \$	34 000 \$	30 000 \$	90 000 \$
Tourville	Collecte régulière	9 350 \$	12 997 \$	17 560 \$	39 907 \$
<b>Total</b>		<b>382 762 \$</b>	<b>218 275 \$</b>	<b>213 152 \$</b>	<b>814 189 \$</b>

<sup>1</sup> Incluant les frais de l'inspecteur en environnement pour les fosses septiques.




<sup>2</sup> Coût de traitement (tri) 25 \$/tonne.



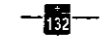
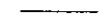



**PROJET DE PLAN DE GESTION  
DES MATIÈRES RÉSIDUELLES**

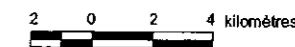
**SITES DE DISPOSITION  
DES MATIÈRES RÉSIDUELLES**

Carte 2

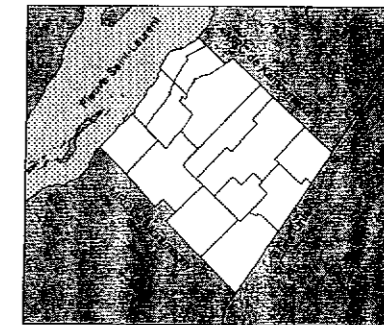
-  Site de dépôts en tranchée de Sainte-Félicité
-  Lieu d'enfouissement sanitaire de L'Anse-à-Gilles (municipalité de L'Islet)
-  Lieu d'enfouissement sanitaire de L'Islet-Sud (municipalité de Sainte-Perpétue)

-  Limite municipale
-  Autoroute
-  Route
-  Route locale
-  Plan d'eau

1: 275 000



MRC de L'Islet



Révisé par: Lucie Alice Côté Géomaticienne  
Vérfié par: Yves Richard Chargé de projet

8 août 2002  
8 août 2002

## CHAPITRE TROISIÈME

### 3. MATIÈRES RÉSIDUELLES D'ORIGINE MUNICIPALE

Tous les aspects des matières résiduelles d'origine municipale (aussi désignées domestiques) du territoire de la MRC de L'Islet sont présentés dans le présent chapitre. Rappelons que les matières résiduelles dites municipales sont celles produites par la population résidente.

#### 3.1 LES MATIÈRES RÉSIDUELLES ÉLIMINÉES PAR LE SECTEUR MUNICIPAL

Les données que nous présentons au tableau 9 par rapport aux volumes acheminés dans les L.E.S. de L'Islet-Sud (Sainte-Perpétue) et de L'Anse-à-Gilles (L'Islet) ont été compilées à partir des bordereaux de déchargement des camions. On peut donc affirmer que ces chiffres s'approchent des volumes réels de matières résiduelles produites par le secteur municipal sur le territoire de la MRC. Le tonnage a été calculé à partir de ces volumes, sur la base d'une densité moyenne des matières résiduelles municipales de  $0,38 \text{ t./m}^3$ <sup>1</sup>. Les tonnages acheminés au site de dépôts en tranchée de Sainte-Félicité ont, pour leur part, été calculés sur la base d'une génération de matières résiduelles comparable à celle des autres localités du secteur sud de la MRC de L'Islet, soit  $0,457 \text{ t.m./pers./année}$ . On peut constater que par rapport à l'ensemble du Québec, la quantité éliminée par habitant est nettement plus élevée dans la MRC de L'Islet. Cet écart peut s'expliquer de deux façons, soit le fait que la collecte sélective n'est pas encore implantée à l'échelle du territoire, soit le fait que les matières résiduelles des petits commerces et industries sont ramassées avec la collecte sélective, ce qui vient augmenter sensiblement les quantités attribuées au milieu municipal.

<sup>1</sup> (Recyc-Québec, 2000, In. News & [analysis@solidwaste.com](mailto:analysis@solidwaste.com))

Tableau 9 : Quantités de matières résiduelles municipales éliminées en 2000

MUNICIPALITÉ	VOLUME (M <sup>3</sup> )	TONNAGE (T.M.)	PROD. MOY. PER CAPITA
<b>Plaine du littoral</b>			
L'Islet	7 279	2 766	0,712
Saint-Jean-Port-Joli	6 133	2 330	0,686
Sainte-Louise	912	346	0,420
Saint-Roch-des-Aulnaies	1 084	412	0,418
<b>Piedmont</b>			
Saint-Aubert	2 099	797	0,562
Saint-Cyrille	1 462	556	0,690
Saint-Damase	912	346	0,541
<b>Plateau appalachien</b>			
Saint-Adalbert	866	329	0,473
Sainte-Félicité	553	210	0,457
Saint-Marcel	714	271	0,478
Saint-Omer <sup>1</sup>	531	202	0,505
Saint-Pamphile	3 278	1 246	0,424
Sainte-Perpétue	2 618	995	0,487
Tourville	912	347	0,450
<b>Sous-total</b>	<b>29 353</b>	<b>11 153</b>	<b>0,563</b>
Hors-collecte <sup>2</sup>	1 437	546	
<b>Total</b>	<b>30 790</b>	<b>11 699</b>	<b>0,590</b>
<b>Au Québec<sup>3</sup></b>		<b>2 827 000</b>	<b>0,383</b>

<sup>1</sup> Incluant certains rangs de Saint-Pamphile, ce qui peut expliquer la production moyenne par capita élevée.

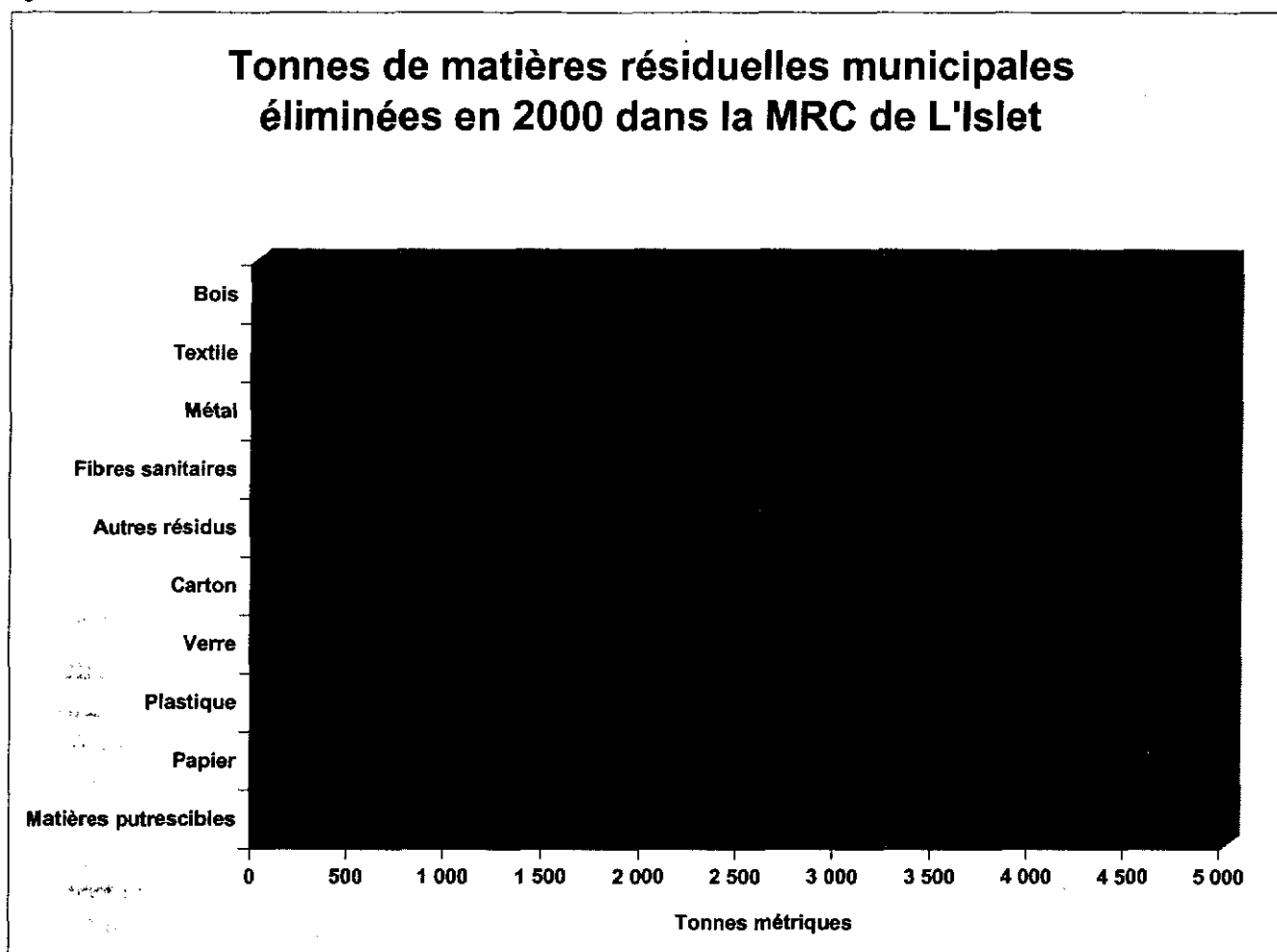
<sup>2</sup> L'item hors-collecte correspond aux résidus apportés directement aux sites par les résidants.

<sup>3</sup> Données provenant du *Bilan 2000 de la gestion des matières résiduelles au Québec*, Recyc-Québec.

La quantité totale obtenue a par la suite été subdivisée par type de matière en utilisant les pourcentages établis pour les matières résiduelles de provenance municipale dans *Le guide de caractérisation des matières résiduelles au Québec*, Chamard-CRIC-Roche, 2000. Le résultat de cette caractérisation est présenté à la figure suivante, tandis que les calculs et données complètes sont présentés en annexe C.

Pour l'année 2000, les quantités de matières résiduelles de provenance municipale éliminées dans la MRC de L'Islet seraient les suivantes :

Figure 4



### 3.2 LES MATIÈRES RECYCLABLES RÉCUPÉRÉES ET VALORISÉES

Le calcul des matières recyclables récupérées et valorisées a été effectué à partir des données fournies par le centre de tri de Saint-Pascal et par la corporation COECOS. Ces données, présentées au tableau suivant, sont celles pour l'année 2000.



**Tableau 10 : Matières recyclables récupérées par la collecte sélective dans les municipalités de la MRC de L'Islet en 2000**

MUNICIPALITE	TONNES MÉTRIQUES					
	PAPIER	CARTON	VERRE	PLASTIQUE	MÉTAL	REJETS
<b>Plaine du littoral</b>						
Saint-Jean-Port-Joli	52,7	25,2	9,9	4,4	7,7	9,9
Sainte-Louise <sup>1</sup>	12,8	6,1	2,4	1,1	1,9	2,4
Saint-Roch-des-Aulnaies	4,8	2,3	0,9	0,4	0,7	0,9
<b>Piedmont</b>						
Saint-Damase	9,9	4,8	1,9	0,8	1,4	1,9
<b>Total de l'année 2000</b>	<b>80,2</b>	<b>38,4</b>	<b>15,1</b>	<b>6,7</b>	<b>11,7</b>	<b>15,1</b>
<b>Total toutes matières</b>	<b>167,2 – (rejets = 15,1) = 152,1 tonnes métriques récupérées</b>					

<sup>1</sup> Il faut noter que la collecte sélective porte-à-porte n'était effectuée que dans cette municipalité. Pour les trois autres, la collecte était par apport volontaire.

### 3.3 LES RÉSIDUS ORGANIQUES RÉCUPÉRÉS ET VALORISÉS

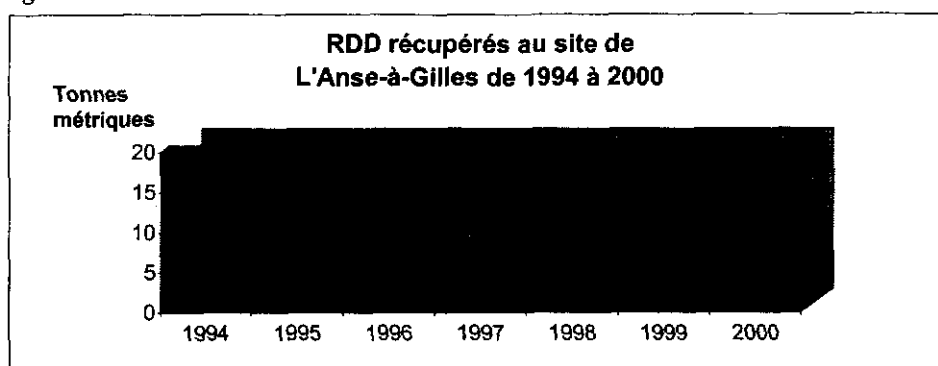
Nous ne possédons aucune donnée sur les quantités de résidus organiques qui ont été récupérées ou valorisées étant donné que présentement, seules quelques initiatives privées sont réalisées à petite échelle.

### 3.4 LES RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX RÉCUPÉRÉS ET VALORISÉS (RDD)

Une journée de collecte par apport volontaire est organisée une fois l'an au site de L'Anse-à-Gilles pour les résidents des municipalités utilisatrices de ce site. En 2000, 19,48 tonnes de RDD ont été récupérées, ce qui correspondrait selon les estimations de la Régie de L'Anse-à-Gilles à environ 10 % des RDD produits sur le territoire desservi. Il faut noter que ce territoire correspond à la partie nord de la MRC de L'Islet et la partie nord de la MRC de Montmagny. Si on répartit les quantités récupérées sur le nombre de personnes desservies, on peut calculer que sur les 19,48 tonnes récupérées, 7,5 proviennent de la MRC de L'Islet.

Comme on peut le constater à la figure suivante, il est intéressant de noter que, mis à part l'année 1995, les quantités récupérées lors de cette journée de collecte sont en constante augmentation depuis 1994 où de 7,62 tonnes récupérées, nous sommes passés à 19,48 tonnes en 2000, soit une augmentation de près de 156 %.

Figure 5



Source : Données provenant de la Régie Intermunicipale de Gestion des Déchets Solides de L'Anse-à-Gilles.

Si on regarde au tableau 11 le détail des quantités totales récupérées pour le territoire desservi, c'est-à-dire la partie nord des MRC de L'Islet et de Montmagny, on constate que les peintures constituent la majeure partie des RDD récupérés. Par exemple, en 2000, environ 11 150 litres de peintures variées ont été récupérés, soit 57,3 % de tous les produits ramassés. Les huiles usées, pour leur part, représentent 17,2 % du total récupéré. À elles seules, ces deux catégories représentent donc près de 75 % de tous les résidus domestiques récupérés lors de cette journée.

Tableau 11 : Quantités de RDD recueillies au site de L'Anse-à-Gilles de 1994 à 2000

MATIÈRE	QUANTITÉ EN LITRE						
	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000
Huiles usées	2 460	1 025	2 460	3 168	2 861	2 258	3 352
Diluant à peinture	1 025	615	820	410	410	1 130	2 562,5
Teinture	410	205	0	0	410	410	0
Peinture à l'huile	1 435	1 077	2 255	2 870	3 075	2 460	4 311,3
Peinture au latex	820	820	3 690	4 100	2 665	6 150	4 157,5
Peinture epoxy-colle-urethane	410	820	380	820	1 640	0	1 815
Peinture solide	160	410	0	240	1 025	0	871,25
Pesticide liquide	225	68	103	103	205	205	307,5
Pesticide solide	205	10	410	103	205	205	205
Acide	20	20	103	52	205	52	205
Pile	40	10	0	20	52	5	51,25
Aérosol	205	52	205	410	410	103	205
Corrosif ou caustique	205	0	20	103	205	103	0
Base	0	20	0	0	0	0	205
Goudron	0	200	0	0	0	0	0
Propane	0	0	0	0	0	103	0
Colasse	0	0	0	0	0	0	615
Liquide halogéné	0	0	0	0	0	5	0
Hydrocarbure et eau	0	0	0	0	0	0	615
Matière comburante	0	0	0	0	0	52	0
<b>Total (tonnes métriques)<sup>1</sup></b>	<b>7,62</b>	<b>5,35</b>	<b>10,45</b>	<b>12,40</b>	<b>13,37</b>	<b>13,24</b>	<b>19,48</b>

<sup>1</sup> Le tonnage est calculé sur l'hypothèse 1 litre = 1 kg.

Source : Régie Intermunicipale de Gestion des Déchets Solides de L'Anse-à-Gilles.

Il est généralement convenu que la quantité totale de résidus domestiques dangereux (RDD) représente environ 1 % des résidus municipaux<sup>2</sup>. De cette quantité, 0,33 % est rejeté aux égouts, tandis que 0,67 % se retrouve dans les ordures ordinaires. Si on s'en tient à cette hypothèse, on peut estimer que la quantité de RDD de provenance municipale pour la MRC de L'Islet correspondrait à 78,4 tonnes (0,67 % de 11 699 tonnes = 78,4 tonnes).

Le taux de récupération au niveau municipal pour l'ensemble du territoire desservi par L'Anse-à-Gilles s'élève à 12,2 % pour l'an 2000. Il est difficile de déterminer toutefois quelle part exacte de ce 12,2 % est attribuable uniquement à la MRC de L'Islet.

### 3.5 LES MATÉRIAUX SECS RÉCUPÉRÉS ET VALORISÉS

Nous ne possédons aucune donnée sur les matériaux secs qui pourraient avoir été récupérés et valorisés dans le territoire.

### 3.6 LES BOUES RÉCUPÉRÉES ET VALORISÉES

Comme il n'existe actuellement aucun programme de récupération pour ce type de matière, nous ne possédons aucun chiffre sur les boues qui auraient pu être récupérées ou valorisées.

Les boues ne font pas partie des objectifs de réduction du *Plan d'action québécois sur la gestion des matières résiduelles 1998-2008*. À titre informatif, nous présentons quand même au tableau 12 l'inventaire réalisé en 2001 par la firme *Roche* pour le compte de la MRC de L'Islet. Le nombre de fosses septiques dans le territoire de la MRC s'établit ainsi : 4 004 fosses de résidences permanentes, 1 229 pour les résidences secondaires (chalets) et 250 d'autres provenances (commerces, institutions, industries).

Dans la même étude, un calcul des volumes de boues a été fait en tenant compte des hypothèses suivantes :

- on retient un volume de 1,7 m<sup>3</sup> par fosse septique pour les installations résidentielles antérieures à 1981 (76,5 % des installations);
- on retient un volume de 3,4 m<sup>3</sup> par fosse septique pour les installations résidentielles postérieures à 1981;

<sup>2</sup> MEF : [www.menv.gouv.qc.ca/matieres/mat\\_res/fiches/fiche-rdd.htm](http://www.menv.gouv.qc.ca/matieres/mat_res/fiches/fiche-rdd.htm)

- on considère une majoration de 15 % du volume des fosses établies avant 1981 pour tenir compte de l'augmentation de la population et des installations non conformes.

Tableau 12 : Volumes estimés des boues de fosses septiques du territoire

MUNICIPALITÉ	RÉSIDENCES			
	PERMANENTES		SAISONNIÈRES	
	FOSSES	VOLUME DE BOUES M <sup>3</sup>	FOSSES	VOLUME DE BOUES M <sup>3</sup>
<b>Plaine du littoral</b>				
L'Islet	506	1 164,4	63	144,8
Saint-Jean-Port-Joli	476	1 095,3	152	349,2
Sainte-Louise	153	352,6	12	27,8
Saint-Roch-des-Aulnaies	362	833,4	105	241,4
<b>Piedmont</b>				
Saint-Aubert	387	891	331	761,3
Saint-Cyrille	411	946,6	72	165,3
Saint-Damase	219	504,7	82	189,2
<b>Plateau appalachien</b>				
Saint-Adalbert	236	543,7	67	154,1
Sainte-Félicité	168	386,2	21	48,3
Saint-Marcel	200	460,4	78	179,9
Saint-Omer	126	289,7	60	137,5
Saint-Pamphile	365	840,7	68	156,1
Sainte-Perpétue	270	621,8	79	181,9
Tourville	125	287,7	39	89,3
<b>Total</b>	<b>4 004</b>	<b>9 217,9</b>	<b>1 229</b>	<b>2 826,1</b>
<b>Total avant 1981</b>	<b>3 042</b>		<b>936</b>	
<b>Total après 1981</b>	<b>962</b>		<b>293</b>	

### 3.7 LES TEXTILES

Il existe quelques initiatives privées de friperies sur le territoire de la MRC, mais l'instabilité de ce type de commerce ne nous permet pas d'avoir des données précises sur les quantités de textile récupérées.

### 3.8 LES ENCOMBRANTS

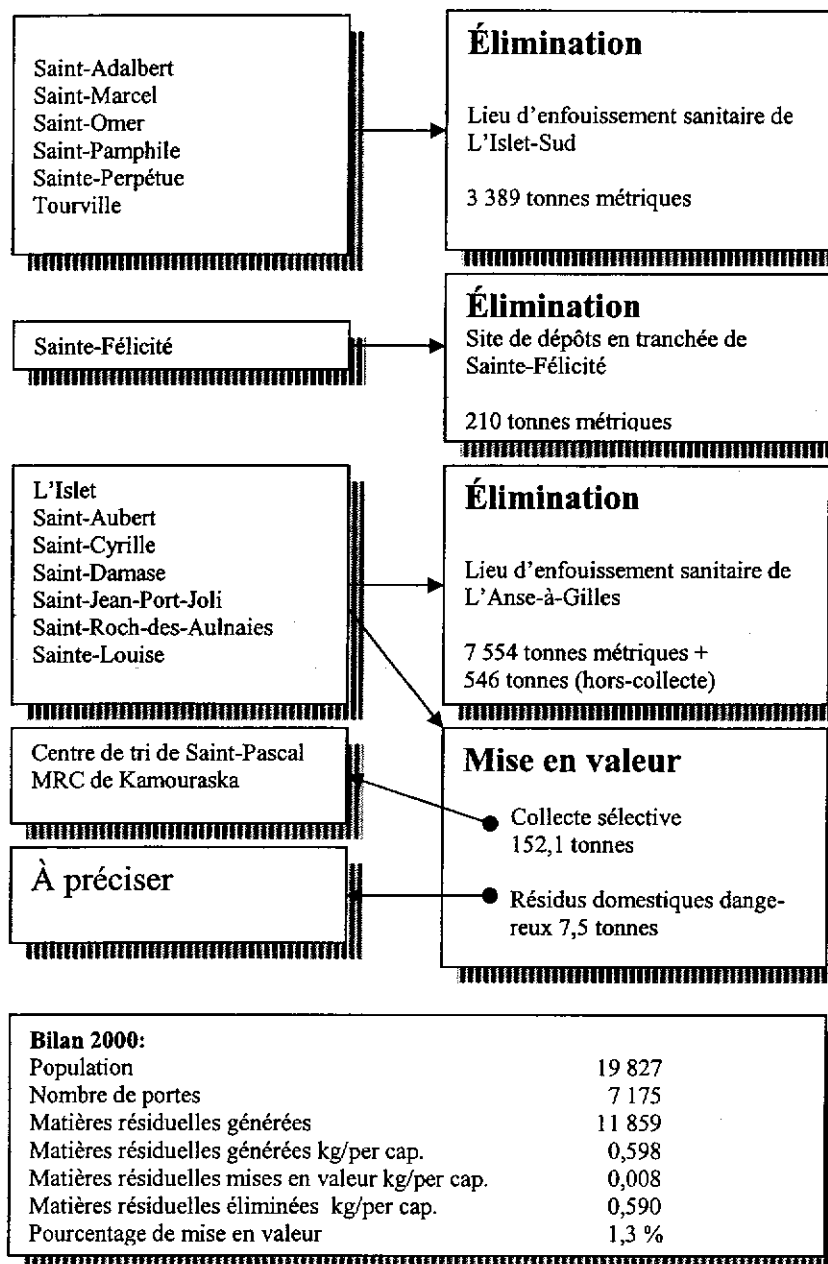
Il n'existe pas de collecte organisée des encombrants sur le territoire, ce type de résidu est actuellement acheminé en grande partie vers les sites d'enfouissement ou revendu dans des marchés aux puces.

### 3.9 LE CHEMINEMENT DES MATIÈRES RÉSIDUELLES D'ORIGINE MUNICIPALE DU TERRITOIRE DE PLANIFICATION

Le cheminement des matières d'origine municipale peut être schématisé de façon simple. Pour l'année 2000, ce cheminement est le suivant :

Figure 6

#### MRC DE L'ISLET



### 3.10 LA DÉTERMINATION DES OBJECTIFS

#### *Les quantités pouvant être mises en valeur*

La *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008* propose comme objectif général de mettre en valeur 65 % des matières pouvant être mises en valeur annuellement.

Selon Chamard-CRIQ-Roche (2000), il est possible de mettre en valeur un potentiel global maximal de 88,3 % des matières résiduelles de provenance municipale. Après vérification auprès du ministère de l'Environnement, il a été établi que nous devons travailler à partir de ce potentiel global.

À partir du total de 11 859 tonnes générées, nous avons déterminé dans un premier temps le potentiel récupérable; à partir de ce potentiel, nous avons établi les objectifs annuels de récupération. Le calcul détaillé est présenté en annexe C et les résultats sont présentés au tableau 13. Les matières recyclables combinées (papier, carton, verre, métal et plastique), soit 4 895 tonnes et les matières putrescibles (4 116 tonnes) constituent 89 % du potentiel total de récupération pour tous les types de matières confondus.

Tableau 13 : Objectifs annuels de récupération du milieu municipal

MATIÈRE	POTENTIEL RÉCUPÉRABLE (EN TONNE)	OBJECTIF DE RÉCUPÉRATION (EN %)	À RÉCUPÉRER (EN TONNE)
Bois	171	60	103
Matières putrescibles	4 116	60	2 470
Papier	2 401	60	1 473
Plastique	744,7	60	450
Verre	691,1	60	421
Carton	695,4	60	431
Autres résidus	555		Élimination
Fibres sanitaires	545	60	327
Métal	362,7	60	222
Textile	202	50	101
RDD <sup>1</sup>	78,4	60	47

<sup>1</sup> Selon les calculs effectués précédemment (c.f. chapitre 3.4), la quantité théorique de RDD produits dans L'Islet par le secteur résidentiel serait de 78,4 tonnes.



## CHAPITRE QUATRIÈME

### 4. MATIÈRES RÉSIDUELLES DE PROVENANCE INDUSTRIES/ COMMERCE/INSTITUTIONS (ICI)

Dans ce chapitre, nous traiterons de tous les aspects des matières résiduelles produites par le secteur des industries, commerces et institutions, appelées «résidus ICI», terme que nous utiliserons pour alléger le texte.

#### 4.1 L'ÉLIMINATION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Comme on peut le constater au tableau 14, plus de 2 719 tonnes, soit plus de 75 % des matières résiduelles ICI du territoire de la MRC, ont été enfouies au L.E.S de L'Anse-à-Gilles en 2000. La proximité des municipalités de L'Islet et Saint-Jean-Port-Joli qui comptent plusieurs industries et commerces de taille importante explique cette forte proportion. Dans L'Islet-Sud, la ville de Saint-Pamphile compte deux industries importantes de transformation du bois, mais comme nous verrons plus loin dans ce chapitre, les résidus produits par ce type d'entreprise ne sont pas acheminés aux sites d'enfouissement.

Tableau14 : Quantités de matières résiduelles acheminées vers les lieux d'enfouissement par les ICI en 2000

LIEU	MÈTRES CUBES	TONNES MÉTRIQUES
L.E.S. L'Islet-Sud	2 372	901
L.E.S. L'Anse-à-Gilles	7 142	2 719
Site Sainte-Félicité	N/D	N/D
<b>Total</b>	<b>9 514</b>	<b>3 620</b>

Les quantités de matières résiduelles en provenance des industries, commerces et institutions (ICI) ont été calculées par compilation des bordereaux de déchargement dans les sites d'enfouissement. Ces quantités correspondent aux voyages ne faisant pas partie de la collecte régulière des déchets. Il est donc facile de connaître la provenance et la composition de ces matières résiduelles; une liste des principaux ICI et des matières générées a ainsi été réalisée. Ces données serviront à cibler certaines entreprises avec lesquelles il faudra trouver des solutions pour réduire les quantités de matières résiduelles envoyées vers les lieux d'enfouissement. Les résultats de la compilation des quantités éliminées sont les suivants :

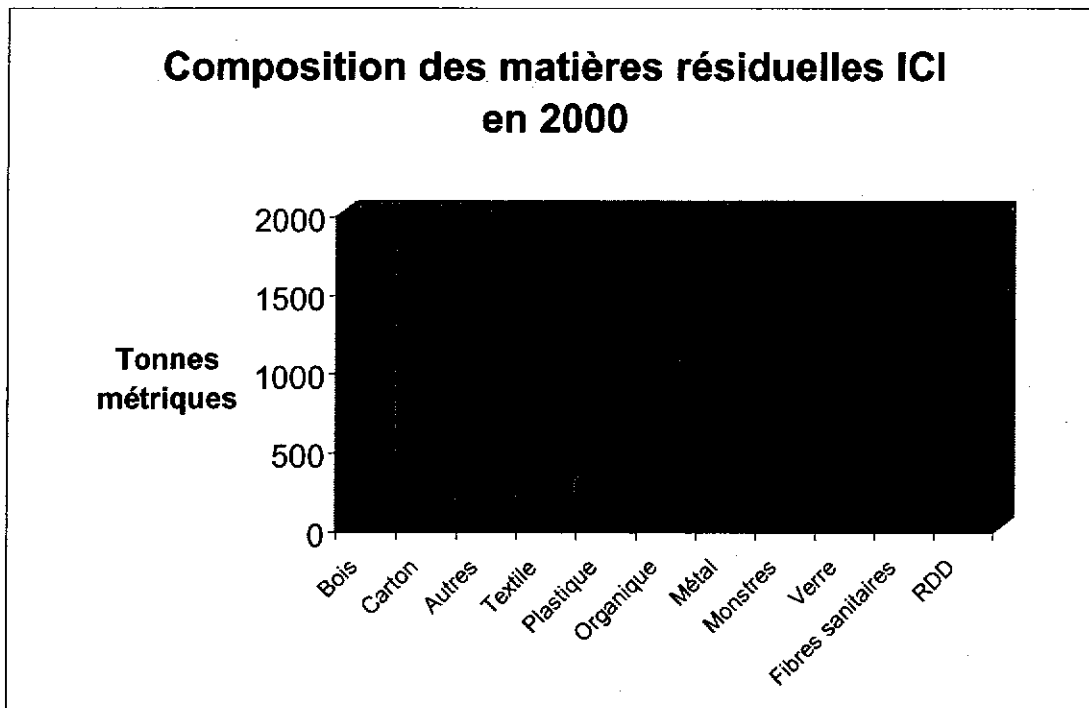


Bois _____	1 891 tonnes
Fibres sanitaires ____	10 tonnes
Carton _____	656 tonnes
RDD _____	9 tonnes
Métal _____	43 tonnes
Monstres _____	27 tonnes
Plastique _____	142 tonnes
Organique _____	90 tonnes
Textile _____	326 tonnes
Verre _____	12 tonnes
Autres _____	414 tonnes
<b>Total _____</b>	<b>3 620 tonnes</b>

Il faut souligner que ces chiffres correspondent seulement aux principaux ICI étant donné que dans l'ensemble des municipalités, les petits commerces sont desservis avec la collecte régulière des déchets.

Le graphique suivant démontre clairement que les résidus éliminés par le secteur ICI sont majoritairement constitués de bois pour une proportion de 1 891 tonnes/3 620 tonnes, soit 52 % de tous les résidus. Ce bois est surtout constitué de résidus provenant du secteur manufacturier : meubles, portes et fenêtres, palettes, etc.

Figure 7



## 4.2 L'INDUSTRIE DE LA TRANSFORMATION DU BOIS

L'industrie de la transformation du bois génère annuellement des quantités très importantes de résidus. Il est intéressant de constater que ces résidus, qui, il n'y a pas si longtemps, étaient considérés et traités comme des déchets, sont désormais pratiquement considérés comme matière première.

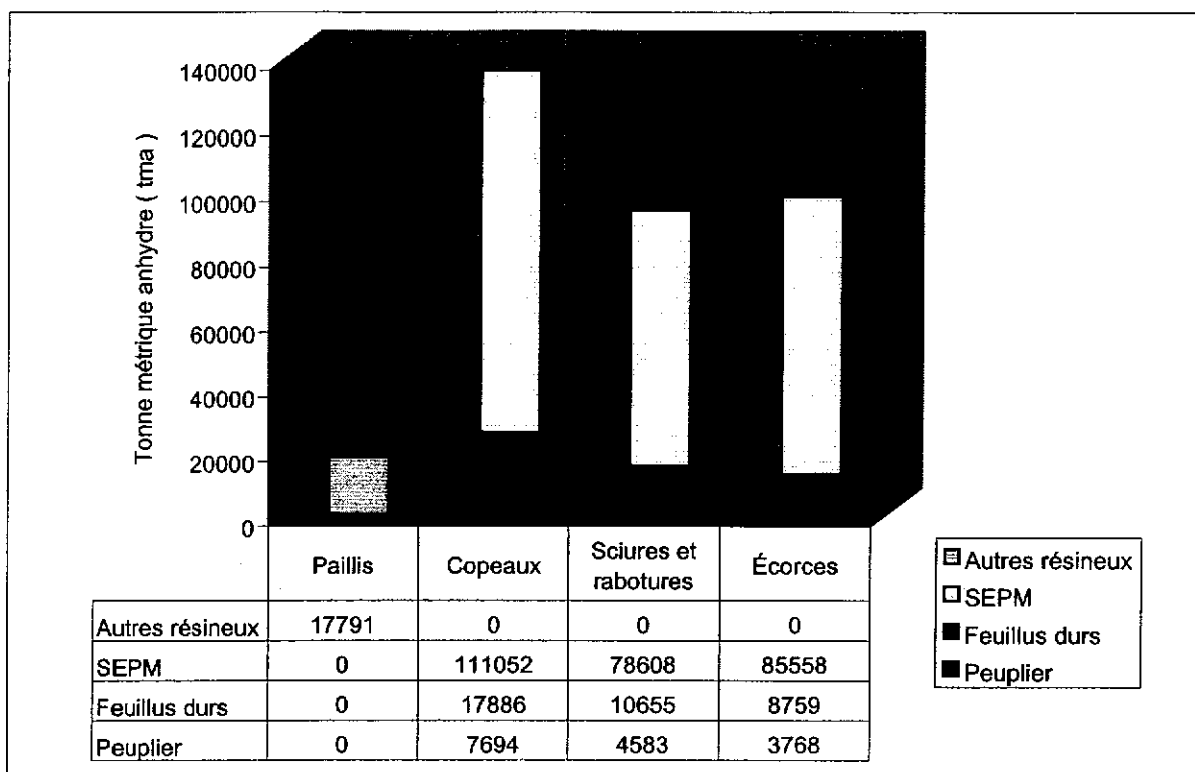
À titre d'exemple, une des principales industries de la MRC de L'Islet a produit et récupéré à elle seule l'an dernier plus de 208 500<sup>3</sup> tonnes métriques vertes de copeaux, planures, sciures et écorces de bois. Cette production a été réutilisée ou vendue en totalité, soit :

- 100 000 tonnes de copeaux ont été vendues à l'industrie des pâtes et papiers;
- 18 500 tonnes de planures (résidus des opérations de planage) ont été vendues et utilisées, soit pour faire des panneaux, soit ensachées pour faire des paillis;
- 20 000 tonnes de sciures ont été vendues pour faire des panneaux et 20 000 tonnes vertes ont été utilisées sur place pour produire de l'énergie;
- 50 000 tonnes d'écorces ont été vendues en majorité à des centrales du Maine pour produire de l'énergie, tandis qu'une petite portion a été vendue pour produire des paillis.

La production totale de l'année 2000 en tonnes anhydres pour la MRC de L'Islet est présentée à la figure suivante.

<sup>3</sup> Le tonnage est ici exprimé lorsque la matière est verte, dans le but de démontrer l'importance des quantités produites. Toutefois, l'unité utilisée couramment pour présenter les données est la tma ou tonne métrique anhydre (tonne séchée).

Figure 8



Source : CLD de la MRC de L'Islet/Tecsult, 2002.

### 4.3 LA RÉCUPÉRATION ET LA VALORISATION

#### 4.3.1 Les pneus hors d'usage

Pour l'année 2000, la quantité de pneus récupérés ou valorisés pour la MRC de L'Islet s'élève à 22 692,1 unités ÉPA, soit 190,62 tonnes métriques. La mesure ÉPA est un Équivalent en Pneus Automobiles de tous les types de pneus. Cet équivalent facilite la conversion en tonnage. Le poids d'un pneu ÉPA est de 8,4 kg ou 0,0084 tonne. Ces données proviennent de Recyc-Québec.

#### 4.3.2 Les matières consignées

Les données sur les matières consignées présentées au tableau 15 proviennent de Recyc-Québec. Elles sont exprimées en tonne métrique.

**Tableau 15 : Nombre de tonnes résultant de la collecte des matières consignées à remplissage unique en 2000**

	ALUMINIUM (TONNE)	PLASTIQUE (TONNE)	VERRE (TONNE)	TOTAL (TONNE)
Vendu	37,8	33,8	55,5	127,1
Récupéré	28,5	24,5	41,5	94,6
Net <sup>1</sup>	9,2	9,3	13,9	32,4

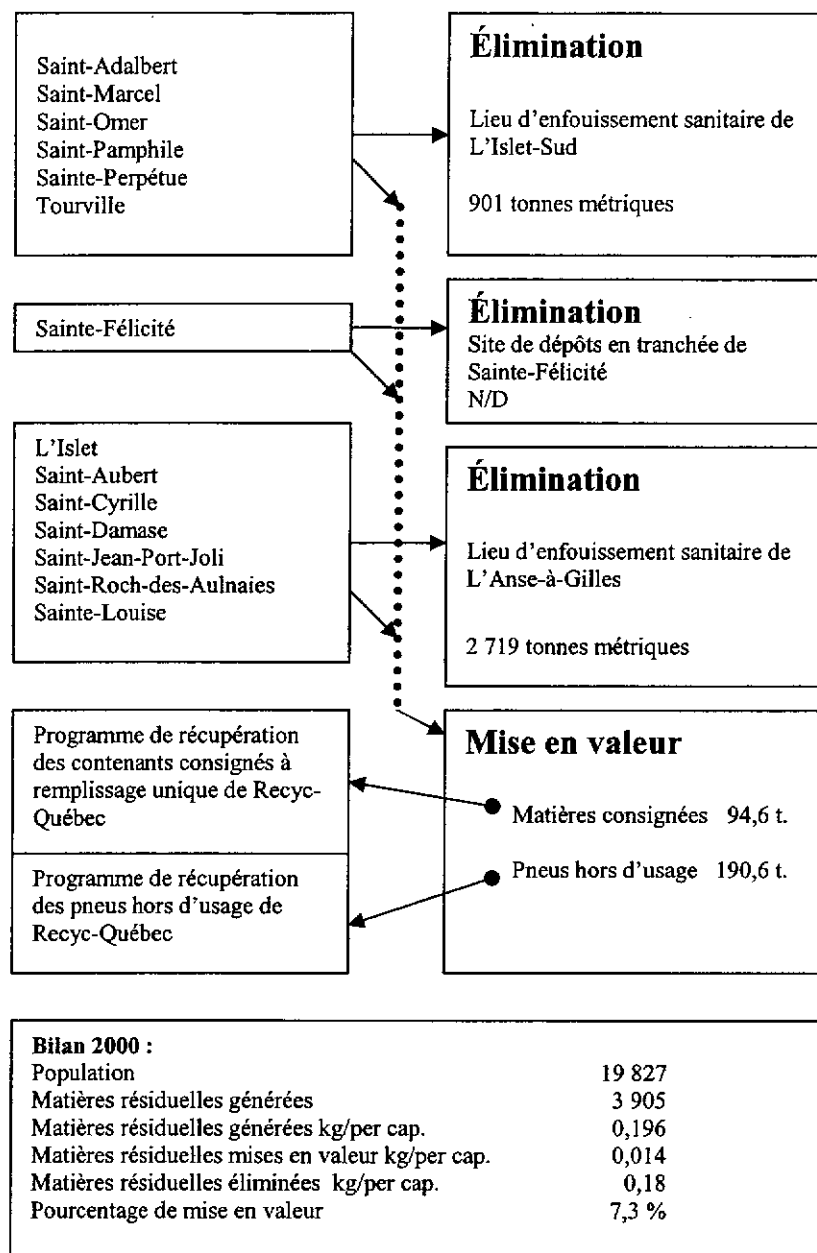
Le terme «net» correspond à la différence entre les ventes enregistrées et les quantités récupérées. Cette différence ne signifie pas nécessairement que ces quantités ont été éliminées. Par exemple, pour le verre, bien des gens ne rapportent pas systématiquement les bouteilles vides, ils le font lors d'un grand ménage du sous-sol ou du garage.

Pour les matières consignées, on s'attend dans le *Plan d'action québécois sur la gestion des matières résiduelles 1998-2008* à ce que 80 % des contenants vendus soient récupérés annuellement. En 2000, il s'est vendu dans la MRC de L'Islet un total de 127,1 tonnes de ces matières, donc :  $127,1 \text{ t.} \times 80 \% = 102 \text{ t.}$  Si l'on a récupéré 94,6 tonnes, il y a donc 7,4 tonnes supplémentaires à récupérer.

#### 4.4 LE CHEMINEMENT DES MATIÈRES

Pour l'année 2000, le cheminement des matières résiduelles de provenance ICI est le suivant :

Figure 9



#### 4.5 LA DÉTERMINATION DES OBJECTIFS

Pour calculer les objectifs de récupération des ICI, nous avons procédé de la façon suivante : la quantité totale de matières résiduelles de ce secteur enfouie en 2000 a été de 3 620 tonnes dans L'Islet.

Comme nous avons déjà les quantités évaluées en fonction des types de résidus, nous avons appliqué directement les pourcentages de récupération proposés par la *Politique de gestion des matières résiduelles 1998-2008* (calculs en annexe C).

Bois _____	1 324 t.	
Fibres sanitaires _____	6 t.	
Carton _____	459 t.	
RDD _____	7 t.	
Métal _____	41 t.	
Monstres _____	16 t.	
Plastique _____	99 t.	
Organique _____	54 t.	
Textile _____	164 t.	
Verre _____	7 t.	
Autres _____	414 t.	(vont à l'élimination)



## CHAPITRE CINQUIÈME

### 5. MATIÈRES RÉSIDUELLES DE PROVENANCE CONSTRUCTION/RÉNOVATION/DÉMOLITION (CRD)

Ce chapitre traite de tous les aspects reliés aux matières résiduelles en provenance du secteur construction/rénovation/démolition appelées résidus CRD, terme que nous utiliserons pour alléger le texte. Les résidus CRD correspondent en majeure partie aux matières déposées dans les conteneurs qui sont loués par des contracteurs et qui sont acheminés aux sites par les transporteurs qui louent ces conteneurs. Les bordereaux de déchargement des camions ont permis d'établir les volumes apportés dans les lieux d'enfouissement. Une petite partie des résidus provient du secteur résidentiel. Les résidants doivent s'enregistrer chaque fois qu'ils apportent des matières résiduelles dans les lieux d'enfouissement. Le volume et le contenu des véhicules sont vérifiés et enregistrés.

#### 5.1 L'ÉLIMINATION

La quantité totale de matières résiduelles CRD acheminée dans les sites d'enfouissement du territoire est de 4 488 tonnes métriques pour l'année 2000. Le tableau 16 démontre que la majeure partie de ces résidus, soit 3 762 tonnes métriques ou 84 %, est acheminée vers le site de L'Anse-à-Gilles.

Tableau 16 : Matières résiduelles en provenance du secteur construction, rénovation, démolition (CRD) acheminées vers les sites d'enfouissement de la MRC de L'Islet en 2000

LIEU	MÈTRES CUBES	TONNES MÉTRIQUES
L.E.S. L'Islet-Sud	770	726
L.E.S. L'Anse-à-Gilles	3 989	3 762
Site Sainte-Félicité	N/D	N/D
<b>Total</b>	<b>4 759</b>	<b>4 488</b>

Il n'a pas été possible de déterminer avec précision la composition de ces résidus, nous avons donc utilisé la composition proposée dans l'étude de *Chamard-CRIC-Roche, 2000*, que nous avons adaptée à notre situation régionale. Les résultats sont présentés au tableau 17 et les calculs détaillés en annexe C.



**Tableau 17 : Quantité et composition théorique des résidus de construction/rénovation/démolition (CRD) dans L'Islet pour l'année 2000**

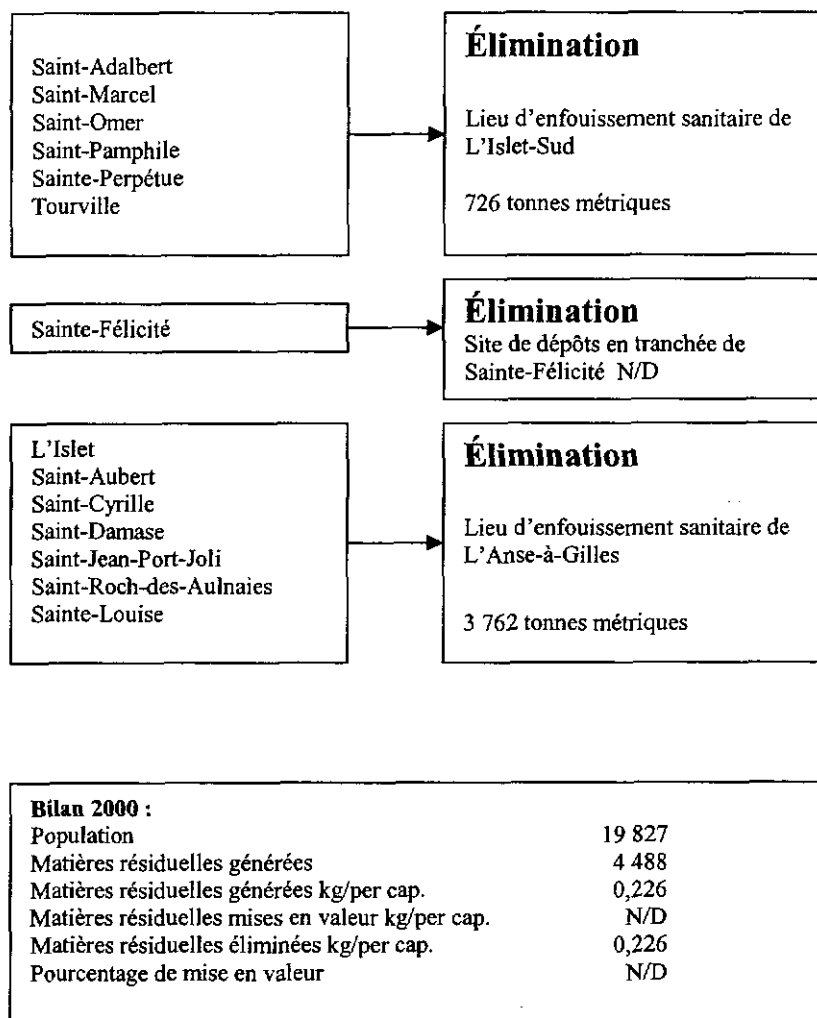
COMPOSITION SELON CHAMARD-CRIC-ROCHE, 2000	QUANTITÉS CALCULÉES (EN TONNE MÉTRIQUE) <sup>1</sup>
Bois : 35 %	283,2
Brique-béton-ciment : 20,7 %	1 773,2
Gypse : 16,4 %	1 014,7
Autres résidus : 8,4 %	519,7
Bardeaux d'asphalte : 5,1 %	218,4
Résidus domestiques dangereux : 4,1 %	240,9
Métal : 3 %	185,6
Éléments fins : 2,9 %	179,4
Papier et carton : 2,1 %	36
Plastique : 1 %	19,8
Textile : 0,7 %	9,5
Verre : 0,6 %	7,6
<b>Total</b>	<b>4 488</b>

<sup>1</sup> Quantités calculées (en tonne métrique) en appliquant cette composition théorique aux tonnages enregistrés aux L.E.S du territoire.

## 5.2 LE CHEMINEMENT DES MATIÈRES

Pour l'année 2000, le cheminement des matières résiduelles en provenance du secteur construction/rénovation/démolition est le suivant :

Figure 10



### 5.3 LA DÉTERMINATION DES OBJECTIFS

Pour quantifier en tonnage la quantité de résidus du secteur CRD éliminée dans L'Islet pour l'année 2000, nous avons déterminé, à partir des volumes enfouis, la proportion des différents types de résidus. Nous avons modifié les pourcentages proposés dans *Le Guide de caractérisation des matières résiduelles au Québec* (voir les calculs en annexe C).

Par la suite, nous avons attribué aux différents types de matières les facteurs de conversion de poids proposés par Recyc-Québec et par le *Gap Manual*.

Enfin, nous avons appliqué le pourcentage global de récupération de 60 % aux matières potentiellement récupérables. Nous obtenons donc :

---

Papier et carton _____	22 t.
Verre _____	5 t.
Métal _____	111 t.
Bois _____	170 t.
Brique, béton et ciment _____	1 064 t.
Éléments fins _____	108 t.

Pour les résidus dangereux de provenance CRD, *Le guide de caractérisation des matières résiduelles au Québec* propose un pourcentage de 4,1 % de la quantité totale des résidus de type CRD produits. Si on applique ce pourcentage, les quantités produites seraient de l'ordre de 241 tonnes.

Si on appliquait le pourcentage de récupération prévu pour les RDD de provenance municipale, soit 75 %, nous aurions à récupérer 181 tonnes de résidus dangereux de provenance CRD.

## CHAPITRE SIXIÈME

### 6. SYNTHÈSE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DU TERRITOIRE DE PLANIFICATION POUR L'ANNÉE 2000

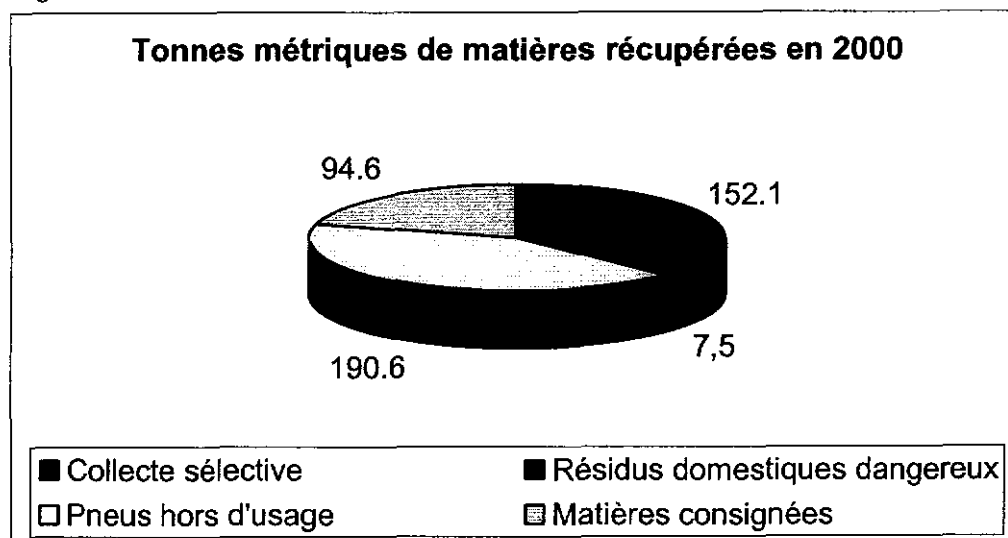
#### LE BILAN SYNTHÈSE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DU TERRITOIRE

Le bilan synthèse nous permet de connaître la quantité totale de matières générées sur le territoire. Pour calculer la quantité de matières générées, on doit ajouter aux quantités de matières éliminées les quantités de matières récupérées.

#### 6.1 LES MATIÈRES RÉCUPÉRÉES ET VALORISÉES PAR LES SECTEURS PUBLICS ET PRIVÉS

Au total, 444,8 tonnes de matières résiduelles ont été récupérées en 2000 dans la MRC de L'Islet, soit un taux de 0,02 tonne/personne/année. Ce taux est nettement inférieur à la moyenne québécoise qui est de 0,52 tonne/personne/année. Cette différence peut s'expliquer par l'absence de collecte sélective ou de collecte sur une base volontaire dans la majeure partie du territoire.

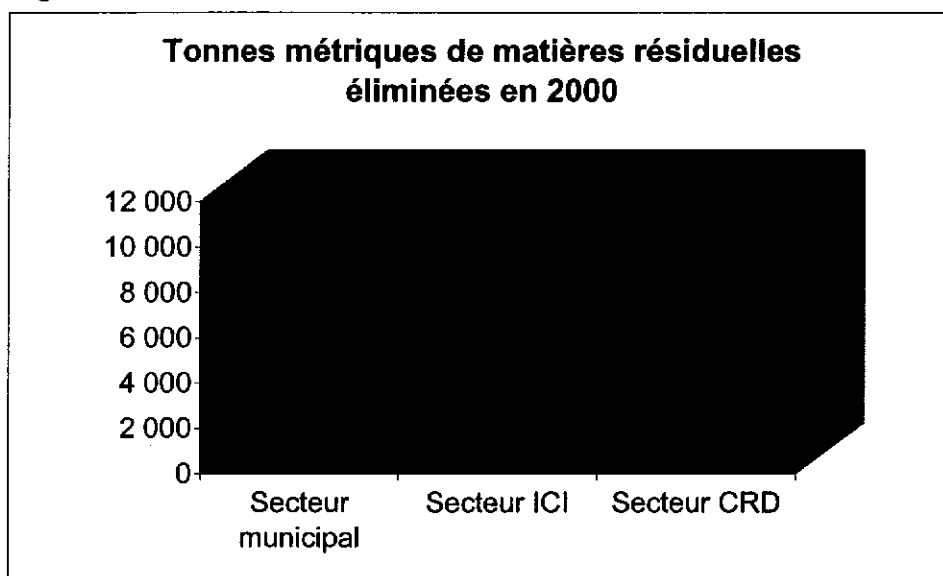
Figure 11



## 6.2 LES MATIÈRES ÉLIMINÉES DANS LES SECTEURS MUNICIPAL, INDUSTRIES/COMMERCE/INSTITUTIONS (ICI) ET CONSTRUCTION/RÉNOVATION/DÉMOLITION (CRD)

Au total, 19 807 tonnes de matières résiduelles ont été éliminées en 2000 sur le territoire de la MRC, soit un taux d'élimination de 97,8 % par rapport à la matière générée. Au Québec pour la même période, 10 892 000 tonnes ont été générées et 7 056 000 tonnes ont été éliminées, soit un taux d'élimination de 64,8 %. Le taux d'élimination nettement supérieur dans L'Islet peut s'expliquer en grande partie par l'absence de collecte sélective à grande échelle et par un manque de sensibilisation de la population envers la réduction, la récupération ou le recyclage des matières résiduelles. Le graphique suivant nous présente les quantités éliminées par type de secteur.

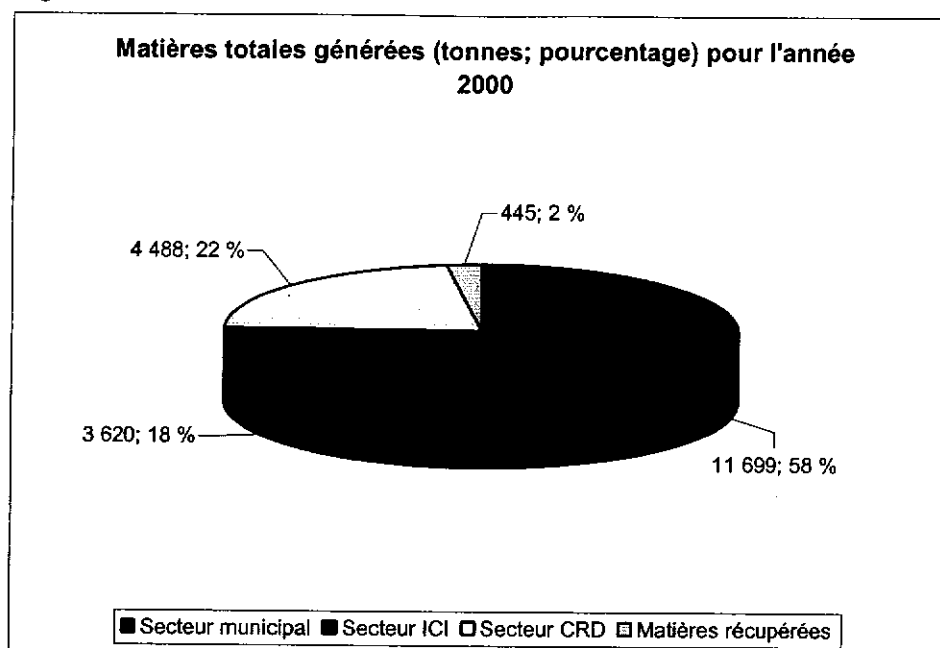
Figure 12



## 6.3 LES MATIÈRES GÉNÉRÉES DU TERRITOIRE

Au total, 20 252 tonnes métriques de matières résiduelles ont été générées en 2000 dans la MRC de L'Islet, soit un taux de 1,02 t./personne/an (matières générées = matières éliminées + matières récupérées). Pour la même période au Québec, ce taux était de 1,48 t./personne/an.

Figure 13



Le secteur municipal est le principal producteur de matières résiduelles de la MRC avec un total de 58 % des matières totales générées. Notons également qu'il n'y a que 2 % des matières générées qui sont récupérées ou recyclés. Le détail des matières mises en valeur, les quantités éliminées par secteur et le bilan des matières générées sont présentés au tableau 18.

**Tableau 18 : Synthèse des quantités de matières résiduelles générées pour l'ensemble du territoire de la MRC de L'Islet**

Mise en valeur				
Collecte sélective des matières recyclables	152,1	-	-	152,1
Résidus domestiques dangereux	7,5	-	-	7,5
Pneus hors d'usage	-	190,6	-	190,6
Contenants consignés remplissage unique	-	94,6	-	94,6
Élimination				
Enfouissement sanitaire	11 489	3 620	4 488	19 597
Dépôts en tranchée	210	-	-	210
Population totale				
				19 827
Génération per capita (t./pers./année)				
				1,02 t./p./an

## 6.4 LA SYNTHÈSE DES OBJECTIFS DE RÉDUCTION

Si on réfère au tableau suivant, 58,6 % des quantités de matières à recycler proviennent du milieu municipal. Il faut toutefois considérer qu'étant donné que les matières résiduelles de la plupart des petits commerces et industries (ICI) sont ramassées avec la collecte municipale, il ne faudra pas négliger d'impliquer ceux-ci dans le processus de collecte sélective. Les calculs détaillés des objectifs de réduction sont présentés en annexe C.

Tableau 19 : Synthèse des objectifs de réduction pour la MRC de L'Islet

MATIÈRE	QUANTITÉ EN TONNE PAR TYPE DE SECTEUR			
	MUNICIPAL	ICI	CRD	TOTAL
Matières putrescibles	2 470	54		2 524
Papier	1 473			1 473
Plastique	450	99		549
Verre	421	11	5	437
Carton	431	459		890
Fibres sanitaires	327	6		333
Métal	222	41	111	374
Textile	101	164		265
RDD	47	7		54
Matières consignées	7,4			7,4
Bois	103	1 324	170	1 597
Monstres		16		16
Papier et carton (CRD)			22	22
Brique, béton et ciment			1 064	1 064
Éléments fins			108	108
<b>Total</b>	<b>6 052,4</b>	<b>2 181</b>	<b>1 480</b>	<b>9 713,4</b>

## CHAPITRE SEPTIÈME

### 7. ORIENTATIONS ET OBJECTIFS DU PLAN DE GESTION RÉGIONAL

#### 7.1 LA DÉFINITION, LE RÔLE ET L'OBJET DES ORIENTATIONS

La problématique de l'élimination des matières résiduelles est très évidente dans la MRC de L'Islet. Le principal site d'enfouissement, soit celui de L'Anse-à-Gilles s'apprête à fermer ses portes dans quelques mois et aucun site de remplacement n'a encore été trouvé. Il devient donc impératif pour les municipalités de réduire le plus rapidement possible les quantités de matières enfouies à chaque année.

Comme aucun système de collecte à grande échelle des matières récupérables n'était en place sur le territoire, l'élément principal de ce premier plan de gestion est la mise en place de la collecte sélective porte-à-porte à la grandeur du territoire, et ce, dès septembre 2002.

Pour la plupart des matières résiduelles, les scénarios proposés dans ce plan de gestion devraient nous permettre d'atteindre ou de nous approcher des objectifs proposés par la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008*. Il faut être conscient toutefois que les quantités qui ont été déterminées pour chacune des matières l'ont été à partir du guide de caractérisation en nous basant sur les quantités totales enfouies et non pas en mesurant directement chaque type de matière.

Si nous considérons par exemple le cas des matières putrescibles, il est plus que probable que la quantité de ces matières qui se retrouve à l'enfouissement soit beaucoup moins élevée que celle proposée par le guide de caractérisation, à cause du caractère rural de notre territoire. Les gens qui disposent de grands terrains ont généralement un coin de terrain où ils jettent les feuilles ou autres résidus de jardinage. Face à cet inconnu, les mesures proposées actuellement pour réduire l'élimination des matières putrescibles ne nous permettront pas d'atteindre les objectifs de la politique. Il nous a semblé préférable de connaître avec plus d'exactitude les quantités réelles de matières putrescibles produites avant de proposer des mesures qui inévitablement demanderaient un effort financier supplémentaire aux contribuables du territoire qui sont déjà sollicités à court terme par la mise en place de la collecte sélective.

La mise en place de moyens de contrôle comme des balances aux lieux d'enfouissement et au centre de tri ainsi que l'utilisation de bordereaux de déchargement devrait nous



permettre dans le futur de mieux caractériser les quantités et la composition exactes des matières résiduelles que nous produisons.

## **7.2 LES PROGRAMMES DE COMMUNICATION ET DE SENSIBILISATION**

Dans un premier temps, pour la mise en place de la collecte sélective, la MRC a débuté au printemps 2002 une campagne de promotion dont les grandes lignes sont décrites ci-après. Par la suite, à chaque année d'ici 2008, une campagne de la même envergure est envisagée pour relancer la participation à la collecte sélective et pour sensibiliser graduellement les gens au compostage et aux différentes actions envisagées dans le plan de gestion.

### ***7.2.1 La campagne d'information et de sensibilisation à la récupération***

#### *Actions envisagées par la MRC*

- Conférence de presse conjointe avec la MRC de Montmagny afin d'annoncer la livraison des bacs de récupération, les dépliants promotionnels et autres.

Période : fin mai 2002

- Réalisation d'un dépliant d'information où l'on précise les matières pouvant être récupérées et leur conditionnement et conception d'un aide-mémoire permanent sous forme d'encart aimanté.

Période : diffusion à la mi-août 2002

- Articles à paraître dans les journaux régionaux (L'Oie Blanche, Le Peuple, Le Placoteux) et dans les journaux locaux (L'Attisée, L'Écho d'en Haut, le Hublot).

Période : juin, août et septembre 2002

- Achat de publicité dans les journaux régionaux (L'Oie Blanche, Le Peuple, Le Placoteux) et dans les journaux locaux (L'Attisée, L'Écho d'en Haut, le Hublot).

Période : août et septembre 2002

Le budget prévu pour cette campagne sera d'environ 12 000 \$.

### *Actions pouvant être réalisées par les municipalités*

Pour leur part, chacune des municipalités devrait appuyer cette campagne par la mise en place des actions suivantes :

- Lettre pouvant être remise à chaque résidence lors de la livraison des bacs.

Période : juin 2002

- Publication du calendrier local pour la collecte des vidanges et la collecte sélective.

Période : août 2002

- Personne disponible pour répondre aux questions durant les premières semaines de la collecte sélective.

Période : septembre 2002

## **7.3 LES SCÉNARIOS**

### ***7.3.1 Les matières recyclables (papier, carton, verre, métal, plastique)***

Au niveau des matières recyclables, le scénario déjà adopté est la mise en place dès septembre 2002 de la collecte sélective à la grandeur du territoire de la MRC. La collecte se fera pêle-mêle dans des bacs roulants de 360 litres et il y aura alternance des collectes, c'est-à-dire une semaine l'entrepreneur procédera à la collecte des ordures ménagères et la semaine suivante, à la collecte sélective.

Le coût des bacs est assumé par les citoyens. Un achat regroupé de bacs a été effectué, ce qui a permis d'offrir ces derniers à un prix avantageux de 68,40 \$ (avant taxes).

Les matières recyclables collectées seront acheminées à Montmagny au centre de prétri de *L'Après...Récupération*. Ce centre recevra les matières recyclables acheminées par les municipalités de la MRC de L'Islet, sauf les municipalités de Saint-Jean-Port-Joli, Saint-Roch-des-Aulnaies et Sainte-Louise qui continueront d'acheminer leurs matières au centre de tri de Saint-Pascal dans la MRC de Kamouraska. Les municipalités desservies verseront à *L'Après...Récupération* un montant équivalant à la différence des coûts de transport qu'elles auraient dû payer si elles avaient acheminé leurs résidus au centre de tri de la société Via à Lévis. Après avoir calculé les kilométrages impliqués pour chacune des municipalités, il a été convenu d'établir une moyenne qui ramène à 35 \$/tonne le montant qui sera versé à *L'Après...Récupération*. Le transport, pour sa part, se chiffre en

moyenne à 34,70 \$/tonne. Donc, au total, il en coûtera en moyenne 72,74 \$/tonne aux municipalités pour effectuer la collecte sélective sur leur territoire. Ce calcul a été effectué en se basant sur une hypothèse de récupération de 15 % des matières résiduelles à la première année d'implantation.

Le centre de prétri de *L'Après...Récupération* prélèvera le carton, le métal, le papier blanc, le plastique # 2 et le verre transparent; le reste des matières récupérées sera expédié à la société Via de Lévis qui acceptera la matière à coût zéro selon une entente de partenariat dans Chaudière-Appalaches.

### 7.3.1.1 Les statistiques au niveau municipal

- Le total des matières générées au niveau municipal est de : 11 859 tonnes.
- Selon l'hypothèse du 15 %, on récupérerait : 1 779 tonnes de matières recyclables.
- Objectif calculé pour la MRC (pour répondre aux exigences de la politique) : 2 938 tonnes.
- Récupéré net en 2000 au niveau municipal : 152 tonnes = 1,3 %.
- Pour atteindre 15 %, on doit donc aller chercher 1 627 tonnes de plus.
- À 15 % de performance, on reste avec 1 159 tonnes supplémentaires qu'il faut aller chercher pour atteindre l'objectif de la politique.
- Pour atteindre l'objectif de la politique (2 997 tonnes), on devrait donc performer à 25 %, si on se fie uniquement à la collecte sélective.

## Budget

Si on se base sur les quantités de 2000, selon une hypothèse de 15 %, on devrait récupérer environ 1 779 tonnes de matières recyclables. Il en coûtera donc globalement 129 404 \$ annuellement aux municipalités pour la collecte, le transport et le traitement de leurs matières recyclables ( $1\,779 \times 72,74 \$ = 129\,404 \$$ ).

On doit soustraire le montant d'enfouissement des 1 779 tonnes qui seront récupérées. Selon la compilation des coûts de gestion des matières résiduelles en 2000 dans la MRC de L'Islet (Réf. chap. 2 p. 24), il en a coûté 218 275 \$ pour enfouir 11 153 tonnes, soit une moyenne de 19,57 \$/tonne. D'après les renseignements obtenus des deux régies, ce coût en 2002 serait de l'ordre de 22,90 \$/tonne. En nous basant sur ce dernier chiffre, on doit donc déduire 40 739 \$.

En réalité, il en coûterait 88 665 \$ aux municipalités de l'ensemble de la MRC pour effectuer la collecte sélective.

Il faut être prudent avec ces chiffres toutefois, car ils représentent l'ensemble de la MRC. Par exemple, si on considère les coûts par territoire de régie, il en coûte 12,95 \$/tonne pour enfouir à L'Anse-à-Gilles, tandis que les municipalités desservies par le site d'enfouissement de L'Islet-Sud paient présentement 32,12 \$/tonne pour enfouir leurs matières résiduelles.<sup>4</sup>

### Actions proposées

**Action # 1 :** mise en place de la collecte sélective en septembre 2002.

**Action # 2 :** essayer d'atteindre d'ici 2008 une performance de récupération de 25 %.

**Action # 3 :** par des campagnes de sensibilisation, essayer de diminuer la génération des matières directement dans les foyers, soit par le principe **3RVE** : Réduction à la source, Réemploi, Recyclage, Valorisation, Élimination. Cette action difficilement mesurable permettrait toutefois de diminuer proportionnellement notre performance de récupération tout en répondant spécifiquement au principe **3RVE**.

#### 7.3.1.2 Les statistiques au niveau industries/commerces/institutions (ICI)

- Le total des matières générées par le secteur ICI est de : 3 905 tonnes.
- L'objectif calculé pour les matières récupérables par la collecte sélective dans la MRC est de : 610 tonnes.
- De ces 610 tonnes, 379 sont constituées de carton.
- En 2000, 3 industries de L'Islet ont éliminé à elles seules 291 tonnes de carton.
- Si on fait la collecte sélective des ICI, une performance de 15,6 % nous permettrait d'atteindre l'objectif du *Plan d'action québécois sur la gestion des matières résiduelles 1998-2008*.

### Actions proposées

**Action # 1 :** une attention particulière devrait être apportée aux gros producteurs de résidus de carton. Depuis un an, *L'Après...Récupération* effectuée déjà, dans un bon nombre d'ICI de la région de Montmagny, la collecte des matières

<sup>4</sup> Montant calculé à partir du budget d'enfouissement de 2002 en conservant le tonnage de l'année 2000. Si on majore hypothétiquement les quantités enfouies de 15 % pour l'année 2002, le coût d'enfouissement s'établirait à 27,93 \$/tonne.

recyclables, principalement le carton. Cette action devrait être imitée dans la MRC de L'Islet.

- Action # 2 :** encourager ou obliger les commerces à se doter d'un bac ou conteneur adéquat pour procéder à la collecte sélective.
- Action # 3 :** les municipalités devraient négocier avec leur entrepreneur une clause de collecte sélective des commerces de leur territoire.
- Action # 4 :** campagne de sensibilisation auprès des entreprises et institutions afin de favoriser la réduction ou la récupération à l'interne des matières résiduelles, par exemple, photocopies recto-verso, bacs pour les matières recyclables, etc.

Tableau 20 : Collecte sélective des matières recyclables – Secteur résidentiel (municipal)

OBJECTIFS GOUVERNEMENTAUX DE RÉCUPÉRATION	TONNES MÉTRIQUES À RÉCUPÉRER DANS L'ISLET POUR SATISFAIRE AUX EXIGENCES GOUVERNEMENTALES						ACTIONS	BUDGET ESTIMÉ	ÉCHÉANCIER
	PAPIER	CARTON	VERRE	PLASTIQUE	MÉTAL	TOTAL			
Récupérer 60 % des matières récupérables	1 473	431	421	450	222	2 997	1) Mise en place de la collecte sélective porte-à-porte avec un rendement attendu de 15 % la première année. (35 \$/t. x 1 779 t.)	62 265 \$	Début en septembre 2002
							2) Campagne de promotion annuelle pour appuyer ou relancer l'effort des citoyens.	12 000 \$ en 2002-2003 et 10 000 \$/an ensuite = 50 000 \$/5 ans	Annuel
							3) Maintenir la collecte porte-à-porte pour atteindre d'ici 2008 un rendement de collecte de 25 %.	435 820 \$/5 ans <sup>1</sup>	Annuel + atteinte de l'objectif en 2008
							Sous-total	560 085 \$	
							4) Ce qu'il en coûterait pour enfouir ces matières.	606 949 \$ <sup>2</sup>	
ÉCONOMIE POTENTIELLE (\$ COLLECTE SÉLECTIVE - \$ ENFOUISSEMENT) DE 2002 À 2008								46 864 \$	

## Notes :

<sup>1</sup> Basé sur l'hypothèse que le coût de traitement de 35 \$ se maintient jusqu'en 2008 et en calculant le rendement de collecte de départ de 15 % qui augmentera de 2 % par année pour atteindre 25 % en 2008.

<sup>2</sup> Basé sur le coût moyen actuel d'enfouissement (22,90 \$/t.) pour les trois premières années, sur un coût hypothétique de 50 \$ pour les deux années suivantes et sur un coût hypothétique de 70 \$ en 2008, coût qui correspond au coût moyen actuel d'enfouissement au Québec.

Tableau 21 : Collecte sélective des matières recyclables – Secteur industries, commerces, institutions (ICI)

OBJECTIFS GOUVERNEMENTAUX DE RÉCUPÉRATION	TONNES À RÉCUPÉRER DANS L'ISLET POUR SATISFAIRE AUX EXIGENCES GOUVERNEMENTALES					ACTIONS	BUDGET ESTIMÉ	ÉCHÉANCIER
	CARTON /PAPIER	PLASTIQUE	VERRE	MÉTAL	TOTAL			
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Récupérer 70 % du carton, du papier et du plastique</li> <li>▪ Récupérer 95 % du verre et du métal</li> </ul>	459	99	11	41	610	1) Campagne de sensibilisation auprès des entreprises pour favoriser la récupération à l'interne. Cette campagne s'effectuera par le biais de visites aux principales entreprises.  2) Encourager les commerces à se doter d'un bac ou conteneur adéquat pour procéder à la collecte sélective.	3 000 \$	Automne 2002 à automne 2003

### 7.3.2 Les matières putrescibles

Le terme «matières putrescibles» désigne les matières d'origine végétale ou animale qui peuvent se décomposer sous l'effet de différents micro-organismes. On y retrouve les restes de table, les résidus verts comme les feuilles, le gazon coupé ou les rebuts de jardinage, le papier, les textiles naturels et le bois. Les matières putrescibles constituent présentement plus de 40 % des matières éliminées par le secteur municipal. La problématique environnementale causée par ces matières est très importante à cause des poches de gaz (biogaz) qui se forment et à cause surtout du liquide qui en découle (lixiviat) qui peut contaminer les sols et les sources d'eau environnantes.

Pour détourner de l'enfouissement ces quantités énormes de matières putrescibles, la solution principale passe par le compostage, à l'exception du papier et du bois qui peuvent être récupérés autrement.

Avant d'élaborer différents scénarios de réduction des matières putrescibles acheminées vers les lieux d'enfouissement, il serait utile de déterminer la quantité à récupérer pour chacune des municipalités de la MRC de L'Islet.

Tableau 22 : Calcul théorique<sup>1</sup> des quantités de matières putrescibles à récupérer par municipalité

MUNICIPALITÉ	QUANTITÉ (EN TONNE)
<b>Plaine du littoral</b>	
L'Islet	626
Saint-Jean-Port-Joli	517
Sainte-Louise	76
Saint-Roch-des-Aulnaies	92
<b>Piedmont</b>	
Saint-Aubert	182
Saint-Cyrille	124
Saint-Damase	75
<b>Plateau appalachien</b>	
Saint-Adalbert	71
Sainte-Félicité	45
Saint-Marcel	59
Saint-Omer	44
Saint-Pamphile	269
Sainte-Perpétue	215
Tourville	75
<b>Total</b>	<b>2 470</b>

<sup>1</sup> Calcul effectué en répartissant la quantité totale de tonnes par la population de chaque municipalité.



## Actions proposées

**Action # 1 :** il est possible pour les exploitants agricoles de composter un volume allant jusqu'à 150 m<sup>3</sup> sans être assujettis à des installations nécessitant un certificat d'autorisation du ministère de l'Environnement.

Selon le *Gap Manual*, on peut calculer une moyenne de 267 kg/m<sup>3</sup> pour un mélange de matières compostables. À partir de cette donnée, on peut donc estimer à environ 40 tonnes la capacité d'une unité de compostage de 150 m<sup>3</sup>.

Chaque municipalité pourrait négocier des ententes avec ses exploitants agricoles afin que ceux-ci acceptent les matières compostables (surtout les feuilles qui pourraient être ramassées 2 ou 3 fois à l'automne).

Selon le ministère de l'Environnement du Québec, les feuilles, les herbes et les résidus de jardinage comptent pour environ 29 % du total des matières putrescibles produites. Si nous nous basons sur ce chiffre, le nombre d'unités de compostage requises pour chaque municipalité dans la MRC de L'Islet serait le suivant :

**Tableau 23 : Unités de compostage de 150 m<sup>3</sup> requises par municipalité**

MUNICIPALITÉ	TONNES À RÉCUPÉRER (2000)	QUANTITÉ EN TONNE DE FEUILLES ET HERBES (29 %)	NOMBRE D'UNITÉS DE COMPOSTAGE <sup>1</sup>
<b>Plaine du littoral</b>			
L'Islet	626	182	5
Saint-Jean-Port-Joli	517	150	4
Sainte-Louise	76	22	1
Saint-Roch-des-Aulnaies	92	27	1
<b>Piedmont</b>			
Saint-Aubert	182	53	2
Saint-Cyrille	124	36	1
Saint-Damase	75	22	1
<b>Plateau appalachien</b>			
Saint-Adalbert	71	21	1
Sainte-Félicité	45	13	1
Saint-Marcel	59	17	1
Saint-Omer	44	13	1
Saint-Pamphile	269	78	2
Sainte-Perpétue	215	62	2
Tourville	75	22	1
<b>Total</b>	<b>2470</b>	<b>718</b>	<b>24</b>

<sup>1</sup> Comme chaque unité peut contenir au maximum 40 tonnes, les tonnages sont donc arrondis à la hausse pour connaître le nombre d'unités nécessaire. Ex. : 60 tonnes donneraient 1½ unité, mais en réalité, on doit avoir légalement 2 unités pour accueillir ce tonnage.

Si on appliquait cette mesure, on pourrait soustraire au départ 29 % à 30 % de la matière putrescible envoyée présentement à l'élimination, soit environ 718 tonnes. Il resterait encore 1 752 tonnes à soustraire de l'élimination.

**Action # 2 :** ne plus ramasser les feuilles ou résidus de pelouse.

**Action # 3 :** campagne de sensibilisation pour laisser les résidus de pelouse au sol et laisser les feuilles sur un coin de terrain (trou, etc.).

**Action # 4 :** faire la promotion du compostage à l'échelle domestique, par exemple *La machine à terre*. Selon les plus récentes données<sup>5</sup>, on estime à 675 kg/an/famille, pour une famille de quatre personnes, les résultats du compostage domestique. Donc, à chaque 100 familles, on récupère 67,5 tonnes. À l'échelle de la MRC, cela veut dire qu'il faudrait convaincre 2 595 foyers de faire du compostage pour soustraire de l'élimination les 1 752 tonnes restantes. Le nombre de foyers dans la MRC est estimé à 6 860, ce qui veut dire qu'il faudrait en sensibiliser un peu plus du tiers, soit 37,8 % pour réussir à atteindre les objectifs de la politique.

---

<sup>5</sup> Josée DUPLESSIS. *Le compostage facilité : guide sur le compostage domestique*, Nova Envirocom, 2002.

Tableau 24 : Matières putrescibles

OBJECTIFS DE LA POLITIQUE	TONNES MÉTRIQUES À SOUSTRAIRE DE L'ÉLIMINATION			ACTIONS	BUDGET ESTIMÉ	ÉCHÉANCIER
	FEUILLES <sup>1</sup>	AUTRES <sup>2</sup>	TOTAL			
Soustraire de l'élimination 60 % de la matière putrescible	718	1 752	2 470	1) Campagne de sensibilisation pour laisser le gazon au sol (objectif d'ici 2008 : ne plus ramasser le gazon).  2) Campagne de promotion sur le compostage domestique en procurant aux foyers des composteurs à prix modique ou en donnant des ateliers de fabrication de composteur. L'objectif est de sensibiliser, d'ici 2008, plus de 30 % des foyers du territoire à faire du compostage domestique. <sup>3</sup>	Inclus dans le budget global de promotion et sensibilisation à la collecte sélective.	À partir de 2003
				3) Mise en place pour l'automne 2003 dans chacune des municipalités, d'unités de compostage des feuilles chez des exploitants agricoles volontaires. <sup>4</sup>	Coût du transport dépend de chaque municipalité (collecte et transport par la municipalité ou par un contracteur).	À partir de l'automne 2003

## Notes :

<sup>1</sup> Les feuilles et résidus de jardinage constituent 30 % du total de la matière putrescible.

<sup>2</sup> La majeure partie de la matière putrescible est constituée par les restes de table.

<sup>3</sup> On estime à 675 kg/an/famille le résultat du compostage domestique. À chaque 100 familles, on récupère 67,5 tonnes métriques.

<sup>4</sup> Les exploitants agricoles peuvent composter des volumes de 150 m<sup>3</sup> (ce qui correspond à environ 40 tonnes métriques) de feuilles sans être assujettis à un certificat d'autorisation du ministère de l'Environnement.

### 7.3.3 Le bois

Il s'est enfoui environ 2 360 tonnes de bois en provenance de la MRC de L'Islet en 2000, dont la majorité, 1 891 tonnes, provient du secteur ICI. Sachant que le marché des gros copeaux de bois est très actif présentement et que la demande est souvent plus forte que l'offre, il est inconcevable de continuer à enfouir cette matière.

Pour atteindre les objectifs du *Plan d'action québécois sur la gestion des matières résiduelles 1998-2008* qui seraient de 1 592 tonnes, les actions suivantes devraient donc être envisagées :

#### Actions proposées

**Action # 1 :** favoriser la mise en place d'un centre de tri et de mise en valeur des matériaux secs.

**Action # 2 :** interdire l'enfouissement du bois dans les L.E.S concernés. À l'heure actuelle, les lieux d'enfouissement déjà établis ne peuvent refuser les matières. Toutefois, tout nouveau lieu pourra se doter de clauses interdisant l'enfouissement de telle ou telle matière.

**Action # 3 :** si on ne peut mettre en place un centre de tri et de conditionnement des matériaux secs, le bois devrait être entreposé dans une partie du site d'enfouissement et lorsque le volume de bois amassé serait suffisant, on pourrait avoir recours à des entrepreneurs qui se déplacent avec des déchiqueteuses mobiles. Il faut noter toutefois que le bois exposé trop longtemps aux intempéries perd graduellement sa qualité, ce qui entraîne une baisse équivalente en valeur de revente.

**Action # 4 :** les principales industries ayant acheminé du bois aux lieux d'enfouissement sont ciblées. Il serait important de contacter ces entreprises pour mettre en place un système efficace de collecte de leurs résidus de bois à l'usine même.

Tableau 25 : Récupération du bois

OBJECTIFS GOUVERNEMENTAUX	TONNES À RÉCUPÉRER POUR SATISFAIRE AUX EXIGENCES GOUVERNEMENTALES				ACTIONS	BUDGET ESTIMÉ	ÉCHÉANCIER
	RÉSIDENTIEL	ICI <sup>1</sup>	CRD <sup>2</sup>	TOTAL			
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ 60 % milieu résidentiel</li> <li>▪ 70 % industries, commerces, institutions (ICI)</li> <li>▪ 60 % construction, rénovation, démolition (CRD)</li> </ul>	103	1 324	170	1 597	<ol style="list-style-type: none"> <li>1) Favoriser la mise en place d'un centre de tri et de mise en valeur des matériaux secs. Un projet à cet effet est présentement proposé par l'entreprise <i>Les Concassés du Cap inc.</i></li> <li>2) Interdire l'enfouissement du bois dans les lieux d'enfouissement.</li> <li>3) Si la mise en place d'un centre de tri des matériaux secs et d'une déchetterie était compromise, le bois devrait être entreposé dans une partie des sites d'enfouissement et il faudra négocier avec un entrepreneur le recours à une déchiqueteuse mobile.</li> </ol>	<p>Aux frais de l'entreprise, les tarifs exigés par celle-ci devront être négociés par la suite.</p>	D'ici 2004
					Appel d'offres.		

## Notes :

<sup>1</sup> ICI = Industries, commerces, institutions.

<sup>2</sup> CRD = Construction, rénovation, démolition.

### 7.3.4 Les fibres sanitaires

Les fibres sanitaires sont constituées de papier essuie-mains ou essuie-tout, de papier mouchoir ou de couches pour bébés. Selon *Recyc-Québec*, ces fibres sont recyclables par le compostage. Il est plus difficile d'instaurer une collecte efficace de ces matières, particulièrement au niveau commercial. L'objectif de récupération de ces fibres est de 333 tonnes au total pour la MRC de L'Islet.

#### Action proposée

**Action # 1 :** Campagne de sensibilisation au compostage domestique.

Tableau 26 : Fibres sanitaires<sup>1</sup>

OBJECTIFS GOUVERNEMENTAUX DE RÉCUPÉRATION	TONNES MÉTRIQUES À SOUSTRAIRE DE L'ÉLIMINATION POUR RÉPONDRE AUX EXIGENCES GOUVERNEMENTALES	ACTION	BUDGET	ÉCHÉANCIER
Soustraire de l'élimination 60 % des fibres sanitaires	333	Campagne de sensibilisation au compostage domestique.	Compris dans le budget de promotion précédemment expliqué.	D'ici 2008

Note :

<sup>1</sup> Les fibres sanitaires sont surtout constituées de papier essuie-tout et de papier mouchoir. Ces fibres sont compostables.

### 7.3.5 Les textiles

La récupération du textile à l'heure actuelle est à peu près inexistante, sauf par le biais des friperies qui recueillent et vendent des vêtements usagés. Il faudrait récupérer en tout 265 tonnes de textile annuellement dans L'Islet.

#### Action proposée

**Action # 1 :** favoriser la mise en place d'une ressourcerie qui intégrerait dans ses opérations l'option friperie, un peu à l'image de ce qui se fait dans la MRC de Bellechasse. À cet effet, on devra prendre en considération les organismes déjà existants sur le territoire et qui pourraient contribuer à la mise en place d'actions visant la récupération.<sup>6</sup>

### 7.3.6 Les monstres (électroménagers, meubles, objets encombrants)

Les chiffres que nous avons pour cette catégorie de résidu ne sont pas représentatifs de ce qui a été jeté dans la MRC en 2000. Ce type de résidu a sûrement été, soit récupéré par de petits récupérateurs n'ayant pas pignon sur rue, soit enfoui parmi les matières résiduelles du milieu municipal. Il nous a été impossible d'avoir des données quantifiables sur ce type de résidu.

#### Actions proposées

**Action # 1 :** favoriser la mise en place d'une ressourcerie qui récupérerait, réparerait et revendrait ces matières. À cet effet, on devra prendre en considération les organismes déjà existants sur le territoire et qui pourraient contribuer à la mise en place d'actions visant la récupération.<sup>7</sup>

**Action # 2 :** favoriser la mise en place d'une déchetterie qui pourrait recevoir ces résidus et collaborer avec une ressourcerie pour desservir la région.

<sup>6</sup> Amendement à cette action à la suite de la consultation publique.

<sup>7</sup> Amendement à cette action à la suite de la consultation publique.

Tableau 27 : Textiles et encombrants (meubles, électroménagers, gros objets)

OBJECTIFS GOUVERNEMENTAUX DE RÉCUPÉRATION	TONNES À SOUSTRAIRE DE L'ÉLIMINATION DANS L'ISLET POUR RENCONTRER LES EXIGENCES GOUVERNEMENTALES			ACTIONS	BUDGET	ÉCHÉANCIER
	TEXTILES	ENCOMBRANTS	TOTAL			
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Récupérer 50 % des textiles</li> <li>▪ Récupérer 60 % des encombrants</li> </ul>	265	? <sup>1</sup>	265	1) Favoriser la mise en place d'une ressourcerie qui intégrerait l'option friperie (prendre en considération les organismes déjà existants dans le territoire) <sup>2</sup> .	Montage financier par l'organisme promoteur.	D'ici 2004
				2) Si le projet de ressourcerie ne se concrétise pas, il faudra inventorier les brocanteurs et friperies du territoire et les faire connaître à la population.		D'ici 2003

## Note :

<sup>1</sup> Nous ne possédons pas de données sur les encombrants éliminés présentement sur le territoire.

<sup>2</sup> Amendement à cette action à la suite de la consultation publique.



### 7.3.7 Les résidus domestiques dangereux (RDD)

Présentement, il se tient une journée par année de collecte des résidus domestiques dangereux pour les municipalités desservies par le site de L'Anse-à-Gilles. Cette journée a permis de ramasser près de 7,5 tonnes pour une partie seulement des municipalités de la MRC de L'Islet. Pour atteindre les objectifs du *Plan d'action québécois sur la gestion des matières résiduelles 1998-2008*, soit 51,3 tonnes, on devra aller récupérer 43,8 tonnes supplémentaires.

#### Actions proposées

**Action # 1 :** un programme vient d'être mis en place par la société *Éco Peinture*. Ce programme permet aux municipalités d'avoir en consignment un ou des conteneurs spéciaux dans lesquels les peintures seront ramassées. Le transport et le traitement seront offerts gratuitement par *Éco Peinture*. La seule condition : garder les conteneurs verrouillés, ce qui implique d'avoir du personnel pour pouvoir surveiller la réception des résidus à des heures déterminées par la municipalité. La société *Éco Peinture* projette d'étendre ce service à l'ensemble des RDD dans un avenir rapproché.

Une autre société, la *SOGHU*, offrira d'ici deux ans le même service basé sur le même principe, mais pour recueillir les huiles usées.

**Action # 2 :** en attendant la mise en place de ces collectes, maintenir la journée de collecte à L'Anse-à-Gilles tout en augmentant la promotion sur la tenue de cette journée.

**Action # 3 :** en attendant la mise en place de ces collectes, organiser une journée de collecte qui desservirait le sud du territoire de la MRC de L'Islet, soit toutes les municipalités non desservies par L'Anse-à-Gilles.

**Action # 4 :** favoriser la mise en place d'un centre de tri des matériaux secs et d'une déchetterie qui pourrait offrir le service de collecte sur place des RDD (c.f. : projet des *Concassés du Cap inc.*).

Tableau 28 : Résidus domestiques dangereux (RDD)

OBJECTIFS GOUVERNEMENTAUX DE RÉCUPÉRATION	TONNES À RÉCUPÉRER POUR SATISFAIRE AUX EXIGENCES GOUVERNEMENTALES	ACTIONS	BUDGET ESTIMÉ	ÉCHÉANCIER
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ 75 % des huiles, de la peinture et des pesticides.</li> <li>▪ 60 % des autres RDD.</li> </ul>	51	Maintenir la journée de collecte au lieu d'enfouissement de L'Anse-à-Gilles et en faire davantage la promotion.	11 000 \$ <sup>1</sup>	Automne 2002
		Instaurer une journée de collecte dans L'Islet-Sud.	11 000 \$	D'ici 2003
		Favoriser la mise en place de dépôts permanents de collecte qui desserviraient l'ensemble du territoire <sup>2</sup> .		D'ici 2003
<b>Total</b>			<b>22 000 \$</b>	

## Notes :

<sup>1</sup> Basé sur le coût d'organisation de la journée de collecte 2001 à L'Anse-à-Gilles (10 605 \$). Ce montant a été majoré de 495 \$ pour permettre une meilleure promotion de l'événement.

<sup>2</sup> Deux programmes de récupération seront bientôt disponibles à la grandeur du Québec, soit un programme de récupération des peintures géré par *Éco-Peinture* et un programme de récupération des huiles usées par la *SOGHU (Société de gestion des huiles usagées)*. Advenant la mise en place de ces deux programmes, et compte tenu de l'intention de la société *Éco-Peinture* d'étendre ce service à l'ensemble des RDD, les journées de collecte à L'Anse-à-Gilles et L'Islet-Sud pourraient être abandonnées.

### 7.3.8 Les matières consignées à remplissage unique

Pour atteindre les objectifs du *Plan d'action québécois sur la gestion des matières résiduelles 1998-2008*, il faudra récupérer 7,4 tonnes supplémentaires de ces matières.

#### Actions proposées

**Action # 1 :** faire la promotion auprès de certains commerces ou entreprises pour mettre en place à l'interne un système de récupération de ces matières.

**Action # 2 :** cibler certains endroits publics où une machine compacteuse (gobe-cannettes ou gobe-bouteilles de plastique) pourrait être installée.

**Action # 3 :** souvent, les groupes scolaires ou autres (scouts, équipes sportives, etc.) font des activités pour ramasser des fonds pour un voyage scolaire ou l'achat d'équipements. Au lieu de vendre du chocolat ou de faire des lave-autos, on pourrait leur suggérer de ramasser par les portes les cannettes et bouteilles consignées à remplissage unique.

Tableau 29 : Matières consignées à remplissage unique

OBJECTIFS GOUVERNEMENTAUX DE RÉCUPÉRATION	TONNES À RÉCUPÉRER POUR SATISFAIRE AUX EXIGENCES GOUVERNEMENTALES	ACTIONS	BUDGET	ÉCHÉANCIER
▪ Récupérer 80 % des contenants consignés.	7,4 <sup>1</sup>	<p>Cibler certains endroits publics où des gobe-cannettes pourraient être installés.</p> <p>Faire la promotion auprès de certains commerces ou entreprises afin d'organiser à l'interne un système de récupération de ces matières.</p> <p>Encourager les groupes scolaires ou autres (ex. : scouts) à faire des collectes de cannettes et bouteilles pour leurs différentes campagnes de financement.</p>	Aucun budget spécifique	D'ici la fin de 2003

Note : <sup>1</sup> Il se récupère déjà 190 tonnes de contenants consignés annuellement dans L'Islet. La quantité de 7,4 tonnes correspond à ce qui manque pour atteindre l'objectif gouvernemental de 80 %.

### **7.3.9 Les résidus du secteur construction, rénovation, démolition (CRD)**

Pour répondre aux objectifs du *Plan d'action québécois sur la gestion des matières résiduelles 1998-2008*, il faudra détourner de l'élimination 1 480 tonnes de résidus récupérables de provenance CRD.

#### **Action proposée**

**Action # 1 :** la collecte, le traitement et la récupération de ce type de résidu passent obligatoirement par la mise en place d'un centre de traitement ou d'une déchetterie, surtout si on considère que le seul site de dépôt de matériaux secs du territoire fermera ses portes d'ici un an. De plus, avec la nouvelle réglementation qui est présentement en élaboration, il sera bientôt interdit d'enfouir une grande partie des matériaux secs.

**Action # 2 :** il faudra rencontrer les différents intervenants du milieu de la construction/rénovation/démolition (entrepreneurs en construction, locateurs de conteneurs) afin de déterminer avec eux des moyens à prendre pour faire un tri à la source des matières envoyées dans les conteneurs.<sup>8</sup>

**Action # 3 :** des conteneurs devraient être mis à la disposition des usagers dans les lieux d'enfouissement afin d'y récupérer le métal et autres matières récupérables. On commencerait déjà, par le fait même, à introduire la notion de déchetterie ou d'écocentre.<sup>9</sup>

---

<sup>8</sup> Amendement ajouté à la suite de la consultation publique.

<sup>9</sup> Amendement ajouté à la suite de la consultation publique.

Tableau 30 : Résidus du secteur construction, rénovation, démolition (CRD)

OBJECTIFS GOUVERNEMENTAUX DE RÉCUPÉRATION	TONNES À SOUSTRAIRE À L'ÉLIMINATION POUR SATISFAIRE AUX EXIGENCES GOUVERNEMENTALES							ACTIONS	BUDGET ESTIMÉ	ÉCHÉANCIER
	VERRE	MÉTAL	BOIS	PAPIER ET CARTON	BRIQUE, BÉTON ET CIMENT	ÉLÉMENTS FINS	TOTAL			
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Soustraire de l'élimination 60 % de toutes les matières pouvant être récupérées.</li> </ul>	5	111	170	22	1 064	108	1 480	<p>Mise en place d'une déchetterie avec centre de tri des matériaux secs (Exemple : le projet actuel de l'entreprise <i>Les Concassés du Cap inc.</i>).</p> <p>Rencontrer les entrepreneurs pour tenter de mettre au point un système de tri à la source des matériaux secs.<sup>1</sup></p> <p>Mettre des conteneurs disponibles dans les lieux d'enfouissement pour récupérer certaines matières.<sup>2</sup></p>	Aux frais de l'entrepreneur. Les tarifs d'utilisation devront être négociés.	Avant la fin 2003

## Notes :

<sup>1</sup> Amendement ajouté à la suite de la consultation publique.

<sup>2</sup> Amendement ajouté à la suite de la consultation publique.

## CHAPITRE HUITIÈME

### 8. PROGRAMME DE SUIVI ET ATTEINTE DES OBJECTIFS

#### 8.1 LES BALANCES

Un programme de suivi efficace passe obligatoirement par la mise en place de balances dans les sites d'enfouissement, au centre de tri, à la déchetterie et même dans les ressourceries. De cette façon, il sera possible de connaître les volumes exacts qui transitent par ces différents centres de services.

#### 8.2 LES BORDEREAUX

Il faudrait, de concert avec les transporteurs, mettre au point un système de bordereaux des matières transportées. Ces bordereaux devraient être les mêmes pour l'ensemble du territoire, ce qui faciliterait leur compilation et nous permettrait d'avoir des données plus uniformisées. Le contrôle des matières transportées par les locateurs de conteneurs de type *roll-off* nous permettrait également de vérifier les quantités réelles qui sont générées dans le territoire.

Si la mise en place d'un bordereau standardisé pour tous les intervenants s'avérait trop compliquée, les municipalités pourraient tenir des registres des conteneurs de leurs différents commerces qui sont desservis par des collectes. Par exemple, la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli tient actuellement un registre des volumes de conteneurs de ses principaux ICI. En connaissant la provenance de ces conteneurs, on peut connaître la quantité de mètres cubes qui proviennent des restaurants (matières putrescibles) ou de d'autres types de commerces (papier, carton, etc.).

#### 8.3 LA COLLECTE SÉLECTIVE

Un suivi constant des quantités traitées par l'organisme *L'Après...Récupération* nous permettra de réajuster au besoin les efforts de promotion dans les différentes parties du territoire. Si jamais un problème survenait dans certaines municipalités, il faudra penser à l'éventualité d'engager une personne qui pourrait accompagner le camionneur et vérifier la source du problème : matières mal préparées ou triées, refus de participer, etc.

À partir de l'automne 2003, soit un an après la mise en place de la collecte sélective, la MRC devrait s'assurer d'obtenir des régies, transporteurs et autres entreprises impliquées dans la gestion des déchets sur son territoire un registre annuel des matières enfouies, récupérées et transportées sur son territoire.

L'analyse de ces données permettra de mettre à jour sur une base annuelle les différents calculs de performance, à savoir :

- calcul du rendement de la collecte sélective;
- taux annuel de récupération des matières recyclables;
- taux de participation à la collecte sélective;
- taux annuel de diversion;

tels qu'ils sont proposés dans le *Guide d'élaboration d'un plan de gestion des matières résiduelles*, AOMGR, 2001.

Ces données seront par la suite essentielles pour procéder à la révision quinquennale du plan de gestion des matières résiduelles comme prévu dans la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008*.

#### **8.4 L'ATTEINTE DES OBJECTIFS**

Tel que précisé précédemment, nous croyons que les mesures proposées devraient nous permettre d'atteindre ou de nous approcher sensiblement des objectifs de la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008*, à l'exception des matières putrescibles pour lesquelles on prévoit atteindre environ 50 à 60 % des objectifs. Avant de mettre en place des mesures coûteuses (collecte à trois voies, centre régional de compostage, etc.), nous croyons qu'il serait nettement préférable de connaître avec plus de précision les quantités générées de matières putrescibles. La prise de données plus précises et les mesures proposées devraient nous permettre de proposer un scénario plus approprié lors de la première révision du plan de gestion dans cinq ans.

# **ANNEXES**

---



---

## ANNEXE A

### LES INTERVENANTS EN GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DU TERRITOIRE

Cette annexe comprend une liste des intervenants pouvant être concernés par le plan de gestion des matières résiduelles. On y retrouve les noms et coordonnées des organismes gouvernementaux et paragouvernementaux ainsi que certains organismes privés oeuvrant dans le secteur des matières résiduelles.

#### Organismes gouvernementaux et paragouvernementaux

- ***Direction régionale du MENV de la Chaudière-Appalaches***  
675, route Cameron, bureau 200  
Sainte-Marie (Québec) G6E 3V7  
Téléphone : (418) 386-8000, télécopieur : (418) 386-8080  
Courriel : [dr12@menv.gouv.\(qc\).ca](mailto:dr12@menv.gouv.(qc).ca)
- ***Direction des évaluations environnementales du MENV***  
Édifice Marie-Guyart, 6<sup>e</sup> étage  
675, boulevard René-Lévesque Est  
Québec (Québec) G1R 5V7  
Téléphone : (418) 521-3933, télécopieur : (418) 644-8222
- ***Direction régionale du MAPAQ de Chaudière-Appalaches***  
1115, avenue du Palais  
Saint-Joseph-de-Beauce (Québec) G0S 2V0  
Téléphone : (418) 397-7825, télécopieur : (418) 397-7345  
Courriel : [csjoseph@agr.gouv.\(qc\).ca](mailto:csjoseph@agr.gouv.(qc).ca)
- ***Direction régionale MIC Chaudière-Appalaches***  
68, rue du Palais de Justice, bureau 103  
Montmagny (Québec) G5V 1P5  
Téléphone : (418) 248-3331, télécopieur : (418) 248-4098  
Courriel : [dr.montmagny@mic.gouv.\(qc\).ca](mailto:dr.montmagny@mic.gouv.(qc).ca)

- **Conseil régional de concertation et de développement de Chaudière-Appalaches (CRCD)**  
25, boulevard Taché Ouest, bureau 102  
Montmagny (Québec) G5V 1N5  
Téléphone : (418) 248-8488, télécopieur : (418) 248-4581  
Courriel : [crcd@chaudiere-appalaches.qc.ca](mailto:crcd@chaudiere-appalaches.qc.ca)
  
- **Recyc-Québec**  
675, rue Saint-Amable, bureau 300  
Québec (Québec) G1R 2G5  
Téléphone : (418) 643-0394, télécopieur : (418) 643-6507  
Courriel : [communications@recyc-quebec.gouv.qc.ca](mailto:communications@recyc-quebec.gouv.qc.ca)
  
- **MRC de L'Islet**  
364, rue Verreault  
Saint-Jean-Port-Joli (Québec) G0R 3G0  
Téléphone : (418) 598-3076, télécopieur : (418) 598-6880  
Courriel : [mrlislet@quebectel.com](mailto:mrlislet@quebectel.com)
  
- **Centre local de développement de la MRC de L'Islet (CLD)**  
34, rue Fortin  
Saint-Jean-Port-Joli (Québec) G0R 3G0  
Téléphone : (418) 598-6388, télécopieur : (418) 598-6488  
Courriel : [cldml@globetrotter.qc.ca](mailto:cldml@globetrotter.qc.ca)
  
- **Centre d'aide aux entreprises (CAE) Montmagny-L'Islet inc.**  
191, chemin des Poiriers  
Montmagny (Québec) G5V 4L3  
Téléphone : (418) 248-4815, télécopieur : (418) 248-4836  
Courriel : [cae13@globetrotter.net](mailto:cae13@globetrotter.net)
  
- **Commission scolaire de la Côte-du-Sud**  
157, rue Saint-Louis  
Montmagny (Québec) G5V 4N3  
Téléphone : (418) 248-2016, télécopieur : (418) 248-9797  
Courriel : [carogast@cscotesud.qc.ca](mailto:carogast@cscotesud.qc.ca)

## **Organismes privés directement impliqués en gestion des matières résiduelles**

- ***Collecte sélective Québec***  
300, rue Léo-Pariseau, bureau 2516  
Montréal (Québec) H2W 2P4  
Téléphone : (514) 987-1491, télécopieur : (514) 987-1598  
Courriel : [csq@coselective.qc.ca](mailto:csq@coselective.qc.ca)
- ***Corporation environnementale de la Côte-du-Sud***  
412, 9<sup>e</sup> Rue, C.P. 1150  
La Pocatière (Québec) G0R 1Z0  
Téléphone : (418) 856-2628, télécopieur : (418) 856-5053  
Courriel : [coecos@globetrotter.qc.ca](mailto:coecos@globetrotter.qc.ca)
- ***Conseil canadien du compostage***  
16, rue Northumberland  
Toronto (Ontario) M6H 1P7  
Téléphone : (416) 535-0240, télécopieur : (416) 536-9892  
Courriel : [ccc@composts.org](mailto:ccc@composts.org)

## ANNEXE B

### ACTIVITÉS DU SECTEUR MUNICIPAL ET DU SECTEUR PRIVÉ

Cette annexe comprend une liste des entreprises et installations reliées aux différents aspects de gestion des matières résiduelles. On y retrouve les entreprises ou individus oeuvrant dans la collecte régulière ou sélective des matières résiduelles, les entreprises impliquées dans la collecte des boues résidentielles, les centres de tri des matières recyclables, les lieux d'enfouissement, les recycleurs et les centres de compostage.

#### Collecte de matières résiduelles

- **Les Concassés du Cap inc.**

955, du Petit-Cap

Cap-Saint-Ignace (Québec) G0R 1H0

Téléphone : (418) 246-3255, télécopieur : (418) 246-3052

→ L'équipement suivant est affecté à la collecte des matières résiduelles :

- 2 camions-porteurs à chargement avant, capacité de 40 verges cubes
- 3 camions-porteurs à chargement arrière avec bras verseur et manivelle, capacité de 20 verges cubes
- 2 camions-porteurs à chargement arrière avec bras verseur et manivelle, capacité de 25 verges cubes
- 2 camions-porteurs de type transroulier.

→ Ces véhicules peuvent être opérés avec les contenants suivants :

- Bacs roulants de 240 et 360 litres
- Chargement arrière 1-2-3-4-5-6 verges cubes
- Chargement avant 2-4-6-8 verges cubes
- Transrouliers 12 à 44 verges cubes.

- **Jacques Bois**

557, Principale

Saint-Pamphile (Québec) G0R 3X0

Téléphone : (418) 356-3866

→ Utilise un camion à chargement arrière. Possède également un véhicule de remplacement.

- **Municipalité de Saint-Aubert**

14, rue des Loisirs

Saint-Aubert (Québec) G0R 2R0

Téléphone : (418) 598-3368, télécopieur : (418) 598-3369

Courriel : [munstaub@globetrotter.net](mailto:munstaub@globetrotter.net)

→ Utilise un camion à chargement arrière d'une capacité de charge de 5 000 kg.

- **Services sanitaires C. Lizotte**

Saint-Onésime-d'Ixworth

(MRC de Kamouraska) G0R 3W0

→ Utilise un camion à chargement arrière.

- **Entreprises Jean-Marie Thibault**

263, Principale

Saint-Cyrille-de-Lessard (Québec) G0R 2W0

→ Utilise un camion à chargement arrière d'une capacité de 19 m<sup>3</sup> (25 verges<sup>3</sup>).

### Collecte de matières recyclables

Ces entreprises effectuaient déjà la collecte sélective en janvier 2002. Il faut noter que dès que la collecte sélective sera implantée à la grandeur du territoire, chacun des entrepreneurs respectifs des municipalités offrira ce service en alternance avec la collecte régulière.

- **Centre de tri de Saint-Pascal**

230, rue Varin, C.P. 430

Saint-Pascal (Québec) G0L 3Y0

Téléphone : (418) 492-2033, télécopieur : (418) 492-7592

- **Municipalité de Saint-Aubert**

14, rue des Loisirs

Saint-Aubert (Québec) G0R 2R0

Téléphone : (418) 598-3368, télécopieur : (418) 598-3369

Courriel : [munstaub@globetrotter.net](mailto:munstaub@globetrotter.net)

- **Services sanitaires C. Lizotte**  
Saint-Onésime-d'Ixworth  
(MRC de Kamouraska) G0R 3W0

### Entreprises de collecte et de traitement des boues

- **Service sanitaire Côte-Sud inc.**  
240, Principale Sud  
Sainte-Perpétue (Québec) G0R 3Z0  
Téléphone : (418) 359-2933
  - **Services sanitaires Lucien Harton enr.**  
1249, de la Seigneurie  
Saint-Roch-des-Aulnaies (Québec) G0R 4E0  
Téléphone : (418) 354-7711
- ➔ Opère avec un camion 10 roues à vacuum standard, d'une capacité de 13 000 litres. Les boues sont transférées dans une citerne mobile d'une capacité de 45 460 litres qui est acheminée vers les sites de Campor à Cacouna ou Lang à Cabano.
- ➔ En moyenne, 25 voyages de citernes par an sont acheminés par cet entrepreneur. Toutefois, il est difficile de comptabiliser la proportion qui provient de la MRC de L'Islet étant donné que plusieurs municipalités de la MRC de Kamouraska sont également desservies.

### Centres de tri

- **Services sanitaires Roy inc.**  
  
**Centre de tri de Saint-Pascal**  
230, rue Varin, C.P. 430  
Saint-Pascal (Québec) G0L 3Y0  
Téléphone : (418) 492-2033, télécopieur : (418) 492-7592
- ➔ Ce centre de tri situé à Saint-Pascal dans la MRC de Kamouraska reçoit présentement les matières recyclables recueillies par apport volontaire ou cueillette porte-à-porte de quatre municipalités de la MRC de L'Islet.
- ➔ Ce centre de tri qui a traité 1 657 tonnes métriques (t.m.) en 2000 et 1 984 t.m. en 2001 recueille les matières suivantes : papier et carton (incluant les cartons de lait

et de jus ainsi que les emballages multimatériaux), le verre, les plastiques classifiés de 1 à 7 (incluant les styromousses) et les métaux ferreux et non ferreux. Le taux de rejet était inférieur à 10 % en 2000 tandis qu'en 2001 il est monté à 12 %. L'entreprise procède présentement à une modification de ses chaînes de tri qui devrait lui permettre d'atteindre un taux de rejet d'environ 5 %. La capacité actuelle de tri est de 10 000 tonnes/an.

- ***L'Après...Récupération***

311, boulevard Taché Est  
Montmagny (Québec) G5V 3L6  
Tél. (418) 248-9661

➔ Procède à la collecte et au tri des matières recyclables dans la région de Montmagny. En gros, cette entreprise opère pour l'instant avec l'équipement suivant :

- 3 camions, un chariot élévateur, des conteneurs placés dans différents endroits stratégiques (collecte par apport volontaire), une presse à carton MAP 600 et une déchiqueteuse à papier.
- Cette entreprise procède présentement à la construction d'un nouveau centre de tri pour pouvoir accueillir la majeure partie des matières recyclables des MRC de L'Islet et Montmagny.

## **Lieux d'enfouissement**

- ***Lieu d'enfouissement sanitaire de L'Anse-à-Gilles***

➔ Pour description de ce site voir le chapitre 2.1.

➔ Les bureaux de la Régie Intermunicipale de L'Anse-à-Gilles sont situés au :

156, 5<sup>e</sup> Avenue, C.P. 68  
L'Islet (Québec) G0R 2C0  
Téléphone : (418) 247-3884  
Courriel : [rigdsag@globetrotter.net](mailto:rigdsag@globetrotter.net)

- ***Lieu d'enfouissement sanitaire de L'Islet-Sud***

➔ Description du site au chapitre 2.1.

- Les bureaux de la Régie intermunicipale de gestion des déchets de L'Islet-Sud sont situés au :

366, rue Principale, C.P. 308  
Sainte-Perpétue (Québec) G0R 3Z0  
Téléphone : (418) 359-2966, télécopieur : 359-2707  
Courriel : [munistep@globetrotter.net](mailto:munistep@globetrotter.net)

- **Site de dépôts en tranchée de Sainte-Félicité**

- Ce site d'une superficie de 14 900 m<sup>2</sup> est situé sur le rang 8, du Canton Garneau de la municipalité de Sainte-Félicité. Il dessert la population de la municipalité de Sainte-Félicité.

***Municipalité de Sainte-Félicité***

5, de l'Église Nord  
Sainte-Félicité (Québec) G0R 4P0  
Téléphone : (418) 359-2321, télécopieur : (418) 359-2321

## **Recycleurs**

- ***Fonderie Poitras (L'Islet) (Métaux ferreux)***

12, 5<sup>e</sup> Avenue  
L'Islet (Québec) G0R 2C0  
Téléphone : (418) 247-5041, télécopieur : (418) 247-7647  
Courriel : [poitras@quebectel.com](mailto:poitras@quebectel.com)

## **Entreprises de compostage**

La compagnie Maibec possède à Saint-Pamphile, près de son usine de sciage, un centre de compostage industriel de ses propres résidus de sciage.

- ***Industries Maibec Inc.***

24, rue de l'Église  
Saint-Pamphile (Québec) G0R 3X0  
Téléphone : (418) 356-3331, télécopieur : (418) 356-2414  
Courriel : [maibec@globetrotter.net](mailto:maibec@globetrotter.net)



## ANNEXE C

Cette annexe comprend les calculs détaillés ayant servi à déterminer les objectifs de mise en valeur des matières résiduelles par matière et type de secteur. On y retrouve quatre parties, soit le calcul des matières recyclables récupérées et valorisées, le calcul des objectifs du secteur municipal, le calcul des objectifs du secteur industries, commerces et institutions, et enfin le calcul des objectifs du secteur de la construction, rénovation et démolition.

### A) CALCUL DES MATIÈRES RECYCLABLES RÉCUPÉRÉES ET VALORISÉES

Il s'est récupéré au départ 167,2 tonnes de matières recyclables dans la MRC de L'Islet. De cette quantité, 15,1 tonnes ont été rejetées après le tri, pour un total réel de 152,1 tonnes récupérées.

La compilation des matières recyclables récupérées et valorisées a été effectuée à partir des données fournies par le centre de tri de Saint-Pascal et par la corporation COECOS.

Municipalités	Tonnes métriques					
	Papier	Carton	Verre	Plastique	Métal	Rejets
Saint-Damase	9.9	4.8	1.9	.8	1.4	1.9
Saint-Jean-Port-Joli	52.7	25.2	9.9	4.4	7.7	9.9
Sainte- Louise	12.8	6.1	2.4	1.1	1.9	2.4
Saint-Roch-des-Aulnaies	4.8	2.3	.9	.4	.7	.9
Total année 2000	80.2	38.4	15.1	6.7	11.7	15.1
Total toutes matières	167.2 - (rejets = 15.1) = 152.1 tonnes métriques récupérées					

## B) CALCUL DES OBJECTIFS DE RÉCUPÉRATION POUR LES RÉSIDUS D'ORIGINE MUNICIPALE

Les étapes suivies pour calculer les objectifs de récupération sont résumées au tableau suivant. Les matières ont été caractérisées en utilisant les pourcentages proposés dans le *Guide de caractérisation des matières résiduelles au Québec*, Chamard, CRIQ, Roche, 2001.

Matières (% caractérisation)	Éliminées-1 <sup>A</sup>	Éliminées-2 <sup>B</sup>	Potentiel <sup>C</sup>	Objectif % <sup>D</sup>	Objectif-1 <sup>E</sup>	Objectif-2 <sup>F</sup>
Matières putrescibles (40,8 %)	4 550,4	4 662,2	4 116,7	60%	2 470	2 470
Papier (23 %)	2 565,2	2 628,2	2 320,7	60%	1 392,4	1 473
Plastique (7,3 %)	814,2	835,9	738	60%	442,8	450
Verre (6,7 %)	747,3	765,7	676	60%	405,6	421
Carton (5,9 %)	658	740,2	653,6	60%	392,2	431
Autres (5,5 %)	613,4	628,5	554,9	-		
Fibres sanitaires (5,4 %)	602,3	617,1	544,9	60%	327	327
Métaux (3,4 %)	379,2	397,7	351,2	60%	210,7	222
Textile (2 %)	223	229,1	202,3	50%	101,2	101
Bois (mesure directe)		194	171	60%	102,6	103
<b>Total</b>	<b>11 153</b>	<b>11 698,6</b>	<b>10 329,3</b>		<b>5 844,5</b>	<b>5 998</b>

<sup>A</sup>: Quantités éliminées en tonne, mais non identifiées par type de matière. Ces quantités correspondent à la collecte régulière municipale. La caractérisation a ensuite été faite en fonction des pourcentages indiqués dans les parenthèses.

<sup>B</sup>: Quantités de la colonne précédente auxquelles nous avons ajouté les quantités apportées directement aux sites d'enfouissement par les résidants et déjà identifiées sur place par type de matière avant déchargement. Ces tonnages correspondent aux quantités totales éliminées pour le secteur municipal.

<sup>C</sup>: Potentiel de récupération, soit 88,3 % de la matière éliminée totale, selon le *Guide de caractérisation des matières résiduelles au Québec*, Chamard, CRIQ, Roche, 2001.

<sup>D</sup>: Objectifs de récupération exigés par la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008*.

<sup>E</sup>: Objectifs calculés (tonnes métriques).

<sup>F</sup>: Objectifs totaux calculés en ajoutant les quantités de matières récupérées pour la même année. Les quantités de matières récupérées sont ajoutées à la fin du calcul car étant donné qu'elles ont déjà été récupérées, on sait que leur potentiel de récupération est de 100 %. Nous avons ajouté ces quantités, car le calcul des objectifs de récupération doit se faire sur le total des matières générées (matières éliminées + matières récupérées).

### C) CALCUL DES RÉSIDUS DE TYPE INDUSTRIES/COMMERCES/INSTITUTIONS (ICI)

La quantité totale de matières résiduelles de provenance ICI, soit 3 620 tonnes, a été mesurée directement par type de matière lors du déchargement des camions.

- Bois :	1 891
- Carton :	602
- RDD :	9
- Métaux <sup>1</sup> :	441 (37)
- Monstres :	27
- Ordinaires <sup>2</sup> :	186
- Plastique :	28
- Organiques :	4
- Textile :	323
- <b>Total :</b>	<b>3 620</b>

*Métaux<sup>1</sup> :* Après vérification, il s'avère qu'une quantité de 404 tonnes qui avait été inscrite dans la catégorie «métaux» sur les registres est constituée de mâchefer (non recyclable) que nous avons par la suite classée dans la catégorie «autres». La quantité réelle attribuable à du métal est donc 37 tonnes.

*Ordinaires<sup>2</sup> :* Constituées de résidus réguliers qui sont expédiés hors collecte aux sites, au travers des autres matières ICI. Nous avons donc considéré cet item comme s'il avait la même composition que les résidus domestiques. Le tonnage correspondant (186 t.) a donc été subdivisé selon les pourcentages proposés dans le guide CCR 2000.

Subdivision de l'item «Ordinaires» :

- Matières putrescibles :	(40,8 %)	76
- Papier :	(23 %)	43
- Plastique :	(7,3 %)	14
- Verre :	(6,7 %)	12
- Carton :	(5,9 %)	11
- Autres résidus :	(5,5 %)	10
- Fibres sanitaires :	(5,4 %)	10
- Métaux :	(3,4 %)	6
- Textile :	(2,0 %)	4
- <b>Total :</b>		<b>186</b>

Par la suite, nous avons rajouté les tonnages obtenus à ceux des matières correspondantes ci-dessous :

- Bois :		1 891
- Fibres sanitaires :		10
- Carton :	602 + 43 + 11 =	656
- RDD :		9
- Métaux :	37 + 6 =	43
- Monstres :		27
- Plastique :	128 + 14 =	142
- Organiques :	14 + 76 =	90
- Textile :	322 + 4 =	326
- Verre :		12
- Autres :	404 + 10 =	414
- <b>Total :</b>		<b>3 620</b>

Enfin, nous avons appliqué les pourcentages de récupération exigés par la Politique québécoise.

- Bois :	1 891	X	70 % =	1 324 t.
- Fibres sanitaires :	10	X	60 % =	6 t.
- Carton :	656	X	70 % =	459 t.
- RDD :	9	X	75 % =	7 t.
- Métaux :	43	X	95 % =	41 t.
- Monstres :	27	X	60 % =	16 t.
- Plastique :	142	X	70 % =	99 t.
- Organiques :	90	X	60 % =	54 t.
- Textile :	327	X	50 % =	164 t.
- Verre :	12	X	60 % =	7 t.
- Autres :				414 t. élimination

## D) CALCUL DES RÉSIDUS DE TYPE CONSTRUCTION/RÉNOVATION/DÉMOLITION (CRD)

- La quantité de résidus CRD éliminée dans la MRC de L'Islet se chiffre à 4 759 mètres cubes.
- Pour connaître la composition de ces résidus CRD, nous avons pris en considération les pourcentages proposés dans la figure 4.1 «Composition moyenne des résidus de construction et de démolition» du *Guide de caractérisation des matières résiduelles au Québec, Chamard-CRIC-Roche, 2000*.

- Brique, béton et ciment :	34 %
- Bois :	21,5 %
- Gypse :	16,4 %
- Autres résidus :	8,4 %
- Bardeaux d'asphalte :	5,1 %
- RDD :	4,1 %
- Métaux :	3 %
- Éléments fins :	2,9 %
- Papier et carton :	2,1 %
- Plastique :	1 %
- Textile :	0,7 %
- Verre :	0,6 %

- Après consultation avec des professionnels impliqués dans le transbordement et l'enfouissement de ces résidus, nous avons modifié les proportions des deux types dominants de matières résiduelles pour adapter la composition des résidus à notre réalité locale, soit :

- Bois:	35 %
- Brique, béton et ciment :	20,7 %
- Gypse :	16,4 %
- Autres résidus :	8,4 %
- Bardeaux d'asphalte :	5,1 %
- RDD :	4,1 %
- Métaux :	3 %

- Éléments fins :	2,9 %
- Papier et carton :	2,1 %
- Plastique :	1 %
- Textile :	0,7 %
- Verre :	0,6 %

- Les volumes par type de matière seraient donc les suivants :

- Bois:	35 % =	1 665,7 m <sup>3</sup>
- Brique, béton et ciment :	20,7 % =	985,1 m <sup>3</sup>
- Gypse :	16,4 % =	780,5 m <sup>3</sup>
- Autres résidus :	8,4 % =	399,8 m <sup>3</sup>
- Bardeaux d'asphalte :	5,1 % =	242,7 m <sup>3</sup>
- RDD :	4,1 % =	195,1 m <sup>3</sup>
- Métaux :	3 % =	142,8 m <sup>3</sup>
- Éléments fins :	2,9% =	138 m <sup>3</sup>
- Papier et carton :	2,1 % =	99,9 m <sup>3</sup>
- Plastique :	1 % =	47,6 m <sup>3</sup>
- Textile :	0,7 % =	33,3 m <sup>3</sup>
- Verre :	0,6 % =	28,6 m <sup>3</sup>
<b>Total :</b>		<b>4 759 m<sup>3</sup></b>

- Pour attribuer un poids à ces différentes matières, nous avons utilisé les facteurs de conversion proposés par Recyc-Québec et les facteurs de conversion retrouvés dans l'annexe B du Gap Manual.

- Bois :	170 kg/m <sup>3</sup>
- Brique, béton et ciment :	1 800 kg/m <sup>3</sup>
- Gypse, autres résidus, métaux, éléments fins :	1 300 kg/m <sup>3</sup>
- Bardeaux d'asphalte :	900 kg/m <sup>3</sup>
- Papier et carton :	350 kg/m <sup>3</sup>
- Plastique :	417 kg/m <sup>3</sup>
- Textile :	286 kg/m <sup>3</sup>
- Verre : 450 lbs/verge <sup>3</sup> =	267 kg/m <sup>3</sup>
- RDD: 1 235 kg/litre =	1 235 kg/m <sup>3</sup>

Nous avons donc les tonnages suivants :

- Bois :	35 % =	1 665,7 m <sup>3</sup>	X	170 kg =	283,2 t.
- Brique, béton et ciment :	20,7 % =	985,1 m <sup>3</sup>	X	1 800 kg =	1 773,2 t.
- Gypse :	16,4 % =	780,5 m <sup>3</sup>	X	1 300 kg =	1 014,7 t.
- Autres résidus :	8,4 % =	399,8 m <sup>3</sup>	X	1 300 kg =	519,7 t.

- Bardeaux d'asphalte :	5,1 % =	242,7 m <sup>3</sup>	X	900 kg =	218,4 t.
- RDD :	4,1 % =	195,1 m <sup>3</sup>	X	1 235 kg =	240,9 t.
- Métaux :	3 % =	142,8 m <sup>3</sup>	X	1 300 kg =	185,6 t.
- Éléments fins :	2,9 % =	138 m <sup>3</sup>	X	1 300 kg =	179,4 t.
- Papier et carton :	2,1 % =	99,9 m <sup>3</sup>	X	350 kg =	36 t.
- Plastiques :	1 % =	47,6 m <sup>3</sup>	X	417 kg =	19,8 t.
- Textiles :	0,7 % =	33,3 m <sup>3</sup>	X	286 kg =	9,5 t.
- Verre :	0,6 % =	28,6 m <sup>3</sup>	X	267 kg =	7,6 t.
<b>Total :</b>					<b>4 488 t.</b>

Selon le *Guide de caractérisation des matières résiduelles au Québec. Chamard-CRIC-Roche, 2000*. Les catégories de résidus offrant un potentiel de récupération sont :

- Papier et carton
- Verre
- Métaux
- Bois
- Brique, béton et ciment
- Éléments fins

Selon la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008*, nous devons récupérer 60 % de ces matières, donc :

- Papier et carton :	36 t.	X	60 % =	22 t.
- Verre :	7,6 t.	X	60 % =	5 t.
- Métaux :	185,6 t.	X	60 % =	111 t.
- Bois :	283,2 t.	X	60 % =	170 t.
- Brique, béton et ciment :	1 773,2 t.	X	60 % =	1 064 t.
- Éléments fins :	179,4 t.	X	60 % =	108 t.

# **ADDENDA**





## **ADDENDA AU PROJET DE PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES**

### **1. ENTENTES INTERMUNICIPALES POUR LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES**

Étant donné que la durée de vie résiduelle du L.E.S. de L'Anse-à-Gilles est très limitée, des demandes sont en cours afin de trouver des solutions pour le court terme et le long terme.

À court terme, une offre a été récemment déposée à la Régie Intermunicipale de Gestion des Déchets Solides de L'Anse-à-Gilles par la Régie de Gestion Intermunicipale de Gestion des Déchets de L'Islet-Sud pour établir une entente concernant l'acheminement des matières résiduelles du L.E.S. de L'Anse-à-Gilles. À cet effet, la Régie de Gestion Intermunicipale de Gestion des Déchets de L'Islet-Sud serait disposée à établir une entente sur une base de 3 ans ou jusqu'à la durée de vie résiduelle de son L.E.S. situé à Sainte-Perpétue.

Pour le long terme, des demandes sont en cours pour l'analyse d'un site de remplacement. À cet effet, une firme procède présentement à l'étude des sites potentiels pour l'établissement d'un nouveau lieu d'enfouissement en dehors du territoire agricole. De plus, la nouvelle Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles de L'Islet-Montmagny adoptait un règlement pour la réalisation d'une étude d'impact environnemental pour l'établissement d'un nouveau site. En attendant que ce site soit trouvé, approuvé et construit, l'offre faite par la Régie Intermunicipale de Gestion des Déchets de L'Islet-Sud d'accueillir les matières résiduelles dès la fermeture du site d'enfouissement de L'Anse-à-Gilles donnera aux municipalités le sursis nécessaire en attendant d'avoir un nouveau site d'enfouissement régional conforme.

### **2. BOUES MUNICIPALES**

Sept (7) municipalités du territoire possèdent des systèmes d'égout raccordés à des étangs aérés, soit Saint-Jean-Port-Joli, Saint-Aubert, Sainte-Louise, L'Islet, Saint-Pamphile, Tourville et Sainte-Perpétue. À cet effet, le tableau suivant présente l'état de situation des étangs aérés de chacune de ces municipalités.

Tableau 1 : Boues municipales

MUNICIPALITÉ	DESCRIPTION	CAPACITÉ DES BASSINS (m <sup>3</sup> )	VOLUME JOURNALIER (m <sup>3</sup> )	FRÉQUENCE DE VIDANGE DES BASSINS	DISPOSITION DES BOUES APRÈS VIDANGE
L'Islet	Étang aéré	43 400	2 621	± 10 ans	À déterminer (soit la valorisation ou l'enfouissement).
Saint-Aubert	Étang aéré	6 323	284	± 20 ans	La municipalité va construire un lit de séchage des boues municipales à l'été 2003.
Sainte-Louise	Étang aéré	2 500	162	± 10 ans	À déterminer (soit la valorisation ou l'enfouissement).
Sainte-Perpétue	Étang aéré	22 080	735	± 10 ans	À déterminer (soit la valorisation ou l'enfouissement).
Saint-Jean-Port-Joli	Étang aéré	57 006	2 495	± 15 ans	À déterminer (soit la valorisation ou l'enfouissement).
Saint-Pamphile	Étang de décantation	100 000	Inconnu	± 30 ans	Les boues sont séchées sur le terrain adjacent aux étangs.
Tourville	Étang aéré	6 762	292	± 25 ans	À déterminer. Il est possible que la municipalité utilisera les lits de séchage prévus à Saint-Aubert.

Source : Municipalités, mars 2003

Note : Les boues doivent être enlevées avant qu'elles n'occupent plus de 10 % du volume total utile des étangs.

Pour le traitement des boues de fosses septiques des résidences privées et pour les boues municipales, une entreprise privée a obtenu dernièrement un certificat d'autorisation pour l'implantation et l'exploitation d'un centre de traitement de ces boues sur un site adjacent à la station d'épuration de la municipalité de L'Islet. Cette entreprise, Campor inc., offrira ses services de traitement pour l'ensemble de la MRC de L'Islet.

### 3. RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX

Le système de collecte des peintures proposé par Éco-Peinture sera mis en place dès le printemps 2003 dans 4 municipalités du territoire, soit Saint-Jean-Port-Joli,

Saint-Pamphile, Sainte-Louise et Saint-Marcel. La MRC de L'Islet compte implanter ce service de collecte dans l'ensemble du territoire d'ici 2004.

Comme ce service est nouveau, il est trop tôt pour évaluer le rendement de cette collecte. À cet effet toutefois, des relevés seront transmis à la MRC chaque fois qu'Éco-Peinture effectuera une levée des conteneurs.

La mise en place de ce système pour desservir l'ensemble du territoire ouvre la porte à l'éventuelle mise en place de la collecte parallèle des huiles usées. De plus, comme Éco-Peinture projette d'étendre cette collecte à l'ensemble des RDD, on peut affirmer que la mise en place progressive de ce système permettra à la MRC d'atteindre les objectifs de récupération des RDD d'ici 2008.

#### **4. TEXTILES ET ENCOMBRANTS**

Une ressourcerie faisant partie du réseau des ressourceries du Québec est présentement en activité à Saint-Jean-Port-Joli. Cette entreprise, la Ressourcerie L'Héritage, œuvre pour l'instant surtout au niveau de la récupération des textiles et offre un comptoir de friperie au public.

La Ressourcerie L'Héritage se propose d'étendre son champ d'action pour offrir les services conventionnels d'une ressourcerie, c'est-à-dire la collecte, la réparation et la revente des encombrants et autres objets tels : meubles, électroménagers, jouets, vélos, etc.

Comme cette entreprise d'économie sociale est déjà en place et structurée, l'expansion de ses services au niveau de la MRC pourrait permettre l'atteinte des objectifs de récupération.

Une autre alternative pourrait s'offrir à la MRC de L'Islet. Il existe présentement un projet d'envergure pour l'établissement d'une ressourcerie dans la MRC de Montmagny. L'hypothèse de desservir la MRC de L'Islet a déjà été prise en considération dans l'élaboration de ce projet.

Enfin, une entreprise privée a élaboré un projet pour la récupération des matériaux secs et une déchetterie. Les démarches sont en cours afin d'obtenir les autorisations pour une telle installation qui pourrait desservir les MRC de L'Islet et de Montmagny.

Parmi ces 3 possibilités, la MRC de L'Islet verra à convenir d'une entente pour la récupération du textile et des encombrants. Il en est de même pour les matériaux secs lorsque l'entreprise aura obtenu les autorisations nécessaires.

## 5. MATIÈRES PUTRESCIBLES

Cette section reprend la totalité de la section 7.3.2 du *Projet de Plan de gestion des matières résiduelles* de la MRC de L'Islet.

Le terme «matières putrescibles» désigne les matières d'origine végétale ou animale qui peuvent se décomposer sous l'effet de différents micro-organismes. On y retrouve les restes de table, les résidus verts comme les feuilles, le gazon coupé ou les rebuts de jardinage, le papier, les textiles naturels et le bois. Les matières putrescibles constituent présentement plus de 40 % des matières éliminées par le secteur municipal. La problématique environnementale causée par ces matières est très importante à cause des poches de gaz (biogaz) qui se forment et à cause surtout du liquide qui en découle (lixiviat) qui peut contaminer les sols et les sources d'eau environnantes.

Pour détourner de l'enfouissement ces quantités énormes de matières putrescibles, la solution principale passe par le compostage, à l'exception du papier et du bois qui peuvent être récupérés autrement.

Avant d'élaborer différents scénarios de réduction des matières putrescibles acheminées vers les lieux d'enfouissement, il serait utile de déterminer la quantité à récupérer pour chacune des municipalités de la MRC de L'Islet.

**Tableau 2 : Calcul théorique<sup>1</sup> des quantités de matières putrescibles à récupérer par municipalité**

MUNICIPALITÉ	QUANTITÉ (EN TONNE)
<b>Plaine du littoral</b>	
L'Islet	626
Saint-Jean-Port-Joli	517
Sainte-Louise	76
Saint-Roch-des-Aulnaies	92
<b>Piedmont</b>	
Saint-Aubert	182
Saint-Cyrille	124
Saint-Damase	75
<b>Plateau appalachien</b>	
Saint-Adalbert	71
Sainte-Félicité	45

MUNICIPALITÉ	QUANTITÉ (EN TONNE)
Saint-Marcel	59
Saint-Omer	44
Saint-Pamphile	269
Sainte-Perpétue	215
Tourville	75
<b>Total</b>	<b>2 470</b>

<sup>1</sup> Calcul effectué en répartissant la quantité totale de tonnes par la population de chaque municipalité.

Malgré ces estimés de quantités de matières putrescibles à récupérer, il faut mentionner que les municipalités de la MRC de L'Islet sont considérées comme étant très rurales. Au-delà des résidences que l'on retrouve dans les périmètres urbains, nous retrouvons beaucoup de résidences dans les rangs ou en bordure de routes municipales. Ces résidences, avec de grands terrains, disposent déjà de leurs matières putrescibles par le compostage. Toutefois, il nous est impossible de quantifier les matières compostées.

### ACTIONS PROPOSÉES

**Action # 1 :** Compostage chez les exploitants agricoles pour un volume allant jusqu'à 150 m<sup>3</sup> sans être assujettis à des installations nécessitant un certificat d'autorisation du ministère de l'Environnement.

Selon le *Gap Manual*, on peut calculer une moyenne de 267 kg/m<sup>3</sup> pour un mélange de matières compostables. À partir de cette donnée, on peut donc estimer à environ 40 tonnes la capacité d'une unité de compostage de 150 m<sup>3</sup>.

La MRC de L'Islet, en collaboration avec les municipalités, entend mettre en place d'ici 2004 la collecte des feuilles à l'automne dans les périmètres urbains de chacune des municipalités, ainsi que la mise en place d'un réseau d'exploitants agricoles disposés à recevoir et composter les feuilles ramassées par la collecte.

Selon le ministère de l'Environnement du Québec, les feuilles, les herbes et les résidus de jardinage comptent pour environ 29 % du total des matières putrescibles produites. Si nous nous basons sur ce chiffre, le nombre d'unités de compostage requises pour chaque municipalité dans la MRC de L'Islet serait le suivant :

Tableau 3 : Unités de compostage de 150 m<sup>3</sup> requises par municipalité

MUNICIPALITÉ	TONNES À RÉCUPÉRER (2000)	QUANTITÉ EN TONNE DE FEUILLES ET HERBES (29 %)	NOMBRE D'UNITÉS DE COMPOSTAGE <sup>1</sup>
<b>Plaine du littoral</b>			
L'Islet	626	182	5
Saint-Jean-Port-Joli	517	150	4
Sainte-Louise	76	22	1
Saint-Roch-des-Aulnaies	92	27	1
<b>Piedmont</b>			
Saint-Aubert	182	53	2
Saint-Cyrille	124	36	1
Saint-Damase	75	22	1
<b>Plateau appalachien</b>			
Saint-Adalbert	71	21	1
Sainte-Félicité	45	13	1
Saint-Marcel	59	17	1
Saint-Omer	44	13	1
Saint-Pamphile	269	78	2
Sainte-Perpétue	215	62	2
Tourville	75	22	1
<b>Total</b>	<b>2470</b>	<b>718</b>	<b>24</b>

<sup>1</sup> Comme chaque unité peut contenir au maximum 40 tonnes, les tonnages sont donc arrondis à la hausse pour connaître le nombre d'unités nécessaire. Ex. : 60 tonnes donneraient 1½ unité, mais en réalité, on doit avoir légalement 2 unités pour accueillir ce tonnage.

La MRC de L'Islet verra à établir des ententes avec chacune des municipalités afin que les résidences privées localisées dans les périmètres urbains puissent être desservies hebdomadairement par un service de collecte des matières putrescibles.

**Action # 2 :** Aviser les entreprises de collecte des matières résiduelles et les camionneurs de ne plus ramasser les feuilles ou résidus de pelouse et que les lieux d'enfouissement refusent ces matières.

**Action # 3 :** En milieu plus rural, c'est-à-dire en dehors des périmètres urbains, campagne de sensibilisation pour laisser les résidus de pelouse au sol et laisser les feuilles sur un coin de terrain (trou, etc.).

Par ces mesures, on pourra soustraire au départ 29 % à 30 % de la matière putrescible envoyée présentement à l'élimination, soit environ 718 tonnes.

Il restera encore 1 752 tonnes à soustraire de l'élimination. Comme la MRC de L'Islet ne dispose aucunement des budgets nécessaires à l'établissement d'une collecte à 3 voies et à la mise en place d'un centre régional de compostage, les efforts seront concentrés sur la mesure suivante.

**Action # 4 :** Faire la promotion du compostage à l'échelle domestique. Les moyens envisagés sont l'aide à l'acquisition de composteurs domestiques comme par exemple *La machine à terre*, des ateliers de formation sur le compostage, des ateliers de fabrication de composteurs, la distribution de matériel didactique sur le compostage, etc. Selon les plus récentes données,<sup>1</sup> on estime à 675 kg/an/famille, pour une famille de 4 personnes, les résultats du compostage domestique. Donc, à chaque 100 familles, on récupère 67,5 tonnes. À l'échelle de la MRC, cela veut dire qu'il faudra convaincre 2 595 foyers de faire du compostage pour soustraire de l'élimination les 1 752 tonnes restantes. Le nombre de foyers dans la MRC est estimé à 6 860, ce qui veut dire qu'il faudra en sensibiliser un peu plus du tiers, soit 37,8 %, pour réussir à atteindre les objectifs de la politique.

En étalant les efforts sur plusieurs années, les objectifs sont les suivants :

- 2004 : 600 foyers;
- 2005 : 650 foyers;
- 2006 : 650 foyers;
- 2007 : 695 foyers.

**Action # 5 :** Évaluation, par un sondage avec échantillonnage dans chacune des municipalités, du nombre de résidences qui font du compostage ou qui disposent autrement des matières putrescibles afin de vérifier l'atteinte des objectifs.

---

<sup>1</sup> Josée DUPLESSIS. *Le compostage facilité : guide sur le compostage domestique*, Nova Envirocom, 2002.

Tableau 4 : Matières putrescibles

OBJECTIFS DE LA POLITIQUE	TONNES MÉTRIQUES À SOUS-TRAIRE DE L'ÉLIMINATION			ACTIONS	BUDGET ESTIMÉ	ÉCHÉANCIER
	FEUILLES <sup>1</sup>	AUTRES <sup>2</sup>	TOTAL			
Soustraire de l'élimination 60 % de la matière putrescible	718	1 752	2 470	1) Campagne de sensibilisation pour laisser le gazon au sol (objectif d'ici 2008 : ne plus ramasser le gazon).	Inclus dans le budget global de promotion et sensibilisation à la collecte sélective.	À partir de 2003
				2) Campagne de promotion sur le compostage domestique en procurant aux foyers des composteurs à prix modique ou en donnant des ateliers de fabrication de composteurs. L'objectif est de sensibiliser, d'ici 2008, plus de 30 % des foyers du territoire à faire du compostage domestique. <sup>3</sup>		
				3) Mise en place graduelle d'ici l'automne 2004, dans chacune des municipalités, de la collecte des feuilles et d'unités de compostage des feuilles chez des exploitants agricoles volontaires. <sup>4</sup>	Coût du transport dépend de chaque municipalité (collecte et transport par la municipalité ou par un contracteur).	À partir de l'automne 2003 jusqu'à l'automne 2004
				4) Faire la promotion du compostage à l'échelle domestique.	5 000 \$ en publicité/promotion.	Pour l'été 2004
				5) Réalisation d'un sondage.	2 000 \$	Automne 2004

**Notes :**

<sup>1</sup> Les feuilles et résidus de jardinage constituent 30 % du total de la matière putrescible.

<sup>2</sup> La majeure partie de la matière putrescible est constituée par les restes de table.

<sup>3</sup> On estime à 675 kg/an/famille le résultat du compostage domestique. À chaque 100 familles, on récupère 67,5 tonnes métriques.

<sup>4</sup> Les exploitants agricoles peuvent composter des volumes de 150 m<sup>3</sup> (ce qui correspond à environ 40 tonnes métriques) de feuilles sans être assujettis à un certificat d'autorisation du ministère de l'Environnement.